

REPUBLIQUE GABONAISE

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

**ETATS GENERAUX DE L'EDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ADEQUATION
FORMATION-EMPLOI**



LES ACTES ADOPTES

LIBREVILLE, LES 17 ET 18 MAI 2010

SOMMAIRE

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

- Discours d'ouverture de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.....P. 5
- Allocution de circonstance de Monsieur Séraphin MOUNDOUNGA, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Porte - parole du Gouvernement.....P.13

II- RAPPORT GENERAL

- Conclusions des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi.....P.23
- « Pacte décennal 2010-2020 » entre l'Elite intellectuelle et l'Elite politique nouvelle, pour l'Emergence de l'Ecole, de la Formation et de la Recherche au GABON.....P.37

III- ANNEXES

1. Cérémonie de clôture.....P.65
2. Avant-projet de loi portant orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche.....P.77
3. Avant-projet de loi portant programmation budgétaire décennale 2010-2020 en matière d'Education, de Formation et de Recherche.....P.117
4. Séminaire d'immersion à la Vision d'Emergence.....P.145
5. Décorations.....P.209

CEREMONIE D'OUVERTURE



CITE DE LA DEMOCRATIE, LUNDI 17 MAI 2010

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,**



SON EXCELLENCE ALI BONGO ONDIMBA

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions
Constitutionnelles,
Messieurs les Ministres et Chefs de délégations des pays membres du
CAMES,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Mesdames et Messieurs les Enseignants, Chercheurs, Formateurs et
autres personnels du secteur éducation,
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et d'étudiants,
Chers étudiants représentant tous les apprenants,

Au moment où je sollicitais les suffrages des Gabonaises et des
Gabonais, j'ai pris, parmi les engagements forts, celui de convoquer
les Etats Généraux de l'Education et de la Formation.

L'objectif de cet engagement était d'amener l'ensemble des
compatriotes, concernés par les questions d'éducation et de
formation, à partager leurs réflexions et leurs expériences afin de
redéfinir, ensemble, les voies à suivre pour générer un système
éducatif d'excellence dans notre pays.

Un système éducatif de référence capable de former des
Gabonaises et des Gabonais nécessaires à l'édification et à la
conduite d'une diversité d'industries de transformation, au Gabon,
de toutes les matières premières dont regorge notre sol et notre
sous-sol, dans le cadre du pilier Gabon Industriel.

Un système éducatif de qualité pour mettre en œuvre efficacement
le pilier Gabon Vert.

Vous avez repris sur votre banderole ici placée en face de moi, l'une
de mes professions de foi contenue dans mon projet de société,
« l'Avenir en Confiance ».

En effet, j'ai la ferme conviction que le « pétrole gris », que sont nos
ressources humaines, constitue la principale et la véritable richesse
de tout pays.

Tous les pays et tous les continents qui l'ont compris se sont
développés et leurs peuples connaissent la prospérité.

L'Afrique, hélas ! Ne l'a compris qu'en retard. Mais il n'est pas trop tard pour le faire.

Dans notre pays, les efforts consentis par le peuple gabonais, entre 1960 et 1990 / 1994, sous la conduite éclairée de mes prédécesseurs, feux les Présidents Léon MBA et El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, ont vite fléchi durant ces dix et quinze dernières années.

Au point où, le 1^{er} Décembre 2007, dans Son mémorable discours bilan-prospective, désormais testamentaire, le Président Omar BONGO ONDIMBA, a fait un réquisitoire contre les comportements déviants ayant conduit à l'épouvantable déstructuration des acquis des dures années de labeur.

Je disais qu'il n'est pas trop tard pour mieux faire car, à l'analyse des projets de conclusions du Comité Préparatoire des présentes Assises, je note, avec satisfaction, deux principales choses :

D'abord, l'autopsie sur les carences structurelles, infrastructurelles et humaines, a été menée avec rigueur et objectivité ;

Ensuite, les pistes de solutions envisagées, les actions à mener, quantifiées, chiffrées puis assorties d'une programmation décennale, sont la preuve que le mode opératoire de la Vision que j'ai pour le Gabon est respecté.

Je voudrais, en cette circonstance, féliciter les auteurs de cette ébauche, pour la qualité de leur réflexion menée durant quatre mois ; aussi et surtout, pour leur engagement, leur détermination et leur esprit citoyen.

Toutefois, et quoique vos estimations sur dix ans, soient chiffrées à près de 1500 Milliards de francs CFA, avec une moyenne de 150 Milliards chaque année, il reste que, comme toute œuvre humaine, les propositions faites sont perfectibles.

C'est pourquoi les présentes Assises ont été convoquées pour tendre vers la perfection.

Pour ma part, mesdames et messieurs les commissaires venus des quatre coins du Gabon et que je salue, vous voudriez bien ajouter, au travail qui vous sera soumis, les deux principaux projets suivants : D'abord, dans le cadre de l'indispensable maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication, par les Gabonaises et les Gabonais, je demande qu'il soit consacré, sur dix ans, 1 Milliard 500 millions de Francs CFA chaque année afin que les meilleurs élèves, les meilleurs étudiants, les meilleurs enseignants et les meilleurs chercheurs soient dotés d'ordinateurs éducatifs dénommés « XO ».

Ensuite, la Vision d'Emergence qui me lie au peuple gabonais, requiert, pour sa mise en œuvre, de faire du Gabon, une destination de référence en matière de prestation des services intellectuels de haut niveau.

C'est pourquoi je vous demande de prendre en compte le projet de « Cité Verte de l'Education et du Savoir » que j'envisage être caractérisé notamment par :

- Un ensemble d'établissements scolaires et universitaires de référence internationale, mis en place dans le cadre des partenariats « public / privé » et dont les promoteurs bénéficieraient des facilités multiformes, notamment fiscales et douanières, sur les infrastructures et les équipements de pointe.
- Une sorte de zone franche scolaire et universitaire où des promoteurs privés et même des mécènes peuvent y réaliser des bibliothèques, des librairies, des campus numériques, des universités, des résidences pour étudiants et enseignants ; le tout, desservi en eau et en électricité, de préférence par des industries propres ;
- Une usine à idées innovantes dotée d'un fonds recherche et reliée à des faisceaux d'instituts, laboratoires de recherche et bureaux d'études privés et publics.

Dans ce sens, le Gouvernement est invité à promouvoir l'expertise nationale, grâce à la commande publique et encouragera les opérateurs économiques à solliciter les bureaux d'études nationaux et dans lesquels, j'exhorte les universitaires à s'investir pleinement.

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

L'ère de l'Emergence de notre pays, pour laquelle, ensemble, nous amorçons l'écriture des premières pages, requiert la mise en place, non pas des simples cahiers de charges dictés par des revendications ponctuelles et sectorielles, mais par l'institution d'un véritable Pacte de Confiance.

C'est pourquoi je considère les conclusions de vos travaux, qui seront adoptées par vous toutes et par vous tous, comme le « Pacte de Confiance entre l'Elite intellectuelle gabonaise et l'Elite politique ». Nous n'avons pas d'autres choix que de faire évoluer l'Ecole gabonaise, au risque de voir mourir toutes les nobles ambitions que nous nourrissons pour elle et pour l'avenir des générations futures.

L'avenir du Gabon, mesdames et messieurs, se joue ici et maintenant, et avec vous. C'est là où nous devons user de notre patriotisme. Car, pour moi et pour vous, il n'y pas de gain politique à engranger. Le seul gain à espérer c'est un Gabon qui gagne, un Gabon compétitif et respectable dont nos enfants seront fiers. Rien pour nous, ne doit être cher ou insurmontable pour bâtir une bonne Ecole gabonaise ;

Rien ne doit être difficile et trop cher lorsqu'il s'agit de l'avenir de nos enfants.

Aussi, voudrais-je vous inviter à méditer sur cette célèbre phrase d'Abraham LINCOLN, qui déclarait, je cite : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ! », fin de citation.

Cette réflexion nous amène à nous convaincre que rien n'est coûteux pour instruire un peuple. C'est donc dans ce sens, et en lieu et place d'échanges et autres formes de concertation, que je demande que le Conseil National de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche, soit un forum qui se réunira, une fois par an, à compter de l'année 2011.

Dans ce nouveau cadre, vous débattrez de toutes les questions susceptibles de faire avancer notre Ecole, afin que nos enfants cessent d'être les otages de nos ambitions personnelles ou des

querelles politiques. Donnez un sens à votre sacerdoce, celui de former l'Elite gabonaise de demain. C'est en cela que vous mériterez la reconnaissance de la Nation, mesdames et messieurs les enseignants.

Ce forum sera chargé de faire des bilans d'étape et d'apporter des réajustements nécessaires, sous mon Haut patronage. Il s'appuiera sur une structure scientifique de suivi et de préparation des dossiers techniques au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Je vous instruis, d'ores et déjà, chacun en ce qui le concerne, et solidairement, de mettre en œuvre, avec efficacité et célérité, les importantes conclusions qui sortiront de ces travaux des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation – Emploi, que je déclare ouverts.

Vive le Gabon, et Vive l'Emergence.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE CIRCONSTANCE DU MINISTRE
DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**



MONSIEUR SERAPHIN MOUNDOUNGA

Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions
Constitutionnelles,
Messieurs les Ministres Membres du CAMES,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement et Chers
Collègues,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Madame et Monsieur les Maires de la Commune de Libreville et
d'Owendo,
Honorables Députés, Vénérables Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les partenaires économiques et au
développement,
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et d'étudiants,
Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Chers Enseignants, Chercheurs et représentants d'étudiants et
d'élèves,

Monsieur le Président de la République,

L'ensemble des Gabonaises et des Gabonais et tous ceux qui sont
épris d'un système éducatif et de recherche de qualité dans notre
pays, et moi-même, sommes très heureux d'accueillir Votre
Excellence dans cet hémicycle du Palais des Conférences
Internationales de la Cité de la Démocratie.

Aussi, nous Vous prions, très respectueusement, de bien vouloir
accepter nos profonds remerciements pour avoir pu trouver, dans
Votre emploi du temps très chargé, un moment à accorder à cet
auguste conclave.

Monsieur le Président de la République,

Je me remémore, jours pour jours, 1983-2010, il y a vingt sept ans
que la communauté éducative s'était réunie pour réfléchir sur notre
système éducatif.

Plusieurs acteurs de ces travaux de 1983, ainsi que plusieurs de nos
dirigeants de l'époque, sont à jamais hors de notre champ visuel.

Aussi, en la mémoire de ces illustres disparus et en celle particulière de Son Excellence Omar BONGO ONDIMBA, je Vous prie, Monsieur le Président de la République, mesdames et messieurs, de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence afin que le Très Haut bénisse nos travaux.

Monsieur le Président de la République,

La communauté éducative et l'ensemble du peuple gabonais, ne s'en doutaient pas, outre mesure, de l'important intérêt que Vous portez à la valorisation du capital humain national, lorsqu'on sait Votre parcours personnel, emprunt de rigueur et de quête permanente d'efficacité et d'excellence, et lorsqu'on appréhende, avec objectivité, l'ensemble de Vos professions de foi et des décisions de Votre Excellence, depuis Votre accession à la Magistrature Suprême, il y a un semestre à peine passé.

En effet, dans le projet de société « l'Avenir en Confiance », Votre Excellence lance un pressant appel aux Gabonaises et aux Gabonais, à agir ensemble pour « ... transformer le Gabon et en faire un pays émergent et prospère ... ».

Aussi, lorsque dans Votre axe stratégique numéro 5, Votre Excellence s'engage à diversifier les sources de croissance par l'impulsion de piliers : Gabon Vert, Gabon Industriel et Gabon des Services, Vous avez défini ce dernier pilier en ces termes : « Le pilier Gabon des Services à valeur ajoutée, repose sur la valorisation du " pétrole gris " que sont nos ressources humaines ». Et, Monsieur le Président de la République, Vous avez ajouté : « Le Gabon doit devenir une référence régionale dans ... les services financiers, les technologies de l'information, les métiers ... de l'économie verte ou ... certains domaines spécialisés de l'enseignement supérieur et de la santé ». Votre conclusion était la suivante : « ... nous devons commencer aujourd'hui à préparer ... notre jeunesse ».

Mais comment ainsi préparer efficacement notre jeunesse au regard des déficiences multiformes de notre système éducatif ? S'interrogeaient, à juste titre, les Gabonaises et les Gabonais, ceux de Libreville comme ceux de l'intérieur du pays, au regard de l'état scandaleusement déstructuré de l'ensemble de notre système éducatif.

La réponse à cette interrogation, Vous l'avez apportée, Monsieur le Président, dans l'axe stratégique numéro 9 de l'«Avenir en Confiance».

En effet, en mentionnant dans l'axe stratégique numéro 9 que les infrastructures sociales étaient insuffisantes dans notre pays, Votre Excellence a placé l'Education au rang de première urgence sociale. Aussi, Vous avez, avec lucidité et esprit visionnaire, constaté que le Gabon dispose d'une scolarité primaire quasi universelle, avec une parité filles et garçons inégalée en Afrique subsaharienne.

Mais, très rapidement, Votre Excellence a relativisé. Ainsi, de façon remarquablement courageuse et objective, Votre Excellence a posé le diagnostic des principales insuffisances de notre système éducatif, à savoir : taux élevés de redoublement et de non achèvement d'études ainsi qu'une atypique inadéquation formation-emploi.

Tout le monde s'interrogeait, désespéré, sur les modalités de reconstitution de ce puzzle, suite à la déstructuration subie ces dernières années, par l'ensemble du système éducatif, depuis le pré-primaire jusqu'au supérieur.

Votre Excellence a tranché, et a redonné espoir en ces termes : « Je compte organiser en 2010 des Etats Généraux de l'Education et de la Formation ».

Cet engagement particulièrement fort du projet de société de Votre Excellence, nous est apparu comme une instruction ferme au Gouvernement.

C'est à ce titre que Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Paul BIYOGHE MBA, a lancé, par un séminaire d'immersion à la Vision d'Emergence impulsée par Votre Excellence, les travaux préparatoires des présentes et importantes Assises.

Depuis quatre mois, le Comité Préparatoire, un panel de cent cinquante experts, répartis en quatre commissions thématiques, mis en place par Monsieur le Premier Ministre, a fait, sur la base des propositions envoyées par tous les bassins pédagogiques de

Libreville et de l'intérieur du pays, et même venant des contributeurs indépendants, une autopsie sans complaisance de notre système éducatif et de recherche et a ébauché des pistes de son émergence. Parmi les 150 experts, tous les départements ministériels concernés ont été impliqués du début à la fin et notamment ceux de la Jeunesse et des Sports, ceux de la Formation Professionnelle, ceux de l'Economie, ainsi que ceux du Budget et de la Fonction Publique. Les solutions envisagées partent du pré-primaire au supérieur jusqu'à la recherche. Elles portent sur les infrastructures et les équipements scolaires, universitaires, de recherche et de formation professionnelle. Elles portent également sur les offres de formation et la faisabilité des projets de recherche au regard des objectifs de développement et des nécessités d'amélioration des conditions de vie des Gabonaises et des Gabonais. Sont également pris en compte, les impératifs d'immersion aux technologies de l'information et de la communication ainsi que des langues locales, d'une langue panafricaine, le swahili et la promotion des langues étrangères d'avenir, dès la tendre enfance. La réflexion s'est penchée sur le statut des élèves et des étudiants, et notamment sur les modalités des bourses et frais d'écologie, ainsi que la possibilité d'un fonds destiné à des prêts d'études, au profit notamment d'étudiants non boursiers ou ceux voulant suivre un double cursus. La question particulière et préoccupante du déficit en enseignants des sciences fondamentales a été aussi examinée en proposant des stimuli multiformes de nature à faire face à la forte concurrence des firmes privées dont les conditions de prise en charge sont plus attractives que celles de la carrière enseignante.

Sur le fondement de ces projets de solutions, les commissaires aujourd'hui réunis, vont approfondir la réflexion durant deux jours, pour nous proposer la maquette de la nouvelle école gabonaise, de la formation professionnelle gabonaise de demain et de la recherche gabonaise à venir ; une maquette qui soit la plus appropriée à valoriser le capital humain national, indispensable à l'édification des trois piliers de l'émergence de notre cher Gabon.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,

En application de Votre engagement, pris devant le peuple gabonais, de « gouverner dans une option de gestion axée sur l'obligation de résultat », impulsant un agenda gouvernemental

chiffré et daté », le Comité Préparatoire a obtenu instructions de Monsieur le Premier Ministre, de faire des propositions quantifiées, chiffrées, assorties d'un échéancier décliné en deux avant-projets :

- un avant-projet d'orientation générale de l'enseignement, de la formation et de la recherche, appelé à remplacer notamment la loi 16/66 du 9 août 1966 ;
- un avant-projet de plan décennal de programmation des missions et actions à mettre en œuvre, aussi bien s'agissant des offres de formation et projets de recherche que de la formation des formateurs, des infrastructures et équipements scolaires et universitaires d'émergence, ainsi que du statut administratif et social des agents publics des secteurs éducation, formation, recherche et enseignement supérieur et celui des élèves et des étudiants où qu'ils soient, à Libreville, à l'intérieur du pays ainsi qu'à l'extérieur du Gabon, en parfaits faisceaux de synergies avec les parents d'élèves, les autorités administratives, les élus nationaux et locaux.

Ces deux avant-projets de textes sont résumés par un relevé des principales conclusions des Etats Généraux pour faciliter leur examen par les commissaires venus de toutes les académies provinciales, de tous les établissements publics et ceux du privé reconnus d'utilité publique de Libreville et de l'intérieur du pays ainsi que par les partenaires sociaux et au développement.

Les deux avant-projets de textes, tout en recherchant la mise en adéquation de notre système éducatif avec la Vision nouvelle, tendent à arrimer l'école et la recherche de l'Emergence, aux standards panafricains et internationaux et notamment aux exigences d'assurance qualité du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, le CAMES, représenté ici par le Président de son Conseil des Ministres, Monsieur Ambroise ZAWA, Ministre Centrafricain de l'Enseignement Supérieur ainsi que par le Secrétaire d'Etat Equato-guinéen à l'Enseignement Supérieur, 18^{ème} membre et tout nouveau né des Etats membres du CAMES depuis Janvier 2010.

En les saluant et en les remerciant d'avoir honoré le rendez-vous des Etats Généraux de Libreville, je leur souhaite un bon séjour à Libreville et qu'ils nourrissent les participants à ces Assises de leur expérience

en matière d'assurance qualité CAMES, mise en œuvre dans leurs pays respectifs.

Je salue également et je souhaite la bienvenue à tous les Chefs de délégations représentant les Ministres CAMES du Burkina-Faso et du Congo Brazzaville.

Notre forum qui réunit, en deux jours, une si riche diversité d'intervenants nationaux et étrangers, nous paraît être un gage de production d'une réflexion appropriée au contexte national et international et à la Vision de Votre Excellence d' « Agir Ensemble », pour aborder l'Avenir en toute Confiance, en modernisant la maison Gabon et en faire un pays émergent.

En effet, Monsieur le Président de la République,

De même que la construction du Temple de Jérusalem avait besoin d'un plan architectural, de même, la maquette de la maison Education, Formation, Enseignement Supérieur et Recherche, telle qu'ébauchée par le Comité Préparatoire, en tendant à se conformer à la Vision de Votre Excellence, sera soumise, pendant deux jours, aux principaux chefs de chantiers et chefs d'équipes pour ajuster les angles et afin qu'ils se l'approprient aussitôt que Votre Excellence nous aura instruit de Ses ultimes arbitrages. Après quoi, les différents ouvriers, sur les chantiers, n'attendront qu'une seule chose, qu'on leur apporte, de façon continue, les matériaux pour que l'ouvrage sorte progressivement de terre, et qu'à l'horizon 2020, au terme du plan décennal, se lève, avec magnificence, l'ouvrage que sera l'école et la recherche de l'Emergence, à la satisfaction du peuple gabonais résolument avide d'Emergence, et à la gloire de la nouvelle dynamique synergique que Votre Excellence impulse entre l'Elite intellectuelle gabonaise et l'Elite politique nouvelle.

Merci Monsieur le Président.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

RAPPORT GENERAL

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a convoqué, du 17 au 18 mai 2010, à la Cité de la Démocratie, à Libreville, les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi.

Ces Etats Généraux correspondent à un des engagements du projet de société du Président de la République, pour repenser en profondeur le système éducatif gabonais, à l'effet de constituer un socle de qualité à la formation des Gabonaises et des Gabonais, capables de mettre en œuvre les 3 piliers de la Vision d'Emergence à savoir « le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des Services ».

D'un point de vue général, les Etats Généraux ont souligné que la situation du système éducatif gabonais reste assez préoccupante, dans tous les ordres d'enseignement.

En ce début du troisième millénaire et à l'aube du 2^{ème} cinquantenaire, le système éducatif gabonais est donc placé devant l'urgence de se réformer en redonnant un nouveau souffle à l'école, à la formation et à la recherche, en vue de les rendre plus intégrales, inclusives, performantes et justes ; en somme, tendre vers une meilleure gouvernance.

Le présent rapport général, porte sur les conclusions des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi et sur le « Pacte décennal 2010 » entre l'Elite intellectuelle et l'Elite politique nouvelle, pour l'Emergence de l'Ecole, de la Formation et de la Recherche au Gabon.

CONCLUSIONS DES ETATS GENERAUX DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ADEQUATION FORMATION-EMPLOI

1- CONCLUSIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT PRE-PRIMAIRE ET PRIMAIRE

Considérant la nécessité d'atteindre l'enseignement primaire universel ;

Considérant l'obligation pour l'Etat de garantir l'accès à l'éducation de tous les citoyens ;

Considérant que la performance de l'enseignement primaire dépend de la capacité d'accueil et de la qualité de la pédagogie ;

Considérant la nécessité de sauvegarder les langues gabonaises ;

Considérant la difficulté de l'introduction des langues nationales dans les enseignements ;

Considérant l'importance grandissante de la langue anglaise dans les échanges commerciaux ;

Considérant la demande d'assistance aux plus défavorisés ;

les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis à Libreville, les 17 et 18 mai 2010, recommandent :

- de généraliser un pré-primaire de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- de viser un ratio de 35 élèves par classe dans l'ensemble du pays;
- de proposer des stratégies d'accès obligatoire à l'éducation pour tous ;
- de favoriser les projets d'école et d'y associer la communauté éducative ;
- de s'appuyer sur des programmes et des activités pédagogiques de qualité ;
- d'introduire progressivement l'apprentissage des langues nationales par des approches provinciales et départementales, tout en accélérant la transposition didactique des résultats de la recherche dans ce domaine ;
- de s'assurer de la maîtrise des moyens de communication orale et écrite en français, et en anglais ;

- de susciter un éveil scientifique, écologique, technologique et citoyen pertinent ainsi que des aptitudes pré-professionnelles de base ;
- de veiller à la qualité du recrutement et de la formation des personnels enseignants ;
- de s'efforcer d'améliorer les dispositifs sanitaires et sociaux en apportant une aide aux élèves en difficulté ;
- de créer des établissements spécialisés pour favoriser la scolarisation des élèves handicapés.
- de proposer des stratégies d'inclusion par l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

2- CONCLUSIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Considérant la nécessité d'atteindre l'enseignement obligatoire universel ;

Considérant le défi de fournir une éducation de base pour tous et d'améliorer, de façon générale, l'accès à l'éducation afin d'augmenter les chances d'emploi et d'activité et de contribuer au développement du secteur productif ;

Considérant qu'il faut porter au-delà de 80 % la réussite des élèves aux examens de fin des deux cycles du secondaire ;

Considérant que la performance de l'enseignement au secondaire dépend de la capacité d'accueil, des équipements, du contenu des enseignements en terme de connaissances et de compétences, de la qualité des enseignements, du suivi et de l'orientation active des élèves ;

Considérant que le renforcement du potentiel scientifique des élèves est une priorité nationale tant pour les défis du Gabon émergent, que pour le renouvellement des futurs enseignants du secondaire ;

Considérant que le mérite et la citoyenneté doivent être encouragés ;

Considérant que l'égal accès aux examens doit être garanti pour tous les citoyens ;

Considérant que l'orientation pertinente des élèves vers une formation professionnelle est une priorité ;

les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis à Libreville, les 17 et 18 mai 2010, recommandent :

- de supprimer à terme le concours d'entrée en classe de 6^{ème} ;
- de viser un ratio de 35 élèves par classe dans l'ensemble des établissements du secondaire ;
- de développer les formations scientifiques, techniques et professionnelles, à tous les niveaux ;
- de mener une politique active de renouvellement des curricula en y intégrant les dimensions citoyennes et de développement durable ;

- de mener une politique ambitieuse d'un usage courant et maîtrisé des technologies de l'information et de la communication ;
- d'introduire un large choix de deuxième langue étrangère dès la classe de sixième ;
- de réformer dans un délai de deux ans l'examen du baccalauréat, notamment par l'introduction d'épreuves anticipées en fin de classe de première ;
- de créer des dispositifs d'orientation active des élèves dès le collège ;
- de veiller à l'égalité des chances pour l'accès aux examens nationaux ;
- de veiller à la qualité du recrutement et de la formation des personnels enseignants.

3- CONCLUSIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant la nécessité de développer l'enseignement technique et la formation professionnelle à hauteur de 20 % de l'offre de formation du secondaire ;

Considérant que le développement du pays passe par la formation professionnelle et technologique ;

Considérant que la performance de l'enseignement technique et la formation professionnelle dépend de la capacité d'accueil et d'un financement durable ;

Considérant que l'adéquation formation-emploi dépend de la qualité des équipements, et des enseignements ;

Considérant que la maîtrise des technologies passe par la formation de jeunes de haut niveau ;

Considérant que chaque jeune doit accéder à une qualification ;

les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis à Libreville, les 17 et 18 mai 2010, recommandent :

- d'ajuster les capacités en infrastructures et en ressources humaines de qualité ;
- d'améliorer l'offre de formation professionnelle notamment par son adaptation à la demande du secteur productif ;
- de créer des pôles d'excellence de formation professionnelle ;
- de moderniser les plateaux techniques et de doter les laboratoires en équipements de pointe ;
- de mener une politique active de renouvellement des curricula ;
- de mettre en œuvre des stratégies pédagogiques développant l'autonomisation de l'apprenant ;
- d'accentuer la professionnalisation des formations initiales ;
- de renforcer les dispositifs d'alternance entre les centres de formation et l'entreprise ;
- de veiller à la qualité de la reconversion, du recrutement et de la formation des personnels enseignants ;
- de renforcer les effectifs d'enseignants gabonais dans les matières scientifiques et technologiques ;

- de mettre en place un fonds d'insertion ;
- de renforcer le partenariat public-privé en instaurant un cadre d'échange permanent ;
- de développer la formation continue et son financement.

4- CONCLUSIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Considérant la faible couverture de l'offre de formation et de recherche et son profond déséquilibre sur le territoire national ;

Considérant l'impératif de consolider la mise en place du système Licence Master Doctorat (LMD) et la démarche qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche ;

Considérant la nécessité de réorganiser et d'orienter résolument la recherche vers la production de savoirs locaux et de réponses aux besoins de l'économie et de la société ;

Considérant la nécessité de financer durablement la recherche ;

Considérant que l'ouverture au monde, à travers la coopération sous-régionale et internationale et l'accès aux savoirs, notamment par le recours aux moyens technologiques modernes, constituent des conditions de réussite indispensables dans le supérieur et la recherche ;

Considérant l'impératif de veiller à lutter contre la fuite des cerveaux ;

Considérant la nécessité de disposer d'un corps professoral de haut niveau pour une éducation de qualité ;

Considérant la nécessité d'un meilleur encadrement des étudiants pour accomplir leur parcours universitaire et professionnel ;

Considérant l'exigence de participation des étudiants au fonctionnement des institutions ;

les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis à Libreville, les 17 et 18 mai 2010, recommandent :

- d'appuyer de manière circonstanciée les établissements d'enseignement supérieur pour achever le basculement au LMD ;
- de développer l'offre de formations technologiques courtes notamment dans le secteur industriel ;
- de veiller à l'application stricte des conditions d'habilitation des filières de formation ;

- de mettre en œuvre, dans l'espace universitaire et de recherche, un plan ambitieux de développement des technologies de l'information et de la communication ;
- de mettre en place un dispositif d'orientation-insertion ainsi qu'un dispositif d'assurance qualité dans tous les établissements du supérieur ;
- d'œuvrer pour la création d'écoles doctorales dans les facultés ;
- d'élargir les champs de coopération scientifique et universitaire ;
- de prendre des mesures incitatives pour garantir un retour de l'Elite gabonaise ;
- de participer au développement de pôles d'excellence régionaux ;
- de créer et d'alimenter un fonds pour un financement durable de la recherche ;
- de modifier le pilotage de la recherche ;
- de veiller à la qualité de la formation des personnels enseignants du supérieur et de la recherche, par la mise en œuvre d'un plan de formation vigoureux ;
- de créer une structure de conseil de la vie étudiante dans toutes les universités et grandes écoles.

5- CONCLUSIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE

Considérant la nécessité d'améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur Education - Formation - Recherche ;

Considérant l'absolue nécessité d'assurer la lisibilité et le suivi de la politique éducative et de recherche ;

Considérant qu'il faut améliorer et déconcentrer la gestion opérationnelle du secteur ;

Considérant que tous les établissements d'enseignement et de formation doivent impérativement s'inscrire dans un cadre réglementaire unique ;

Considérant que la valeur des examens et concours et de la collation des grades doit être garantie et sauvegardée ;

Considérant comme indispensable l'implication des entreprises au processus de formation ;

Considérant que l'expérience doit être reconnue dans l'accès aux formations ;

Considérant qu'il faut renforcer l'usage des technologies de l'information dans l'administration scolaire et universitaire ;

Considérant que la construction de classes et d'établissements, que la préparation d'une génération de formateurs en suffisance, dans tout le pays et dans tous les ordres, imposent une planification et une programmation de leur déploiement ;

Considérant l'effort à déployer en matière de rénovation pédagogique et curriculaire ;

les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis à Libreville, les 17 et 18 mai 2010, recommandent :

- d'élaborer en priorité une carte scolaire intégrée du secteur Education-Formation-Recherche et de mettre au point un tableau de bord ;
- de créer progressivement des académies sur l'ensemble du territoire ;
- d'actualiser et appliquer strictement les textes régissant l'ouverture et le fonctionnement des établissements privés d'enseignement et de formation ;

- de réformer l'Institut Pédagogique National ;
- de créer une Université des Sciences de l'Education intégrant les écoles de formation de formateurs ;
- d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dans les cursus des formateurs ;
- de garantir l'intégrité des examens et concours par la création d'un Office National;
- de généraliser et diversifier les partenariats avec les entreprises et les organisations ;
- de mettre en place un cadre de validation des acquis professionnels et de l'expérience ;
- de créer un centre de gestion de ressources humaines du secteur ;
- de veiller à la formation permanente des cadres dirigeants du secteur ;
- d'informatiser les services opérationnels du secteur et de former en conséquence les personnels des établissements et de l'administration ;
- de créer une structure de coordination des technologies de l'information et de la communication du secteur.

6- CONCLUSIONS RELATIVES AUX STATUTS

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels du secteur éducatif ;

Considérant, la nécessité de rendre attractifs les métiers du secteur Education et de se rapprocher des standards internationaux ;

Considérant la persistance de l'exode des cerveaux ;

Considérant l'objectif de valorisation de l'expertise nationale ;

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail des élèves et étudiants propres à favoriser leur plein épanouissement ;

Considérant qu'il est impérieux de former des citoyens responsables, d'améliorer l'offre des œuvres scolaires et universitaires, d'augmenter le nombre d'élèves et d'étudiants engagés dans les sciences dures et de renforcer les effectifs en enseignants scientifiques ;

Considérant que la sécurité doit être assurée pour tous dans les établissements de tous les ordres d'enseignement ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les valeurs civiques et patriotiques de la jeunesse ;

les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis à Libreville, les 17 et 18 mai 2010, recommandent :

- d'élaborer des statuts particuliers des personnels du secteur Education Nationale, de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- d'adopter une grille salariale incitative pour les personnels enseignants du secteur ;
- de relever le taux de rémunération des heures supplémentaires des enseignants et de l'ajuster en fonction de leur grade universitaire ;
- d'inciter les enseignants chercheurs et le personnel Agent Technicien et Ouvrier de Services (ATOS) à participer à leur protection sociale par la création d'une mutuelle nationale ;
- de favoriser le recrutement d'enseignants scientifiques ;

- d'ajuster et de critérier les taux de frais d'inscription dans les universités et grandes écoles ;
- de réformer le régime des bourses ;
- d'allouer des bourses d'incitation aux élèves et étudiants scientifiques ;
- de mettre en place un dispositif en vue d'instaurer une carte de réduction au bénéfice des étudiants et des enseignants ;
- de relever le taux d'allocation d'étude ;
- de créer un corps de professionnels de la sécurité scolaire et universitaire ;
- d'instaurer un service militaire obligatoire à partir de 18 ans.

7- CONCLUSIONS FINALES

Considérant que la réussite du plan décennal repose autant sur de nécessaires investissements que sur une dynamique d'ensemble des acteurs et des institutions impliquant une évolution des mentalités et des pratiques ;

Considérant que ce plan suppose d'importants investissements en vue de redresser l'Ecole gabonaise ;

les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis à Libreville, les 17 et 18 mai 2010, recommandent au Gouvernement :

- de faire adopter les avant-projets de lois d'orientation et de programmation ;
- de créer un Conseil National de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche, qui se réunira une fois par an, à compter de l'année 2011. Ce forum sera chargé de débattre de toutes les questions susceptibles de faire avancer l'Education, la Formation et la Recherche, de faire des bilans d'étape et d'apporter des réajustements nécessaires, sous le Haut patronage de Monsieur Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA. Il s'appuiera sur une structure scientifique de suivi et de préparation des dossiers techniques au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

PACTE DECENNAL 2010-2020 ENTRE L'ELITE INTELLECTUELLE ET L'ELITE POLITIQUE NOUVELLE, POUR L'EMERGENCE DE L'ECOLE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE AU GABON

PRE-PRIMAIRE

1. Mission : Généraliser le pré-primaire.

2. Actions :

2.1 - Recrutement et formation de formateurs

- Recyclage de 928 enseignants dès 2011 pour 300 millions ;
- Recrutement et formation modulaire en urgence de 1000 enseignants du pré-primaire de niveau Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) pour un coût de formation de 916 millions ;
- Recrutement et formation, à partir de 2011, de 3000 enseignants du pré-primaire de niveau baccalauréat dans les Ecoles Normales des Instituteurs (ENI) aux fins d'atteindre un effectif global de 5000 enseignants du pré-primaire à l'horizon 2020 pour un coût de 1,7 milliards ;
- Recrutement de 48 personnels spécialisés en 3 ans dès 2011.

2.2 - Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements

- Construction et équipement de 221 écoles comprenant six salles de classe en moyenne, un atelier et un préau, soit un total de 1326 salles de classe pré-primaire, 221 ateliers et 221 préaux pour un coût de 25 milliards ;
- Construction de 1500 logements desservis en eau et électricité, pour les enseignants du pré-primaire en zone rurale pour 60 milliards, dont 300 logements en 2011 pour un coût de 60 milliards ;
- Réhabilitation et rééquipement de 445 salles de classes existantes pour 4500 millions.

2.3 - Autres actions et mesures

- Elaboration des curricula, 366 millions ;
- Introduction dès la rentrée scolaire 2010-2011 dans dix écoles pilotes, d'activités d'immersion (50 millions) :
 - o à l'anglais ;
 - o à l'informatique ;
 - o aux langues locales ;
- Ateliers de fabrication du matériel didactique à moindre coût, 135 millions ;
- Commissions d'élaboration des textes juridiques, 26 millions.

3. Coût total en F CFA : 92,993 milliards

4. Résultat attendu :

Couvrir les besoins du pays en matière d'enseignement pré-primaire de qualité, à l'horizon 2020, et permettre aux apprenants de 3 ans, 4 ans et 5 ans, d'acquérir des compétences nécessaires pour entrer tous au cycle primaire et de réaliser d'excellents taux d'achèvement d'études.

PRIMAIRE

1. Mission : Parvenir à une scolarisation primaire universelle de référence.

2. Actions :

2.1 - Recrutement et formation de formateurs

- Formation continue modulaire à l'Apprentissage Par les Compétences (APC) en 2010-2011, au bénéfice de tous les encadreurs et enseignants du primaire pour un coût global de 3,5 milliards ;
- Recrutement et formation initiale dans les ENI, à partir de la rentrée 2010-2011, de 3654 enseignants du primaire de niveau Bac, pour une formation professionnelle de niveau L2 et pour un coût de 3,09 milliards.

2.2 - Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements

1. Réhabilitation, rééquipement et sécurisation de 4000 salles de classes primaires pour un coût de 120 milliards ;
- Réhabilitation et rééquipement de 800 logements d'enseignants du primaire pour un coût de 8 milliards ;
 - Réhabilitation, rééquipement et mise aux normes des 4 circonscriptions scolaires de Libreville, 800 millions ;
 - Construction et équipement de 40 circonscriptions scolaires des communes et grands Départements, 5,2 milliards ;
 - Construction et équipement de 40 logements des chefs de circonscription de Libreville et province, 4,4 milliards ;
 - Construction et équipement de 331 écoles primaires avec laboratoires spécialisés (multimédia, langues, éveil scientifique), bibliothèques, infirmerie, aménagements pour handicapés, aires de jeux, et deux logements d'astreinte en milieu urbain pour un coût de 106,349 milliards ;
 - Construction et équipement de 3000 logements pour tous les enseignants du primaire en milieu rural, équipés en hydraulique et en électricité, pour un coût de 120 milliards ;
 - Construction et équipement de 80 bases pédagogiques, dotées chacune d'un Centre d'Appui Pédagogique et Logistique (CAPL) avec centre multimédia connecté à internet, dans chaque Chef-

- lieu de Département et chaque arrondissement de grande ville, pour un coût de 4,8 milliards ;
- Equipements en manuels scolaires et en matériel didactique, 15 milliards ;
 - Réhabilitation et rééquipement des bâtiments et logements des Centres de Perfectionnement Pédagogique (CPP) de Mouila et Oyem, 600 millions ;
 - Construction et équipement des bâtiments et logements des CPP de Libreville, 1 milliard ;
 - Plan sur les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) pour les CAPL, pour les administrations d'écoles, 129, 300 millions.

2.3- Autres actions

- Introduction dès la rentrée scolaire 2010-2011, des cours d'initiation dans dix écoles pilotes, 100 millions :
 - o à l'anglais ;
 - o à l'informatique ;
 - o aux langues locales ;
- Paiement des travaux préfinancés, 3,501 milliards ;
- Enrichissement des curricula du primaire en vue de la prise en compte des expériences-pilotes (sciences, TICE, langues, éveil à la citoyenneté), en vue de les adapter à la nouvelle vision par des séminaires, en prévoyant des honoraires d'experts à hauteur de 642 millions ;
- Initiation à l'éveil scientifique dans les laboratoires de sciences, 100 millions ;
- Lancement, dès 2011, de classes pilotes de pré-professionnalisation, en vue d'une généralisation à l'horizon 2020, par des séminaires et des frais d'expertise estimés à 470 millions.

3. Coût total en F CFA : 526,852 milliards

4. Résultat attendu :

Atteindre, à l'horizon 2020, un ratio de 35 élèves par classe, permettant un rendement scolaire de qualité, caractérisé par des aptitudes pré-professionnelles de base, un éveil scientifique pertinent et une maîtrise des techniques de communication orale et écrite, en français, en anglais et au moins dans une langue nationale ainsi que d'un bon usage des technologies de l'information et de la communication, en fin de cycle et une admission en 6^{ème} à 100%.

SECONDAIRE

1. Mission : Renforcer les capacités d'accueil au secondaire, rationaliser les curricula pour les arrimer aux besoins scientifiques, technologiques et pré- professionnelles et pour susciter un excellent éveil citoyen.

2. Actions :

2.1- Recrutement et formation de formateurs

- Recrutement de 9196 enseignants, de niveau bac, pour une formation en 3 et 5 ans à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), pour un coût de 7,065 milliards, dont 1839 enseignants à former dès la rentrée 2010-2011;

2.2- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements

- Construction et équipement de 30 Collèges d'Enseignement Secondaire (CES) de 20 salles de classe, laboratoires, aires de jeux, salle polyvalente, logement d'astreinte, à Libreville, 27 milliards ;
- Construction et équipement de 15 lycées d'émergence scientifique de 10 salles de classe de second cycle exclusivement, comptant 35 élèves par classe, avec internat de 350 places et logements pour tous les enseignants, 150 milliards ;
- Construction et équipement de 53 internats de 200 places, dans 51 CES et 6 lycées départementaux existants, 52 milliards ;
- Construction et équipement de 40 nouveaux CES départementaux avec laboratoires, internats de 200 places, aires de jeux, salle polyvalente, logements d'astreinte dans les Chefs-lieux de Département non pourvus pour un coût de 50 milliards ;
- Réhabilitation et rééquipement d'un internat de CES et de 3 internats de lycées départementaux existants, 800 millions ;
- Construction et équipement de 50 CES avec laboratoires, internats de 150 places, aires de jeux, salle polyvalente, logements pour tous les enseignants, dans les Districts et les grands centres ruraux, 50 milliards ;

- Réhabilitation, rééquipement et mise aux normes d'internats de 300 places, de 9 lycées provinciaux existants, dont celui de NTOUM pour un coût de 5 milliards.
- Réfection, mise aux normes et rééquipements des 55 établissements existants pour un coût de 5,5 milliards ;
- Développement d'un plan TICE au secondaire, 1,124 milliard.

2.3- Autres actions

- Introduction, à court terme, dès la classe de 6^{ème}, d'une deuxième langue vivante étrangère au choix entre l'espagnol, l'allemand, le mandarin, l'arabe, le russe ainsi qu'une langue à vocation panafricaine, le kiswahili, en spécialisant les bassins pédagogiques, pour chacune de ces langues ;
- Paiement des travaux préfinancés, 8 milliards ;
- Enrichir les curricula dans les collèges et lycées en vue de les adapter à la nouvelle vision, par des séminaires évalués à 870 millions ;
- Réforme du baccalauréat par l'organisation d'épreuves anticipées en fin de classe de première, sous la responsabilité des Inspections Déléguées d'Académie (IDA), afin d'améliorer le rendement scolaire ;
- Orientation des bacheliers notamment scientifiques en fonction de l'âge et à raison d'1/3 à l'ENS, d'1/3 dans les écoles d'ingénieurs et d'1/3 en faculté de sciences, aux fins de former, chaque année, près de 400 futurs enseignants scientifiques pour le secondaire.

3. Coût total en F CFA : 357,359 milliards

4. Résultats attendus :

- Supprimer, à terme, le concours d'entrée en 6^{ème} ;
- Atteindre un ratio de 35 élèves par classe au secondaire ;
- Parvenir à un meilleur taux d'achèvement d'études ;
- Atteindre un taux de réussite au BEPC et au baccalauréat de 80 % à l'horizon 2020 ;
- Aboutir à une orientation pertinente des élèves vers les centres de formation professionnelle ou vers des structures de formation de sportifs de haut niveau, en abolissant, dès la rentrée prochaine, le

système d'exclusion des élèves pratiqué jusque-là, dans les lycées et collèges ;

- Atteindre à l'horizon 2020, l'autosuffisance en enseignants scientifiques du second degré, ainsi qu'au supérieur, de même qu'un potentiel suffisant pour les filières d'ingénieurs et de l'enseignement des sciences dures au supérieur.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

1. Mission : Rehausser la qualité de l'enseignement technologique et de la formation professionnelle.

2. Actions :

2.1- Recrutement et formation de formateurs

- Recrutement et formation de 300 enseignants et formateurs, 900 millions ;
- Renforcement des capacités des enseignants, 490 millions ;

2.2- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements

- Construction et équipement de 15 lycées techniques de haut niveau de 1000 élèves afin d'augmenter la capacité d'accueil et diversifier l'œuvre de formation, pour un coût de 150 milliards ;
- Equipement et réhabilitation de 11 établissements techniques existants, 9 milliards ;
- Achèvement de la construction de 2 Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP) (Lambaréné et Mouila) et augmentation des capacités d'accueil dans 7 CFPP pour un coût de 10 milliards ;
- Construction de 50 mini-centres de formation professionnelle de proximité aux métiers de base (construction, bâtiment, fabrication du mobilier, vulcanisation, entretien et réparation de machines et des automobiles...), pour un coût de 26,250 milliards.

3. Autres actions :

- Création et mise en place d'un fonds d'insertion dont les études sont évaluées à 1,128 milliards ;
- Révision et élaboration des curricula par des séminaires estimés à 869 millions ;
- Création de baccalauréats professionnels et création de Brevets de Technicien Supérieur (BTS) dans les lycées technologiques et la transformation des CFPP en pôles d'excellence pour un coût évalué à 8 milliards.
- Instauration d'un cadre de concertation intégrant l'ensemble des partenaires, 500 millions ;

4. Coût total en F CFA : 207,137 milliards

5. Résultats attendus :

- Augmenter au moins à hauteur de 20 %, selon les recommandations de l'UNESCO, le taux de scolarisation dans l'enseignement technologique et la formation professionnelle ;
- Renforcer la capacité d'accueil des établissements techniques et professionnels ;
- Diversifier l'offre de formation ;
- Augmenter l'effectif des enseignants, et améliorer leurs compétences ;
- Renouveler les curricula.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

1. Mission : Développer et diversifier une offre de formation supérieure et de recherche de qualité en contexte LMD.

2. Actions :

2.1- Recrutement et formation de formateurs

- Recrutement et formation de 550 enseignants et formateurs du supérieur en cinq ans, 8,075 milliards.

2.2- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements

▪ Nouvelles universités :

- Construction, équipement et ouverture progressive de trois universités à Oyem, Mouila, et Port-Gentil pour un coût de 53 milliards.

▪ Université Omar Bongo (UOB) – 58,750 milliards

- Subdivision des deux facultés actuelles en quatre (200 millions) à savoir:
 - o Sciences économiques et Gestion ;
 - o Droit, Sciences politiques et Relations internationales ;
 - o Lettres, langues et art ;
 - o Sciences humaines et sociales ;
- Construction et équipement d'un laboratoire de promotion et de consolidation de la langue française en Afrique au sud du Sahara, 1,5 milliard ;
- Construction et équipement d'un laboratoire de langue anglaise, 1, 5 milliard ;
- Construction et équipement d'un laboratoire de langue arabe, 1, 5 milliard ;
- Construction et équipement d'un laboratoire de langues locales, 1, 5 milliard ;
- Construction et équipement d'un laboratoire du mandarin, 1, 5 milliard ;
- Etude et construction d'un établissement audiovisuel, 1, 5 milliard ;
- Construction et équipement d'un complexe administratif (Rectorat et autres services rattachés), 1 milliard ;

- Construction et équipement de 4 décanats avec bibliothèque, salle de reprographie dans chaque faculté, avec 4 services de scolarité et 200 bureaux d'enseignants, 4 milliards ;
 - Construction et équipement de 60 salles de cours de 50 places chacune, 2,5 milliards ;
 - Construction et équipement de 2 amphithéâtres de 1500 places chacun, 5 milliards ;
 - Construction et équipement de 4 amphithéâtres de 600 places chacun, 6 milliards ;
 - Construction et équipement d'une bibliothèque interuniversitaire, 2,5 milliards ;
 - Installation d'un campus numérique, 3 milliards ;
 - Construction d'un hôtel de l'université, de 150 studios, 3 milliards ;
 - Organisation des forums d'élaboration d'offres de formation innovantes, 1 milliard ;
 - Construction et équipement d'une scolarité centrale, 900 millions ;
 - Construction de deux pôles scientifiques, 1, 2 milliards ;
 - Construction et équipement d'un bâtiment de l'école doctorale, 600 millions ;
 - Réhabilitation de tous les anciens bâtiments de l'UOB et réalisation des passages piétons couverts reliant toutes les infrastructures, 7 milliards ;
 - Aménagement des voiries de l'UOB, 3 milliards ;
 - Réhabilitation, équipement des pavillons et du bâtiment administratif du Centre des Œuvres Universitaires (COU), 700 millions ;
 - Réhabilitation des aires de jeux, 1,5 milliard ;
 - Construction et équipement de 4 pavillons de logements étudiants, 4 milliards ;
 - Modernisation du restaurant de l'UOB, 1 milliard ;
 - Maintenance, 1, 650 milliard.
- **Université des Sciences de la Santé (USS)** – 106,061 milliards
 - Achèvement et équipement de l'amphithéâtre tronc commun, construction et équipement de deux nouveaux amphithéâtres de 1000 places, 1 milliard ;
 - Construction et équipement de 2 nouveaux amphithéâtres de 1000 places, 3 milliards ;
 - Construction et équipement d'un complexe administratif (Rectorat et services rattachés), 3 milliards ;

- Construction et équipement d'un auditorium, d'un décanat et de directions d'écoles, 3 milliards ;
- Construction et équipement de l'Ecole Supérieure en :
 - o Kinésithérapie, 817 millions ;
 - o Anesthésie, 817 millions ;
 - o Soins Infirmiers, 817 millions ;
- Construction et équipement de l'Ecole Supérieure de Sages Femmes, 1, 45 milliard ;
- Construction et équipement de l'Institut Supérieur de Biologie médicale, 2 milliards ;
- Construction et équipement de l'Institut de Médecine Légale, 1, 5 milliard;
- Construction et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire (CHU), 50 milliards ;
- Construction et équipement d'un Centre de Neurosciences, 25 milliards ;
- Construction et équipement de la Faculté de Pharmacie et Pharmacopée traditionnelles, 3 milliards ;
- Construction et équipement d'un laboratoire de Physique, Biophysique, 300 millions ;
- Construction et équipement d'un hôtel de l'université de 50 studios, 500 millions ;
- Réhabilitation et équipement des laboratoires de diagnostic et de recherche (anapath, anatomie, bactério-virologie, biochimie-biologie moléculaire, parasitologie-mycologie, pharmacologie, physiologie, toxicologie), 1 milliard ;
- Forum d'offres de formation innovantes, 1 milliard ;
- Construction et équipement du bâtiment administratif du COU, 500 millions ;
- Réhabilitation des aires de jeux, 500 millions ;
- Construction et équipement d'un Centre Médical, 500 millions ;
- Construction et équipement de deux pavillons d'étudiants de 600 places chacune, 2 milliards ;
- Modernisation du restaurant universitaire, des voiries, et de tous les anciens bâtiments, 2,5 milliards ;
- Construction et équipement de 3 logements d'astreinte pour le COU, 210 millions ;
- Maintenance, 1, 650 milliard.

- **Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) – 41,767 milliards**
 - Construction d'un centre de recherche (Unité de Recherche en Chimie (URCHI), Unité de Recherche en Matériaux et en Mécanique (URM), Unité de Recherche en Physiques (URPHY), Unité de Recherche en Mathématiques et Informatique (URMI), Unité de Recherche en Agronomie et Biologie (URAB)), 5 milliards ;
 - Construction de 3 amphithéâtres de 600 places, 4,5 milliards ;
 - Construction et équipement d'un amphithéâtre de 1000 places, 1 milliard ;
 - Construction de 150 logements pour Enseignants et Chercheurs, 10,2 milliards ;
 - Construction et équipement d'une bibliothèque interuniversitaire, 2,5 milliards;
 - Construction et équipement d'un hôtel de l'université, 700 millions;
 - Construction et équipement des bâtiments de l'école doctorale, 1 milliard ;
 - Construction et équipement du décanat, du service de scolarité et de 100 bureaux d'enseignants, 1 milliard ;
 - installation d'un campus numérique, 707 millions ;
 - Construction et équipement d'un laboratoire de langue anglaise, 1,5 milliard ;
 - Forum d'offres de formations innovantes, 1 milliard ;
 - Construction et équipement de 3 pavillons de logements étudiants, 3 milliards ;
 - Réhabilitation armoires électriques, installation transformateur de grande capacité, câblage électrique de nouveaux bâtiments, 300 millions ;
 - Bâtiment administratif pour le COU, 500 millions ;
 - Extension du restaurant universitaire, 3,5 milliards ;
 - Modernisation du restaurant universitaire, de tous les anciens bâtiments, des aires de jeux et voiries, 3,5 milliards ;
 - Construction et équipement de 3 logements d'astreinte pour le COU, 210 millions ;
 - Maintenance, 1,650 milliard.

- **Université des Sciences de l'Education – 5,707 milliards**
 - Mutualisation des plateaux techniques de l'ENS, de l'Ecole Normale de l'Enseignement Technique (ENSET), et des ENI actuelles, sous la tutelle de cette nouvelle université ;

- Construction d'une faculté des sciences de l'éducation, 3 milliards ;
- Installation d'un campus numérique, 607 millions ;
- Construction d'un bâtiment administratif, 500 millions ;
- Construction d'un hôtel de l'université de 30 studios, 300 millions ;
- Construction d'un restaurant universitaire, 500 millions ;
- Construction et équipement d'un pavillon de 200 lits pour les étudiants, 800 millions ;
- Retour à l'ancien mode de recrutement à l'ENS, au niveau du baccalauréat ;
- Limitation exclusive de l'activité de l'ENSET à la formation des enseignants d'établissement d'enseignement technique et de formation professionnelle ;

La formation en master en cours à l'ENSET et celle de doctorat en projet, dont sont cosignataires l'université de St-Etienne et l'USTM se poursuivront à l'Ecole Polytechnique de Masuku avec les mêmes partenaires nationaux et internationaux dès 2012.

▪ **Grandes Ecoles** – 65,661 milliards

Ecole des Mines

- Construction et équipement de l'Ecole des Mines de Franceville, 10 milliards ;
- Equipement de l'école doctorale de Franceville, 1,5 milliard ;

Ecole Normale des Instituteurs (ENI)

- Construction et équipement de 5 nouvelles ENI avec logements d'astreinte pour parvenir à un meilleur renforcement des capacités, 17 milliards ;
- Réhabilitation, rééquipement et adaptation aux normes des ENI de Libreville et Franceville, 1,8 milliard ;
- Dettes et arriérés des ENI de Libreville et Franceville, 200 millions ;

Ecole Normale Supérieure (ENS)

- Construction et équipement d'un amphithéâtre de 1500 places, 1,8 milliard ;
- Construction et équipement de 10 salles de cours de 200 places et de 10 salles de cours de 100 places, 1,5 milliard ;

- Construction et équipement d'un bâtiment administratif, 1 milliard ;
- Construction et équipement de 5 logements d'astreinte, 350 millions ;
- Construction et équipement d'un pavillon de 600 places pour les étudiants, 1 milliard ;
- Construction et équipement d'un centre multimédia (3 salles de télé-enseignement, bibliothèque, campus numérique et laboratoire de langues), 3 milliards ;
- Maintenance, 500 millions ;

Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO)

- Aménagement d'un laboratoire multimédia, 34 millions ;
- Aménagement d'une salle de sténotypie, 46 millions ;
- Appui au LMD et formations innovantes, 30 millions ;
- Création d'un laboratoire de langues, 50 millions ;
- Création d'un laboratoire de recherche et mise en place du LMD, 30 millions ;
- Maintenance, 20 millions ;

Institut National des Sciences de Gestion (INSG)

- Construction de 3 bâtiments à trois niveaux (salles de classe, laboratoire de langues, salle informatique, bibliothèque, salle des professeurs, salle de marché, bureaux des enseignants), 1,5 milliard ;
- Construction et équipement de 2 amphithéâtres, 800 millions ;
- Equipement de laboratoire de langues, 100 millions ;
- Construction et équipement d'un bâtiment de l'école doctorale, 350 millions ;
- Equipement informatique, 250 millions ;
- Equipement en climatisation, 150 millions ;
- Equipement en table-bancs, tableaux, 20 millions ;
- Equipement salle de marché, 100 millions ;
- Achat des ouvrages et abonnements aux revues, 60 millions ;
- Construction et équipement d'un centre de télé-enseignement ;
- Abonnements aux bases de données numériques, 1,8 milliard ;
- Maintenance, 200 millions ;

Ecole Normale de l'Enseignement Technique (ENSET)

- Achèvement et équipement d'un bâtiment en construction, 165 millions ;

- Appui au LMD, 200 millions ;
- Equipement département science et technologie du tertiaire, 70 millions ;
- Equipement département lettres et sciences de l'éducation, 100 millions ;
- Equipement département électrotechnique, 230 millions ;
- Equipement département génie bois, 380 millions ;
- Equipement département génie mécanique, 500 millions ;
- Equipement département structures métalliques, 300 millions ;
- Equipement département systèmes motorisés, 300 millions ;
- Equipement département structures métalliques, 100 millions ;
- Equipement département génie civil maintenance, 100 millions ;
- Maintenance, 500 millions ;

Institut Supérieur de Technologie (IST)

- Délocalisation de l'IST, 15,116 milliards.

▪ Au niveau des Centres de recherche et du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) – 76,700 milliards

- Construction et équipement d'une plateforme scientifique, 10 milliards ;
- Renforcement des capacités en infrastructures de recherche existantes et en équipements (CENAREST, UOB, USTM, USS, Grandes Ecoles), 6 milliards ;
- Construction de 5 technopôles (Forêts-Environnement à Libreville ; Géologie-Géophysique et minerais non fossiles à Franceville ; Minerais-fossiles, pétrochimie, ressources halieutiques à Port-Gentil; Bio-technologie agro-alimentaire à Oyem ; Eco-tourisme, Patrimoine, Art et Architecture à Mouila), 2,5 milliards ;
- Renforcement de la station de recherche de Makokou (Laboratoire de veille écologique du CENAREST), 3 milliards ;
- Construction et équipement de laboratoires de veille et de surveillance écologique et climatologique à Bitam, Lambaréné, Koulamoutou et Tchibanga, 2 milliards ;
- Création d'un fonds national de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à hauteur de 2% du PIB, 50 milliards ;
- Achèvement du bâtiment de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH), 800 millions ;
- Construction de la barrière de l'Arboretum de Sibang, 300 millions ;

- Réhabilitation du bâtiment de l'Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles (IPHAMETRA), 800 millions ;
- Construction et équipement de la station de recherche de l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF), 800 millions ;
- Maintenance, 500 millions ;

3. Autres actions : – 29,504 milliards

- Extension et équipements des classes préparatoires aux grandes écoles, 900 millions ;
- Paiement des travaux préfinancés et réhabilitation de l'existant (universités et écoles), 15 milliards ;
- Etudes, expertises des nouvelles universités, 500 millions ;
- Appui au LMD, 3 milliards ;
- Semestrialisation des inscriptions dans les universités et grandes écoles (frais d'expertise), 600 millions ;
- Paiement des arriérés des universités, des grandes écoles et laboratoires, 5 milliards ;
- Rénovation des programmes et de l'examen du BTS, 100 millions ;
- Etude pour création d'un corps des professionnels de la sécurité universitaire, 204 millions ;
- Création d'une école doctorale par faculté et par grande école, 3 milliards ;
- Etude pour développement de l'offre de formations technologiques courtes, 500 millions ;
- Formation pour préparation à l'agrégation, 700 millions ;

4. Coût total en F CFA : 445,225 milliards

5. Résultats attendus :

- Finaliser efficacement la mise en œuvre du LMD d'ici 2020, par la conjugaison des spécialités recherche et professionnelles dans toutes les facultés et grandes écoles, qui seront dotées chacune d'une école doctorale ;
- Préparer au Gabon, des formations post doctorales CEMAC, CAMES et autres.

INSTITUTIONNEL

1. Mission : Développer les capacités institutionnelles, relever la qualité des services, améliorer la gouvernance, créer les conditions d'émulation.

2. Actions :

- Renforcement des prérogatives des académies, notamment par la délocalisation de l'organisation du bac et autres examens sous leur responsabilité;
- Construction d'un bâtiment abritant les services du Ministère, 50 milliards ;
- Informatisation des services et des activités du Ministère, 1,5 milliard ;
- Promotion des langues, 3 milliards ;
- Création au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation d'un Secrétariat d'orientation scolaire et universitaire, chargé de l'orientation des élèves et des étudiants avant leur prise en charge par la commission nationale d'orientation et la commission d'attribution des bourses ;
- Construction et équipement des cellules d'information et d'orientation dans les 9 provinces avec création d'antennes dans chaque établissement pédagogique, 900 millions ;
- Renforcement des capacités en matériel roulant de l'administration centrale et de tous les services déconcentrés et en autonomie, 40 milliards à raison de 4 milliards par an ;
- Construction et équipement de la direction générale des examens et concours : Office National des Examens et Concours pour un coût de 2,5 milliards ;
- Promotion de partenariats publics-privés en matière d'établissements d'enseignement et de formation de référence, dont les promoteurs bénéficieraient de facilités multiformes, notamment fiscales et douanières, pour les infrastructures et équipements scolaires et universitaires de pointe pour un coût de 1 milliard ;
- Instauration des concours d'innovation primés dans tous les ordres et niveaux d'enseignement et de formation pour un coût de 10 milliards.

3. Coût total en F CFA : 108,900 milliards

4. Résultats attendus :

- Piloter l'orientation des élèves ;
- Fiabiliser les examens et concours ;
- Consolider les moyens de communication et d'intervention du Ministère.

STATUTS ADMINISTRATIF ET SOCIAL DES AGENTS DU SECTEUR EDUCATION- FORMATION-RECHERCHE

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECTEUR EDUCATION

1. **Mission** : Améliorer les conditions de vie et de travail des personnels du secteur éducatif.

2. **Actions** :

- Elaboration des statuts particuliers attractifs des personnels du secteur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Politique vigoureuse de formation de formateurs dans les domaines des sciences dures (mathématiques, physique, chimie, sciences de la vie et de la terre), ainsi que du français et de l'anglais, de l'informatique et d'une langue locale panafricaine, le kiswahili en vue du renforcement des capacités en matière de formation des formateurs ;
- Appel à candidature et recrutement sur dossiers et entretien devant un jury d'enseignants ressortissant des pays francophones ou maîtrisant la langue française sur contrats synallagmatiques à durée déterminée ;
- Pour attirer les Gabonais et Gabonaises à embrasser la carrière enseignante, comme au Sénégal et au Congo Brazzaville, où un enseignant de rang magistral est rémunéré à hauteur de 1.500.000 FCFA, il faut mettre en place une grille salariale attractive, notamment pour les enseignants de disciplines scientifiques qui sont fortement happés par les recrutements dans le secteur privé.

Toutefois, pour éviter les grandes disparités dans un même corps, il faut réviser à souhait la grille salariale des enseignants autres que les scientifiques ou bien leur faire bénéficier des fonds communs.

- Sédentarisation des postes de recrutement des enseignants du supérieur dans les établissements et ceux d'autres ordres d'enseignement dans les provinces.

3. Résultats attendus :

- Rendre attractif les métiers du secteur Education ;
- éviter la fuite des cerveaux ;
- valoriser la fonction enseignante en référence aux standards internationaux.

ELEVES ET ETUDIANTS

1. Mission : Améliorer les conditions de vie et de travail des élèves et étudiants, les rendre propices à leur épanouissement, réformer le régime des bourses et relever le taux d'allocation d'études.

2. Actions :

- Instauration d'un nouveau régime de bourses en République Gabonaise pour améliorer l'efficacité de la bourse et de l'allocation d'étude ;
- Bourses d'incitation aux matières scientifiques pour susciter l'intérêt d'un grand nombre d'élèves et étudiants pour les matières scientifiques ;
- Relèvement significatif du taux de bourse au niveau national et à l'étranger ;
- Instauration d'une carte de réduction pour élèves et étudiants en vue de rendre accessibles des produits ou des articles (ouvrages, ordinateurs portables, etc.) liés à la formation ;
- Instauration d'un fonds pour les prêts étudiants au bénéfice des étudiants non boursiers, des étudiants candidats à un double cursus ou dans le cadre d'une demande de bourse complémentaire.

3. Résultats attendus :

- Former des citoyens responsables, améliorer l'offre des œuvres scolaires et universitaires, augmentation du nombre d'élèves et étudiants dans les sciences dures et renforcement des effectifs en enseignants scientifiques ;
- Ramener à un taux de 25% à l'horizon 2020 le nombre d'étudiants gabonais à l'étranger et spécialement pour les spécialités non disponibles au Gabon.

MESURES TRANSVERSALES

SECURISATION DES ETABLISSEMENTS

- Création d'un Corps des Professionnels de la Sécurité Scolaire et Universitaire (CPSSU) ;
- Construction des clôtures et autres infrastructures et équipements de sécurité pour tous les établissements existants et équipement en technologies de surveillance.

SERVICE MILITAIRE

- Instauration d'un service militaire obligatoire dès l'âge de 18 ans pour une immersion aux valeurs citoyennes.

FORMATION A LA CITOYENNETE

- Introduire dans les curricula des modules de formation à la citoyenneté ;

APPUI A LA FORMATION

- Contractualisation à durée déterminée, d'une part, de l'agrément d'ouverture d'établissements privés scolaires, universitaires, de recherche ou de formation, et d'autre part, de la reconnaissance d'utilité publique des établissements;
- Création d'un corps des personnels permanents d'appui technique, logistique et administratif spécialisé en matière d'éducation et de formation ;

APPUI AU LMD

- Promouvoir la mobilité interuniversitaire notamment grâce à la formalisation des enseignements par vacations ouvertes aux conférenciers, universitaires et professionnels, nationaux et étrangers ;

SECRETARIAT SCIENTIFIQUE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Dans sa mission de suivi facilitée par le numéro identifiant unique de l'apprenant depuis la maternelle, qu'il soit au public ou au privé, le Secrétariat Scientifique assurera les orientations des étudiants au Gabon et à l'étranger, rendues nécessaires par les modifications d'options économiques nationales ou par les résultats de l'étudiant.

En ce cas :

- la Commission Nationale des Bourses et Stages se chargerait d'attribuer des bourses catégorielles sur la base d'états des postulants dressés par le Secrétariat scientifique d'orientation scolaire et universitaire au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- la Direction Générale des Bourses et Stages, toujours au Ministère de l'Economie, se chargerait de dresser les Etats de bourses ainsi que des frais d'écolage pour transmission, suivi et paiement par le Ministère du Budget.

MESURES SPECIALES

1. Mission : Promouvoir l'Emergence.

2. Actions :

- Investissement annuel de la somme de 1,5 milliard de FCFA pendant une période de 10 ans en vue de doter les meilleurs élèves, étudiants, enseignants et chercheurs en ordinateurs de type «XO» ;
- Etude et réalisation du projet « Cité Verte de l'Education et du Savoir » (30 milliards de FCFA) qui sera caractérisé par :
 - o Un ensemble d'établissements scolaires et universitaires de référence internationale, mis dans le cadre des partenariats « public/privé », et dont les promoteurs bénéficieraient des facilités multiformes, notamment fiscales et douanières, sur les infrastructures et les équipements de pointe ;
 - o Une sorte de zone franche et universitaire où des promoteurs privés ou même des mécènes peuvent y réaliser des bibliothèques, des librairies, des campus numériques, des universités virtuelles, de résidences pour étudiants et enseignants ; le tout desservi en eau et en électricité par des industries propres ;
 - o Une usine à idées innovantes dotée d'un fonds de recherche et reliée à des faisceaux d'instituts, laboratoires de recherche et bureaux d'études privés et publics.
- Création d'un Conseil National de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche, qui se réunira une fois par an à compter de l'année 2011, sous le Haut patronage du Chef de l'Etat. Il fera des bilans d'étape et apportera des réajustements nécessaires. Il s'appuiera sur une structure scientifique de suivi et de préparation des dossiers techniques, au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, 3 milliards.

3. Coût total en F CFA : 48 milliards

4. Résultats attendus :

- Encourager l'excellence ;
- Promouvoir l'innovation ;
- Suivre et réajuster le plan d'actions décennal.

Coût global :

Mille sept cent quatre vingt six milliards quatre cent soixante six millions (1786,466 milliards de F CFA).

ANNEXES

CEREMONIE DE CLOTURE



CITE DE LA DEMOCRATIE, MARDI 18 MAI 2010

**DISCOURS DE CLOTURE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**



SON EXCELLENCE PAUL BIYOGHE MBA

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Constitutionnelles,
Messieurs les Ministres Membres du CAMES,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables Députés, Vénérables Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les partenaires économiques et au développement,
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et d'étudiants,
Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'à l'ouverture des travaux du séminaire d'immersion à la Vision d'Emergence, en janvier 2010, je vous invitais à oser, à quantifier et à chiffrer le fruit de votre réflexion que je voulais large et profonde ; j'exprimais, ainsi, la ferme volonté du Chef de l'Etat de bâtir un modèle innovant d'école et de recherche, au Gabon.

Les propositions faites par les experts du Comité Préparatoire, fruit de leur réflexion et d'importantes et riches interactions avec le Gouvernement, qui y était fortement représenté, ont rencontré la satisfaction de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, qui vous en a félicité, hier, à l'occasion de Son importante allocution d'ouverture des présentes Assises.

La réforme de l'école et de la recherche gabonaise, était si remarquable que Monsieur le Président de la République a décidé, d'exprimer en l'endroit de chacun des 150 experts, la reconnaissance de la patrie toute entière, en élevant, chacun, aux distinctions pertinentes de l'Ordre National du Mérite Gabonais.

Aussi, pour que cette reconnaissance se passe dans un contexte de solennité nationale, le Président de la République a décidé que les décorations vous soient remises à l'occasion des festivités du cinquantenaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale.

Dans la même veine, j'invite le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, à distinguer, dans l'Ordre des Palmes Académiques,

aussi bien les cent cinquante experts, que les délégués venus de tous les bassins pédagogiques de Libreville comme de l'intérieur du pays, ainsi que les membres des délégations venues d'Etats membres du CAMES. La remise officielle de ces différentes distinctions académiques pourra se faire dès après l'organisation de tous les examens et concours.

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Le sentiment de satisfaction qui animait le Gouvernement hier, autour du Chef de l'Etat, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux, s'en trouve fortement renforcé, à la suite des résolutions de vos travaux et du rapport général, des motions et résolutions que vous avez adoptés.

Le plan architectural de l'école, de la formation et de la recherche de l'Emergence, vient ainsi d'être validé par l'ensemble des commissaires, plus d'un millier des membres directs et indirects de la communauté éducative, qui ont travaillé, en atelier, jusqu'au petit matin et qui, au moment où nous sommes maintenant rassemblés pour recevoir solennellement le fruit de votre travail, sont devenus, à la fois, les pèlerins de l'Emergence et les co-auteurs de la nouvelle page de l'histoire de l'école, de la formation et de la recherche gabonaises.

Soyez-en, toutes et tous, félicités.

L'harmonie qui se reflète par la cohérence et la pertinence de vos conclusions, doit, dorénavant, se consolider en vue d'une concrétisation efficace et rapide desdites conclusions, tel que nous l'a instruit Monsieur le Président de la République.

Monsieur le Président de la République a, en effet, engagé, aussi bien moi-même que l'ensemble de mon Gouvernement, à tout mettre en œuvre pour l'édification irréversible de l'école, de la formation et de la recherche de l'émergence.

Nous savons compter sur la nouvelle volonté qui anime désormais l'ensemble des Gabonaises et des Gabonais, pour réussir ensemble.

Nous savons compter sur nos amis de toujours et nos traditionnels partenaires économiques et au développement, pour nous accompagner dans cette exaltante mission.

Nous savons compter sur tous ceux qui, au Gabon comme dans le concert sous-régional, panafricain et international, sont fascinés par la Vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo ONDIMBA. L'attractivité suscitée par la nouvelle architecture de l'école, de la formation et de la recherche de l'Emergence, renforcera leur ferme détermination ; ainsi dans dix ans, dans vingt ans, et surtout dans cinquante ans, à l'occasion du deuxième cinquantenaire, le premier centenaire du Gabon indépendant, ils pourraient être cités parmi les bâtisseurs de l'école de l'Emergence gabonaise, avec Ali Bongo ONDIMBA.

Ce qui compte, ce n'est pas le coût de l'école.

Car le Président de la République a dit que l'école, n'a pas de prix. Il a même cité, fort à propos, l'ancien Président américain Abraham LINCOLN.

Ce qui compte, c'est la volonté de faire et la détermination à bien faire ; et surtout de le faire ensemble et, ensemble, faire des bilans d'étapes, chaque année, autour du Chef de l'Etat.

Aussi, c'est sur ces notes d'espoir que je déclare clos, les travaux des Etats Généraux de l'Ecole nouvelle, de la Formation d'avenir et de la recherche innovante, pour le développement, la prospérité partagée ; les résultats de vos Assises étant de bonne facture, et en parfaite adéquation avec la Vision d'Emergence.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE CLOTURE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**



MONSIEUR SERAPHIN MOUNDOUNGA

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions
Constitutionnelles,
Messieurs les Ministres Membres du CAMES,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement et Chers
Collègues,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Madame et Monsieur les Maires de la Commune de Libreville et
d'Owendo,
Honorables Députés, Vénérables Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les partenaires économiques et au
développement,
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et d'étudiants,
Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Chers Enseignants, Chercheurs et représentants d'étudiants et
d'élèves,

Monsieur le Premier Ministre,

Après les ultimes arbitrages dont nous avons été instruits par
Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, avant-hier
dimanche 16 et hier le lundi 17 mai 2010, les 150 experts et le millier
des délégués venus de tous les bassins pédagogiques de Libreville
comme de l'intérieur du pays, ont approfondi l'ébauche de la
maquette d'école qui leur a été soumise. Ils y ont travaillé jusqu'au
petit matin de ce jour.

Ils se sont appropriés les derniers arbitrages de Monsieur le Président
de la République ainsi que ceux de Votre Excellence à l'occasion
de l'audience que vous avez accordée au Comité Préparatoire en
fin de semaine dernière.

Si l'on pouvait imaginer, l'on l'illustrerait par l'allégorie d'une femme
enceinte dont on attend, dans un double sentiment d'espoir et de
crainte ou d'appréhension, comment l'"accouchement" doit se
passer.

Le groupe d'"accoucheurs" à qui a été dévolue la délicate mission
de faire "accoucher la femme du prince" est, depuis quelques

heures, prêt à rendre compte à Votre Excellence, si tel est Votre désir, si l'enfant est né vivant, s'il est viable et s'il est beau.

Certes, Monsieur le Premier Ministre, Votre humble serviteur a supervisé le processus d'“accouchement”.

Je puis Vous dire que l'“accouchement” a eu lieu. Je puis également Vous dire, comme, en d'autres temps et en d'autres lieux immémoriaux, s'agissant du premier ouvrier en métaux, que les 150 Membres du Comité Préparatoire et le millier des délégués, constituent les premiers experts en école, formation et recherche de l'Emergence.

Toutes les Gabonaises et tous les Gabonais le retiendront ainsi.

Mais je ne puis Vous dire plus, Monsieur le Premier Ministre, car je ne suis pas suffisamment qualifié pour un tel exercice.

Aussi, les “accoucheurs” se sont-ils désignés des porte-parole, chacun rendant compte de sa note de musique, afin que Votre Excellence puisse juger, si l'harmonie est au rendez-vous.

Aussi, en même temps que je souhaite, à vous-mêmes, mesdames et messieurs les porte-parole, et à tous les délégués, un bon retour dans vos différents bassins pédagogiques, êtes-vous invités mesdames et messieurs les porte-parole, disais-je, à jouer chacun sa partition.

Merci Monsieur le Premier Ministre.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

**AVANT-PROJET DE LOI PORTANT
ORIENTATION GENERALE
DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET
DE LA RECHERCHE**

**Visa du Président du Conseil d'Etat
par intérim**

**Loi n...../2010
portant orientation générale de l'Education,
de la Formation et de la Recherche.**

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République, Chef de l'Etat ;

promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1.- La présente loi prise en application des dispositions des articles 1, 2°/16°/17°/18°/19 et 47 de la Constitution, détermine l'orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche en République Gabonaise.

A ce titre, elle a pour objet :

- de définir les principes fondamentaux et l'organisation académique de l'éducation, de la formation et de la recherche ;
- de fixer les modalités et les conditions d'exercice du métier d'enseignant, de formateur et de chercheur, en République Gabonaise, ainsi que d'autres personnels des secteurs éducation, formation et recherche ;

- de fixer le cadrage général des curricula, des offres de formation, des calendriers scolaires et académiques, des orientations et de la prise en charge sociale des apprenants;
- d'établir le cadrage général des garanties de l'Assurance Qualité en matière d'enseignement, de formation et de recherche, ainsi que celui des partenariats « public/privé ».

Titre I

Des principes fondamentaux de l'Education, de la Formation et de la Recherche

Chapitre I : Du droit à l'éducation et à la formation

Article 2.- L'enseignement et la formation au Gabon sont obligatoires.

Ils sont régis par le principe de gratuité, dans la limite des possibilités de l'Etat et sous réserve de la promotion des partenariats « public/privé » en matière de prestation de services intellectuels.

L'enseignement et la formation sont également régis par le principe de laïcité, sous réserve de la prise en compte des partenariats avec les promoteurs d'établissements confessionnels.

Le principe de neutralité politique s'applique à tous les établissements d'enseignement, de formation et de recherche, publics ou privés.

Article 3.- Le droit à l'égal accès à l'éducation, à l'instruction, à la culture et à la formation, est garanti à tous, sans discrimination relative à la croyance, à la race, au sexe ou à l'appartenance politique, de l'apprenant ainsi que de toute autre distinction sociale.

Il contribue à l'égalité des chances.

Chapitre II : Des missions de l'enseignement, de la formation et de la recherche

Article 4.- L'enseignement et la formation ont pour mission, l'appropriation par l'apprenant, des connaissances et des compétences :

- d'immersion et d'éveil de l'esprit au pré-primaire ;
- d'initiation au primaire ;
- de niveau moyen au secondaire ;
- de niveau supérieur et tendant vers l'excellence au supérieur.

Article 5.- Les curricula, les offres de formation, les infrastructures et les équipements d'enseignement et de formation, doivent, à cet effet, permettre, selon les niveaux, l'appropriation des connaissances et des compétences en matière :

- de formation à la citoyenneté sociale, sociétale, civique et environnementale ;
- de langues locales ;
- de français ;
- d'anglais dès le pré-primaire ;
- d'une deuxième langue étrangère dès la sixième, au choix entre l'espagnol, l'arabe, l'allemand, le mandarin, le kiswahili ou le russe ;
- des sciences et technologies ;
- des disciplines d'éveil ;
- des technologies de l'information et de la communication ;
- d'activités pratiques socio-éducatives et sportives.

Article 6.- La recherche a pour mission la production de la connaissance et de la technologie, dont la diffusion est de nature à assurer, par l'innovation, le progrès de l'humanité.

Article 7.- La recherche est menée dans les universités, les institutions dédiées et dans les entreprises, conformément aux autorisations de l'Etat.

Elle a une vocation fondamentale, appliquée ou de développement.

Article 8.- En milieu scolaire et d'apprentissage, l'immersion à la recherche et à l'innovation doit être une constante en suscitant, chez l'apprenant, l'esprit de questionnement permanent et du dépassement perpétuel de la performance actuelle.

Titre II

De l'organisation académique de l'Education, de la Formation et de la Recherche

Chapitre I : Au plan national

Article 9.- Il est créé en République Gabonaise un Conseil National de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche en abrégé CNEFOR.

Article 10.- L'organisation académique et scientifique nationale des secteurs éducation, formation et recherche est du ressort du CNEFOR.

Article 11.- Le CNEFOR est la plus Haute Instance Nationale en matière d'éducation, de formation et de recherche.

Article 12.- Le CNEFOR est placé sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat, qui en assure la présidence.

Article 13.- Le CNEFOR a pour mission d'évaluer la mise en œuvre des offres de formation, des projets d'infrastructures et

d'équipements, dans l'enseignement, la formation et la recherche, au moyen de bilans d'étapes, aux fins d'apporter des réajustements nécessaires visant une plus grande efficacité des actions éducatives et de recherche.

Article 14.- Le CNEFOR est composé comme suit :

- le Président de la République, Chef de l'Etat, Président ;
- le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Vice - Président ;
- le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Rapporteur Général ;

membres :

- le Ministre chargé des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie ;
- le Ministre chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle ;
- le Ministre chargé de la Santé, des Affaires sociales, de la Solidarité et de la Famille ;
- le Ministre chargé de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

- le Ministre chargé des Eaux et Forêts ;

- le Ministre chargé de la Défense nationale ;

- le Ministre chargé de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;

- le Ministre chargé de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'Immigration et de la décentralisation ;

- le Ministre chargé du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique, chargé de la Réforme de l'Etat ;

- le Ministre chargé de la Communication, de la Poste et de l'Economie numérique ;

- le Ministre chargé de l'Habitat, du Logement et de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable ;
- le Ministre chargé de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire ;
- le Ministre chargé du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale ;
- le Ministre chargé de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement rural.

Article 15.- Le CNEFOR se réunit une fois par an en session ordinaire et peut être convoqué en session extraordinaire.

Article 16.- Le CNEFOR dispose d'un Secrétariat Scientifique qui assure sa permanence ainsi que le suivi et la préparation des dossiers techniques.

Article 17.- Le Secrétariat Scientifique a son siège au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Article 18.- Les modalités complémentaires d'organisation et de fonctionnement du CNEFOR et de son Secrétariat Scientifique sont fixées par voie réglementaire.

Chapitre II : Au plan territorial

Article 19.- L'organisation académique des secteurs Éducation, Formation et Recherche, au plan territorial, se divise en autant d'académies qu'il y a de provinces, sous réserve de la subdivision de la province de l'Estuaire en deux académies.

Chaque académie comprend au moins trois circonscriptions académiques et scientifiques subdivisées en autant de bases pédagogiques qu'il y a de Départements et d'arrondissements.

Article 20.- Les modalités d'organisation et de fonctionnement des académies provinciales, des circonscriptions académiques et scientifiques ainsi que des bases pédagogiques sont fixées par voie réglementaire.

Titre III

Des établissements d'enseignement scolaire, universitaire, de formation et des instituts de recherche

Chapitre I : Des établissements d'enseignement et de formation

Article 21.- L'enseignement et la formation sont assurés dans les écoles pré-primaires et primaires, les collèges, les lycées d'enseignement général, les lycées techniques et professionnels, les lycées d'émergence scientifique, les centres de formation professionnelle et les universités.

Section 1 : Des écoles pré-primaires et primaires :

Sous-section 1 : Des écoles pré-primaires :

Article 22.- Une école pré-primaire est un établissement qui scolarise les enfants dès l'âge de trois ans.

Elle comprend :

- une ou plusieurs classes de petite section pour les enfants âgés de trois ans ;
- une ou plusieurs classes de moyenne section pour les enfants âgés de quatre ans ;
- une ou plusieurs classes de grande section pour les enfants âgés de cinq ans.

Article 23.- Une école pré-primaire comprend au moins :

- trois salles de cours;
- une salle d'éveil scientifique ;
- un préau ;
- une salle de classe dédiée à l'immersion aux technologies de l'information et de la communication ;
- un laboratoire de langues ;
- un atelier polyvalent.

Sous-section 2 : Des écoles primaires :

Article 24.- L'enseignement primaire est assuré dans des écoles subdivisées en :

- Cycle préparatoire appelé classe de première année ;
- Cycle élémentaire organisé en deux années : deuxième et troisième années ;
- Cycle moyen organisé en deux années : quatrième et cinquième années.

Article 25.- Une école primaire comprend au moins :

- cinq salles de classes ;
- une classe dédiée à l'éveil scientifique ;
- une classe d'initiation aux technologies de l'information et de la communication ;
- un laboratoire de langues ;
- un atelier polyvalent ;
- une aire de jeux ;
- un jardin zoologique et un petit élevage.

Article 26.- Les modalités complémentaires d'organisation et de fonctionnement des écoles pré-primaires et primaires sont fixées par voie réglementaire.

Section 2 : De l'enseignement secondaire :

Article 27.- L'enseignement secondaire est assuré dans des collèges et des lycées.

Sous-section 1 : Des collèges :

Article 28.- Un collège est un établissement d'enseignement secondaire qui accueille, en classe de sixième, des élèves titulaires d'un Certificat d'Etudes Primaires, en abrégé CEP et les prépare, en quatre ans, à l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle en abrégé BEPC sous réserve des dispositions de l'article 136 ci-dessous.

Article 29.- Un collège comprend au moins :

- dix salles de classe ;
- un internat de 150 à 200 places dans les Départements et les Districts ;
- une salle polyvalente ;
- trois laboratoires de sciences : physique, chimie, sciences de la vie et de la terre ;
- un laboratoire de langues ;
- un Centre d'Appui Pédagogique et Logistique en abrégé CAPL ;
- une aire de jeux ;
- un jardin potager et un petit élevage ;
- des logements pour l'équipe dirigeante.

Sous-section 2 : Des lycées :

Article 30.- Un lycée est un établissement secondaire consacré aux études du second cycle, qui reçoit les élèves admis au BEPC aux fins de les préparer à l'examen du baccalauréat.

Il peut aussi accueillir des classes du premier cycle.

Article 31.- Un lycée comprend au moins :

- dix salles de classe ;
- trois laboratoires de sciences : physique, chimie, sciences de la vie et de la terre ;
- un laboratoire de langues ;
- une salle polyvalente ;
- une aire de jeux ;
- un jardin potager ;
- un jardin zoologique et un petit élevage ;
- un internat de 350 places dans les Chefs-lieux de province ou de Départements à forte démographie scolaire ;
- des logements pour l'équipe dirigeante ;
- un CAPL.

Article 32.- Les modalités complémentaires d'organisation et de fonctionnement des lycées et collèges sont fixées par voie réglementaire.

Sous-section 3 : Des lycées d'Emergence Scientifique :

Article 33.- Les Lycées d'Emergence Scientifique, en abrégé LES, accueillent les élèves ayant satisfait au BEPC avec une moyenne d'au moins 12/20 dans les sciences fondamentales, pour les préparer au baccalauréat scientifique.

Article 34.- Un lycée d'émergence scientifique comprend au moins:

- dix salles de classe : quatre secondes, trois premières, trois terminales ;
- trois laboratoires de sciences : physique, chimie, sciences de la vie et de la terre ;
- un laboratoire de langues ;
- une salle polyvalente ;
- une aire de jeux ;
- un jardin potager ;
- un jardin zoologique et un petit élevage ;
- un internat de 350 places ;
- des logements pour l'équipe dirigeante et pour les enseignants ;
- un CAPL.

Article 35.- Les modalités complémentaires d'organisation et de fonctionnement des lycées d'émergence scientifique sont fixées par voie réglementaire.

Section 3 : De l'enseignement technique et professionnel :

Article 36.-L'enseignement technique est assuré dans les lycées techniques en vue de l'appropriation par les apprenants des connaissances et compétences donnant droit au diplôme de Brevet de Technicien en abrégé BT, au baccalauréat technologique ou au Brevet de Technicien Supérieur en abrégé BTS obtenu deux ans après le baccalauréat.

Article 37.- L'enseignement professionnel est assuré dans les lycées professionnels en vue de l'appropriation des connaissances et des compétences donnant droit au diplôme de Certificat d'Aptitudes Professionnelles en abrégé CAP, au Brevet d'Etudes Professionnelles en abrégé BEP ou au baccalauréat professionnel obtenu après deux ans.

Article 38.- Les diplômes visés aux articles 36 et 37 ci-dessus doivent permettre une insertion professionnelle de leurs titulaires, notamment par l'auto-emploi, tout en favorisant la poursuite des études supérieures.

Sous-section 1 : Des lycées technique et professionnel :

Article 39.- Le lycée technique est un établissement secondaire recevant les élèves de troisième, admis sur concours d'entrée ou réorientation en seconde technique.

Ces élèves sont ultérieurement orientés en spécialité en classe de première, en raison de leurs aptitudes appropriées.

Article 40.- Le lycée professionnel est un établissement secondaire formant en quatre ans, des élèves de cinquième admis sur concours ou réorientation, en provenance des collèges et lycées d'enseignement général.

Article 41.- Un lycée technique ou professionnel comprend au moins :

- dix salles de classe ;
- des plateaux techniques appropriés ;
- trois laboratoires de sciences : physique, chimie, sciences de la vie et de la terre ;
- un laboratoire de langues ;
- une salle polyvalente ;
- une aire de jeux ;
- un jardin potager ;
- un jardin zoologique et un petit élevage ;
- un internat de 350 places dans les Chefs-lieux de province ou de Département à forte démographie scolaire ;
- des logements pour l'équipe dirigeante ;
- un CAPL.

Article 42.- Pour le baccalauréat général, technologique ou professionnel, les épreuves sont organisées en deux parties successivement en classe de première puis en classe de terminale.

Article 43.- Les modalités complémentaires d'organisation des différents baccalauréats sont fixées par voie réglementaire.

Sous - section 2: Des centres de formation professionnelle :

Article 44.- La formation professionnelle de l'apprenant peut être assurée auprès des professionnels et des artisans, dans des ateliers-écoles assurant l'apprentissage pour des métiers de base ou dans des centres alternant formation pratique et théorique, pour l'acquisition des connaissances et des compétences dans des ateliers et classes ainsi qu'en entreprise.

Article 45.- La formation professionnelle doit favoriser l'auto-emploi.

Elle est assurée :

- dans chaque Département ou District, pour les élèves âgés d'au moins douze ans, pour l'apprentissage d'une activité pratique ou artistique auprès des professionnels, sur une période d'au plus deux ans ou dans des centres sportifs ;
- dans chaque Département, pour les élèves âgés d'au moins quatorze ans, réorientés des premiers cycles d'enseignement secondaire, pour l'apprentissage d'un métier de base, en deux ans au plus, par des enseignements pratiques et théoriques et en alternance auprès des professionnels des petites et moyennes entreprises ou industries ;
- dans chaque province, pour les élèves réorientés après le BEPC pour les former, en deux ou trois ans, à l'auto-emploi, ou à une formation d'ouvriers qualifiés.

Article 46.- Un centre de formation professionnelle comprend au moins :

- cinq salles de classe ;
- des plateaux techniques correspondant à chaque spécialité ou métier ;
- un laboratoire d'informatique ;
- un laboratoire de langues ;
- une aire de jeux;
- des logements pour l'équipe dirigeante ;
- un internat.

Article 47.- Les modalités complémentaires d'organisation et de fonctionnement des lycées technique et professionnel ainsi que des centres de formation, sont fixées par voie réglementaire.

Section 4 : De l'enseignement supérieur :

Article 48.- L'enseignement supérieur est assuré dans les universités comprenant des facultés, des grandes écoles et des écoles doctorales ainsi que des organismes post-doctoraux chargés des formations et des synergies avec d'autres organismes partenaires bilatéraux ou multilatéraux.

Article 49.- L'université a pour mission de diffuser le savoir, le savoir-faire et le savoir-être et d'assurer à travers ses laboratoires, la production du savoir et de la technologie dans les facultés ou dans les grandes écoles.

Article 50.- Les infrastructures et équipements d'une université sont constitués :

- des bâtiments et équipements du rectorat;
- des bâtiments et équipements de chaque décanat et de chaque département ;
- des bâtiments et équipements de chaque grande école ;
- des bâtiments pédagogiques composés d'amphithéâtres, de salles de classe, de travaux dirigés et de travaux pratiques;
- des bâtiments scientifiques composés de laboratoires de recherche et d'ateliers ;
- d'une salle polyvalente ;
- des bâtiments d'une Direction des Œuvres Universitaires et Sociales en abrégé DOUS ;
- d'une bibliothèque centrale avec salle multimédia à vocation d'université virtuelle ou de campus numérique et d'une mini-imprimerie ;
- des salles d'informatique ;
- d'un laboratoire de langues ;
- d'une scolarité centrale ;
- des aires de jeux ;
- des infrastructures et équipements destinés à la résidence et à la restauration des étudiants et des enseignants.

Article 51.- Les infrastructures et les équipements mentionnés ci-dessus peuvent faire l'objet d'une mutualisation inter-universitaire ou inter-établissements.

Sous section 1 : Des facultés :

Article 52.- Les facultés assurent, à titre principal, des enseignements diplômants à vocation recherche et, à titre accessoire, des enseignements professionnels diplômants et qualifiants, conformément au système Licence-Master-Doctorat en abrégé LMD.

Article 53.- Les facultés sont composées :

- des départements ;
- des laboratoires ou unités de recherche ;
- des centres de documentation.

Sous section 2 : Des grandes écoles :

Article 54.- Les grandes écoles assurent, à titre principal, des enseignements à vocation professionnelle, qualifiants et diplômants, conformément au système LMD et, à titre accessoire, des enseignements à vocation recherche, destinés à former pour chacune d'elle, des enseignants chercheurs spécialisés en recherche appliquée.

Article 55.- Les étudiants peuvent être reçus soit en année préparatoire, soit en première année d'une grande école, sur concours ou sur orientation par les services compétents, sous réserve des conditions d'admission prévues par voie réglementaire.

Article 56.- Chaque grande école est composée :

- des départements ;
- des laboratoires, ateliers ou unités de recherche ;
- d'un centre de documentation.

Article 57.- Dans chaque université, les œuvres sociales sont gérées par les DOUS.

Article 58.- Des DOUS peuvent être créées dans des grandes écoles ou des facultés délocalisées.

Article 59.- Les DOUS peuvent aussi se mutualiser dans une même localité, dans les formes prévues par voie réglementaire.

Article 60.- Les modalités d'organisation et de fonctionnement des universités sont fixées par voie réglementaire.

Article 61.- Chaque faculté ou grande école peut ouvrir une école doctorale dans des conditions prévues par voie réglementaire.

Des textes réglementaires déterminent également les conditions d'ouverture et d'organisation d'organismes post-universitaires pour la préparation et l'encadrement multiforme des candidats aux grades post-doctoraux.

Chapitre II : De la recherche

Article 62.- L'activité de recherche comprend la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche développement.

Article 63.- Les instituts de recherche peuvent être rattachés à une université ou avoir une existence autonome dans les formes prévues par voie législative.

Ils peuvent aussi être créés par une entreprise ou dans le cadre d'un partenariat « public/privé ».

Article 64.- Les laboratoires de recherche et les ateliers de fabrication ou de maintenance, des universités, grandes écoles et instituts de recherche, sont ouverts à la commande publique ou privée, notamment, en matière d'expertise, de production, de conseil, de contrôle, d'enquête ou d'audit, pour permettre leur

autofinancement et garantir l'obligation de résultat pour les chercheurs.

Il est promu des dynamiques de recherche mettant en synergie les données de la culture et de la civilisation africaines avec celles occidentales, orientales ou slaves.

En matière médicale notamment, il peut être créé des laboratoires permettant des partenariats entre la médecine africaine, la médecine occidentale et la médecine orientale, dans des conditions prévues par voie réglementaire.

Titre IV

Des modalités d'exercice du métier d'Enseignant, de Formateur, de Chercheur ou de tout autre corps d'appui dans les secteurs Education, Formation et Recherche

Article 65.- Les personnels des secteurs éducation, formation, enseignement supérieur et recherche sont :

- les enseignants ;
- les formateurs ;
- les chercheurs ;
- les agents d'appui technique, administratif, logistique, statistique, psychologique, social et spécialisé, ainsi que ceux de la sécurisation scolaire et universitaire.

Article 66.- Le corps enseignant se subdivise en :

- enseignants du pré-primaire ;
- enseignants du primaire ;
- enseignants du secondaire ;
- enseignants du supérieur.

Article 67.- Le métier d'enseignant, de formateur ou de chercheur, est consacré, en République Gabonaise, comme principal levier de

toute ascension sociale, de tout progrès et ainsi, à ce titre, un moteur essentiel au plein épanouissement, de toute personne vivant au Gabon, engagée sur la voie de l'Emergence et de la prospérité collective et individuelle.

A ce titre, l'exercice du métier d'enseignant, de formateur ou de chercheur, obéit à des conditions et à des modalités de travail et de vie particulières.

Article 68.- Les enseignants, les formateurs et les chercheurs peuvent être :

- des agents publics permanents ;
- des agents publics non permanents ;
- des associés ;
- des émérites ;
- des honoraires ;
- des vacataires.

Ils sont recrutés dans les conditions prévues par le statut général de la Fonction Publique, les statuts particuliers, le Code du travail ou des textes conventionnels.

Article 69.- Des avantages particuliers supplémentaires peuvent être accordés aux nationaux exerçant les métiers d'enseignant, de formateur ou de chercheur ainsi qu'à certaines spécialités pour susciter davantage de vocation.

Ces droits et avantages leur sont conservés lorsqu'ils sont nommés dans des services hiérarchiques ou lorsqu'ils sont admis en stage.

Article 70.- Les enseignants, les formateurs et les chercheurs, non nationaux, bénéficient d'un contrat stipulant leurs droits et leurs obligations, au moment de la signature dudit contrat ou de son renouvellement.

Article 71.- Le métier d'enseignant au pré-primaire est ouvert à toute personne :

- en qualité d'assistant du pré-primaire ou d'instituteur adjoint, titulaire d'un BEPC ou d'un diplôme équivalent, ayant satisfait à une formation appropriée, qualifiante et diplômante ;
- en qualité d'instituteur du pré-primaire, titulaire du baccalauréat, ayant satisfait à quatre semestres de niveau Licence 2 en abrégé L2 dans une Ecole Normale d'Instituteurs en abrégé ENI de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire ;
- en qualité d'encadreur du pré-primaire, de grade de conseiller pédagogique, après cinq années de service comme instituteur du pré-primaire, ayant satisfait à six semestres de niveau Licence 3 en abrégé L3, huit semestres de niveau Master 1 en abrégé M1 et dix semestres de niveau Master 2 professionnel en abrégé M2, dans une Ecole Normale Supérieure en abrégé ENS de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire;
- en qualité d'encadreur chercheur, de grade d'inspecteur pédagogique, ayant satisfait à une formation doctorale en matière de recherche appliquée à l'enseignement pré-primaire et ouvrant ainsi droit, en cas de mention suffisante, à l'entrée dans le corps d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs, comme spécialiste pour la formation des futurs encadreurs et enseignants du pré-primaire.

Article 72.- Le métier d'enseignant au primaire est ouvert à toute personne :

- en qualité d'instituteur adjoint, titulaire d'un BEPC ou d'un diplôme équivalent, ayant satisfait à une formation appropriée, qualifiante et diplômante ;
- en qualité d'instituteur du primaire, titulaire du baccalauréat, ayant satisfait à quatre semestres de niveau L 2 dans une ENI de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire ;

- en qualité d'encadreur du primaire, de grade de conseiller pédagogique, ayant satisfait, après cinq années de service comme instituteur du primaire, à six semestres de niveau L3, M1 et M2 professionnels, dans une ENS de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire;
- en qualité d'encadreur chercheur, de grade d'inspecteur pédagogique, ayant satisfait à une formation doctorale en matière de recherche appliquée à l'enseignement primaire et ouvrant ainsi droit, en cas de mention suffisante, à l'entrée dans le corps d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs, comme spécialiste pour la formation des futurs encadreur et enseignants du primaire.

Article 73.- Le métier d'enseignant au secondaire général est ouvert à toute personne :

- en qualité de professeur adjoint de collège, titulaire d'une licence professionnelle délivrée par l'ENS de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire;
- en qualité de professeur de lycée, titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent, ayant satisfait à dix semestres de niveaux L1, L2, L3, M1 et M2 à l'ENS de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire ou encore, ayant réussi après cinq années de service comme professeur adjoint de collège aux M1 et M2 ;
- en qualité d'encadreur chercheur du secondaire général, de grade d'inspecteur pédagogique, ayant satisfait à une formation doctorale en matière de recherche appliquée à l'enseignement secondaire général, et ouvrant droit, en cas de mention suffisante, à l'entrée dans le corps d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs, comme spécialiste pour la formation des futurs professeurs des collèges et des lycées.

Article 74.- Le métier d'enseignant, au secondaire technique et professionnel et dans les centres de formation professionnelle est ouvert à toute personne :

- en qualité de formateur adjoint dans les centres de formation aux métiers de base, titulaire d'un CAP, d'un BT, d'un BEP ou d'un titre équivalent, ayant satisfait à une formation modulaire appropriée, qualifiante et diplômante lui permettant d'animer un atelier-école ;

Il peut aussi être affecté auprès d'un professionnel ou d'un artisan ayant plusieurs apprentis, subventionné à cet effet ou bénéficiant de facilités fiscales ou douanières ;

- en qualité de formateur dans les centres de formation professionnelle provinciaux, titulaire d'un baccalauréat technique ou professionnel, ayant satisfait à quatre semestres de niveau L2 à l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique en abrégé ENSET de l'Université de Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire ;
- en qualité de professeur adjoint de collège, titulaire d'une licence professionnelle d'une ENSET de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire;
- en qualité de professeur de lycée, titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent, ayant satisfait à dix semestres de niveau L1, L2, L3, M1 et M2 à l'ENSET de l'Université des Sciences de l'Education ou de tout autre établissement agréé ou partenaire ou encore ayant réussi, après cinq années de service comme professeur adjoint de collège, aux M1 et M2 ;
- en qualité d'encadreur chercheur du secondaire technique et professionnel, de grade d'inspecteur pédagogique, ayant satisfait à une formation doctorale en matière de recherche appliquée à l'enseignement secondaire technique et professionnel, et ouvrant droit, en cas de mention suffisante, à l'entrée dans le corps d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs, comme spécialiste pour la formation des futurs professeurs des collèges et des lycées.

Article 75.- L'ouverture de poste d'enseignant au pré-primaire, au primaire et au secondaire se fait par académie.

Article 76.- Les jeunes bacheliers admis en formation initiale à l'ENI, à l'ENS et à l'ENSET acquièrent le statut d'agent public permanent stagiaire dès le début de la deuxième année académique.

Article 77.- Le métier d'enseignant au Supérieur est ouvert à tout titulaire d'un doctorat avec une mention jugée suffisante par un jury académique pertinent.

Dans des spécialités insuffisamment pourvues en enseignants titulaires d'un doctorat, le poste peut être ouvert au titulaire d'un master ou de tout autre diplôme jugé équivalent.

Aux fins de l'appropriation des compétences par les étudiants, l'enseignement supérieur peut être ouvert à des professionnels et autres spécialistes et personnalités qualifiées ou expérimentées sur la base des contrats spécifiques.

Article 78.- Les intervenants dans les écoles doctorales et les collèges post-doctoraux doivent être, selon des modalités définies par voie réglementaire, des enseignants du supérieur de rang magistral ou des personnalités suffisamment qualifiées ou expérimentées agréées par un jury académique pertinent.

Article 79.- Le métier de chercheur dans un laboratoire ou un atelier, d'une faculté, d'une grande école, d'un institut de recherche, ou dans un organisme privé partenaire est ouvert à toute personne titulaire d'au moins un doctorat.

Un jury scientifique peut décider d'associer à une équipe de recherche toute personne qu'il juge qualifiée ou expérimentée.

Article 80.- L'ouverture de postes d'enseignement au supérieur et dans la recherche se fait par établissement et par institut de recherche.

Article 81.- Durant la dernière décennie de leur carrière, les enseignants et les chercheurs doivent être encouragés à s'organiser en bureau d'études ou de consultation, aux fins de faciliter leur mobilisation, par commande publique ou privée, en cas de nécessité.

Ils peuvent être sollicités pour des vacations ou des contrats particuliers après leur admission à la retraite.

Article 82.- Les modalités d'accès dans les corps d'appui multiforme à l'éducation, à la formation, à la recherche ainsi que dans celui chargé de la sécurisation scolaire et universitaire, tout comme le déroulement de chaque carrière, sont fixées par voie réglementaire.

Titre V

Des curricula, des offres de formation et des calendriers scolaire et académique

Chapitre premier : Des curricula et offres de formation

Article 83.- Les curricula et offres de formation doivent permettre le plein épanouissement de l'apprenant et son harmonieuse insertion dans la société ainsi que les modalités de prise en compte des acquis professionnels et, au besoin, des acquis de l'expérience.

Ils doivent à cet effet privilégier les activités pratiques, physiques, de développement cognitif et d'innovation, les mieux arrimées aux réalités locales et au contexte sous régionale, panafricain et international.

Article 84.- Dans ces offres de formation, l'éveil et l'initiation aux sciences dures ou sciences fondamentales doivent avoir une place prépondérante dans une perspective articulante, de façon dynamique, l'approche théorique avec les travaux pratiques de terrain et /ou en laboratoire.

Les technologies de l'information et de la communication doivent faire l'objet d'une appropriation par les apprenants, comme outils d'information, de formation et d'action.

Article 85.- Les langues doivent être des instruments d'information, de formation et d'échanges.

Elles constituent également un véhicule essentiel de la culture et des valeurs de chaque civilisation, dans une dynamique interactive.

Article 86.- Le sport doit être une activité fondamentale assurant le plein épanouissement de l'apprenant, son développement cognitif et physique équilibré et une meilleure socialisation par la pratique des jeux individuels et collectifs ainsi qu'un éveil adéquat aux valeurs notamment de l'effort, du mérite, de la performance, de l'endurance, de la persévérance, de la solidarité, de l'obéissance et du respect des règles établies.

Article 87.- L'éveil à l'innovation doit susciter, dès la tendre enfance, une remise en cause permanente, aux fins d'une perpétuelle amélioration de l'existant et d'exploration des nouveaux champs de réflexion et d'action.

Article 88.- Les activités socio-éducatives et d'éducation citoyenne, doivent promouvoir les valeurs de paix, d'unité, de dialogue et de développement durable, qui caractérisent la culture gabonaise, en les consolidant dans une dynamique d'interactions avec d'autres cultures et civilisations.

Article 89.- Les offres de formation relatives à la citoyenneté comprennent un ensemble de modules ou d'unités d'enseignement interdisciplinaires portant sur :

- l'éducation morale, sociale, sociétale et environnementale ;
- l'éducation civique et juridique ;
- l'éducation économique et commerciale.

Article 90.- La prise de conscience citoyenne doit être renforcée, notamment au supérieur, par des études thématiques sur les concepts comme :

- l'identité nationale ;
- le repli identitaire ;
- l'unité nationale ;
- l'intérêt national ;
- l'intégration régionale et /ou panafricaine ;
- la mondialisation ;
- les crimes contre l'humanité ;
- la bonne gouvernance ;
- le développement durable ;
- la paix et la sécurité internationales.

Article 91.- L'éducation à la citoyenneté est renforcée, dès l'âge de dix-huit ans, au moins par la pratique des travaux d'intérêt national ou, au mieux, par le service militaire.

Article 92.- D'une manière générale, la validation des curricula et offres de formation se fait conformément aux textes réglementaires.

Chapitre 2 : Du calendrier scolaire et académique

Le calendrier scolaire doit garantir l'idéal d'une école accessible à tous et tout au long de la vie.

Article 93.- Le calendrier scolaire et académique est régi par les principes généraux ci-dessous.

1.- Au pré-primaire :

- une année scolaire de neuf mois entrecoupée de vacances intermédiaires et de jours fériés, se terminant par trois mois de vacances de fin d'année académique ;
- une semaine scolaire organisée, du lundi au vendredi, et comprenant chaque jour, en alternant des interours, des repas et des repos :
 - o chaque matin quatre heures de cours ;
 - o chaque après-midi, deux heures de travaux pratiques, deux heures de sport ou d'activités artistiques ou pratiques.

2.- Au primaire et au secondaire général :

- une année scolaire régie par les mêmes principes que ceux du pré-primaire ;
- une semaine scolaire organisée, du lundi au vendredi, et comprenant chaque jour en alternant interours, repas et repos :
 - o chaque matin, quatre heures trente minutes de cours fondamentaux ;
 - o chaque après-midi, une heure de travaux pratiques ou de travaux dirigés, une heure trente minutes de cours fondamentaux, une heure de cours de sport ou d'activités artistiques ;
- des voyages d'immersion linguistique, culturelle, scientifique ou aux technologies de l'information et de la communication.

3.- Au secondaire technique et professionnel et à la formation professionnelle :

- une année scolaire régie par les mêmes principes que ceux du secondaire général ;
- une semaine scolaire organisée, du lundi au vendredi, et comprenant chaque jour en alternant intercoures, repas et repos :
 - o chaque matin, cinq heures trente minutes de cours fondamentaux ou de travaux pratiques ;
 - o chaque après-midi, deux heures trente minutes de cours, une heure trente minutes de technologies au laboratoire, une heure de cours de sport et d'activités artistiques ;
- des voyages d'immersion linguistique, culturelle, scientifique ou aux technologies de l'information et de la communication.

4.- Au supérieur :

- une année académique allant d'octobre à juin, entrecoupée de deux mois de vacances et organisée en deux semestres permettant une évaluation continue et finale en première et en deuxième sessions ;
- des voyages d'immersion linguistique et d'échanges interuniversitaires.

Article 94.- Certaines universités et grandes écoles peuvent soumettre à validation par le Gouvernement, un calendrier académique organisé en deux fois six mois et notamment, de janvier à juin et de juillet à décembre.

Article 95.- Sous réserve des spécificités inhérentes à l'enseignement supérieur et à l'enseignement technique et professionnel, ainsi qu'à l'enseignement spécialisé, chaque samedi matin est consacré aux compétitions inter-classes ou inter-établissements scolaires et universitaires, alternant des activités sportives, des activités

socioculturelles ou des compétitions scientifiques ou technologiques et notamment en matière d'innovation dans les domaines multiformes.

Les établissements peuvent faire valider par le ministère compétent, des calendriers scolaires et académiques assurant la promotion d'un enseignement ou d'une formation accessible à tous et tout au long de la vie.

Article 96.- Pour chaque année, le calendrier scolaire et académique est fixé par arrêté ministériel, sur délégation du Premier Ministre.

Titre VI

De l'orientation scolaire, académique et de la prise en charge sociale de l'apprenant

Chapitre premier : De l'orientation scolaire et académique

Article 97.- Dès son entrée en petite section du pré-primaire, l'apprenant bénéficie d'un numéro d'identification unique codifié et attribué, par le fichier central du Ministère en charge de l'Education Nationale, jusqu'à son entrée dans la vie active.

Article 98.- Au cours du cycle primaire et tout en tenant compte de ses aptitudes au pré-primaire, l'apprenant, en situation de redoublement, peut être réorienté par le Conseil d'école, soit vers une formation à un métier de base approprié, s'il est âgé d'au moins douze ans, soit vers un centre de formation des pépinières du sport, soit encore dans un établissement spécialisé, s'il présente d'importantes déficiences.

Article 99.- Au cours du cycle du collège et au premier cycle du lycée, l'apprenant présentant des aptitudes particulières à un métier ou à une activité sportive d'avenir, peut être conséquemment orienté par le Conseil d'établissement.

Article 100.- L'apprenant titulaire d'un BEPC, d'un BT ou d'un BEP présentant des difficultés au second cycle d'un lycée, peut être orienté par le Conseil d'établissement dans un centre de formation professionnelle ou dans un centre de formation des sportifs de haut niveau.

Article 101.- A l'obtention du Baccalauréat, le Secrétariat scientifique d'orientation scolaire et universitaire du Ministère en charge de l'Education Nationale dresse, sur la base du fichier central d'identification, un état nominatif d'orientation des nouveaux bacheliers en fonction des besoins de la nation.

Article 102.- Les nouveaux bacheliers sont orientés, par quota ainsi qu'il suit:

- les plus âgés, vers les formations aux métiers d'enseignants du pré-primaire, du primaire ou du secondaire, ainsi que ceux de formateur dans les centres de formation professionnelle et dans les métiers des niveaux DUT en abrégé Diplôme Universitaire de Technologie, BTS ou licence professionnelle ;
- ceux d'un âge moyen, vers des formations conduisant aux écoles d'ingénieurs ou de formation aux masters professionnels ;
- les plus jeunes, vers les classes préparatoires et les grandes écoles, notamment pour former des docteurs ingénieurs ainsi que vers les facultés pour la formation des futurs enseignants du supérieur ou des chercheurs.

Article 103.- Les états nominatifs d'orientation scolaire et universitaire sont soumis, lors des différentes sessions, à la Commission Nationale des Bourses et Stages, pour attribution d'allocations de bourses et de frais d'écologie.

Après délibération de la Commission Nationale des Bourses et Stages, ces états nominatifs sont transmis à la Direction Générale des Bourses et Stages, chargée de l'élaboration des états financiers et de leur transmission aux services compétents pour ordonnancement et paiement.

Article 104.- Durant son parcours, l'étudiant présentant de meilleures aptitudes dans un domaine autre que celui de son orientation initiale peut être réorienté.

Article 105.- Les orientations et réorientations prévues par le présent texte abrogent les mécanismes d'exclusion dans les établissements scolaires et universitaires, pour travail insuffisant, ainsi que ceux de suppression de la bourse dans l'enseignement professionnel et supérieur.

Article 106.- Ces orientations et réorientations, peuvent faire l'objet d'un appel dans les formes et conditions prévues par voie réglementaire.

Article 107.- Si le recours n'aboutit pas, et en cas de persistance de l'apprenant dans son refus, l'orientation est immédiatement libérée au profit d'un méritant immédiat.

Article 108.- L'orientation d'apprenants boursiers de l'Etat ou de toute collectivité publique à l'extérieur du Gabon, doit être justifiée par l'inexistence des filières et des niveaux de formation dans les établissements nationaux.

Article 109.- L'orientation d'apprenants à l'étranger doit être en adéquation avec les objectifs de développement et de prospérité de la nation et justifiée par les aptitudes dudit apprenant, notamment à maîtriser la langue d'études de l'établissement non national vers lequel il est orienté.

Article 110.- Pour garantir l'attractivité vers les métiers d'enseignement des sciences dures, des technologies, de la gestion, du droit, de l'économie, et de tout autre domaine jugé opportun, les orientations doivent être soutenues par des bourses incitatives.

Chapitre 2: De la prise en charge sociale de l'apprenant

Article 111.- En toute circonstance, l'élève et l'étudiant sont au centre de l'activité éducative. Le droit à l'éducation confère aux élèves et étudiants méritants le bénéfice des conditions appropriées d'apprentissage et d'épanouissement, dans la limite des possibilités de l'Etat.

A ce titre, ils ont droit au libre accès aux enseignements prescrits par les programmes de formation et à la garantie de l'intégrité physique et morale.

Article 112.- L'expression de ces paramètres suggère un seuil décent de logement et de restauration, une assurance maladie assortie d'une couverture des risques dans les espaces culturels et sportifs adéquats, des facilités de transport et de documentation dont les conditions d'accès sont prévues par voie réglementaire.

Article 113.- Les établissements d'enseignement, de formation et de recherche, doivent être sanctuarisés par un cadre architectural permettant des synergies dynamiques entre les membres d'une communauté éducative sereine et exempte de toute atteinte à leur intégrité.

Ils doivent être accessibles à tout membre de la communauté éducative et notamment à ceux frappés de quelque handicap que ce soit.

Article 114.- La consécration de cette sanctuarisation du domaine public de l'enseignement, de la formation et de la recherche, s'appuie sur des franchises d'inviolabilité et d'irresponsabilité autres que délictuelles ou disciplinaires, au profit des membres de toute la communauté éducative.

Article 115.- Sont interdits en milieu scolaire et universitaire :

- les châtiments ou sévices ainsi que toute forme de violence ou d'humiliation;
- le commerce ou la consommation, sous quelle que forme que ce soit, tant à l'intérieur qu'aux abords des établissements, de l'alcool, de la drogue ou des stupéfiants ainsi que toute autre substance nocive présentant un caractère dangereux pour l'environnement scolaire et universitaire ainsi que pour l'ensemble de la communauté éducative.

Titre VII

Des instruments de garantie de l'Assurance Qualité de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche

Article 116.- Il est créé un organisme de garantie de l'Assurance Qualité dénommé Comité Scientifique d'Assurance Qualité en abrégé CSAQ.

Il est chargé d'évaluer les curricula et offres de formation et de recherche et du suivi des enseignants, des formateurs et des chercheurs, pour un meilleur déroulement académique et scientifique de leur carrière.

Il est également qualifié pour évaluer l'adéquation des projets de recherche avec les impératifs de développement et d'éthique.

Article 117.- Les modalités d'organisation et de fonctionnement du CSAQ sont fixées par voie réglementaire.

Titre VIII

Des partenariats « public /privé » en matière d'Enseignement, de Formation et de Recherche

Article 118.- En matière d'enseignement, de formation et de recherche, des partenariats « public/ privé » peuvent être promus.

Article 119.- Tout promoteur d'un établissement privé d'enseignement, de formation ou de recherche est tenu de passer un contrat de partenariat avec l'Etat ou toute autre collectivité publique.

Article 120.- Les droits et obligations entre les partenaires sont formalisés par :

- un contrat d'agrément technique d'ouverture et de gestion d'un établissement ;
- un contrat de reconnaissance d'utilité publique.

Article 121.- Pour l'émergence des partenariats « public/ privé » innovants en matière de formation, d'enseignement et de recherche, il est créé en République Gabonaise, une Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir.

Article 122.- La Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir jouit du statut de zone franche à caractère scolaire, universitaire, de formation et de recherche, ouverte aux promoteurs publics et privés ainsi qu'à des mécènes, capitalisant l'avantage concurrentiel dans les économies du savoir tels que les bibliothèques, les librairies, les campus numériques, les universités virtuelles ou la construction des résidences pour étudiants ou pour enseignants.

Article 123.- La fourniture en eau et électricité de la Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir est assurée de préférence par des industries propres.

Article 124.- La Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir peut apporter sa contribution à l'aménagement technique du territoire national, en s'y déployant sous forme de dépendances ou de quartiers, qui lui sont rattachés.

Article 125.- La Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir abrite une Usine à Idées Innovantes en abrégé Usin - à - IDI.

Article 126.- L'Usine à Idées Innovantes est reliée à un faisceau d'instituts, de laboratoires de recherche et de bureaux d'études publics et privés.

Article 127.- L'usine à Idées Innovantes est dotée d'un fonds recherche dont les ressources proviennent :

- d'une taxe de 1% du chiffre d'affaires de tous les organismes installés en son sein ou dans des quartiers délocalisés en d'autres lieux du territoire national ;
- d'un prélèvement de 10% sur la Provision pour Investissements Diversifiés en abrégé PID ;
- d'un prélèvement de 1% sur les recettes d'exploitation et de transformation des ressources énergétiques, minières, forestières et halieutiques ;
- des avoirs de ses droits de copropriété intellectuelle ;
- des revenus de placements financiers, et de toute autre activité prévue par voie réglementaire.

Article 128.- Les conditions et modalités d'organisation de la Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir, ainsi que de ses dépendances, sont fixées par voie réglementaire.

Article 129.- Le promoteur d'un établissement d'enseignement, de formation ou de recherche, placé dans la Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir, ou dans l'une de ses dépendances, bénéficie de facilités notamment fiscales et/ou douanières, ainsi que d'un accord de siège.

Article 130.- Le promoteur d'un établissement d'enseignement, de formation ou de recherche, placé en dehors de la Cité Verte de l'Emergence de l'Education et du Savoir, peut bénéficier de facilités notamment fiscales et/ou douanières.

Article 131.- Si le contrat de partenariat est signé par une collectivité publique autre que l'Etat, son entrée en vigueur est subordonnée à son acceptation par le Ministre chargé, selon le cas, de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et Technique, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Article 132.- Les promoteurs préparant aux diplômes internationaux dans les sciences dures, les technologies de l'information et de la communication, la valorisation des langues locales, la culture et la civilisation bantou, peuvent bénéficier, dans un cadre contractuel avec l'Etat, d'avantages particuliers.

Article 133.- Des contrats aux clauses exceptionnelles et substantielles peuvent être signés par l'Etat avec des promoteurs, en matière de logements enseignants et de logements étudiants, notamment en milieu rural.

Article 134.- Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces différents modes de contractualisation sont fixées par voie réglementaire.

Article 135.- Les établissements d'enseignement, de formation et de recherche, relevant du domaine public peuvent tendre à une autonomisation substantielle, en soumettant à l'Etat, un projet de contrat assorti, entre autres, d'une obligation de résultat, pesant sur l'équipe d'encadrement, les enseignants, les chercheurs et tout autre intervenant.

Titre IX

Dispositions transitoires et finales

Article 136.- La mesure concernant la suppression du concours d'entrée en sixième entrera en vigueur, de manière progressive, selon les dispositions prévues par voie réglementaire.

L'admission au second cycle secondaire, sur réussite au Brevet, entre en vigueur à compter de l'année scolaire 2010-2011, selon les dispositions prévues par voie réglementaire.

Les dispositions relatives à l'organisation du baccalauréat en deux parties entreront en vigueur selon les dispositions prévues par voie réglementaire.

Article 137.- L'abolition de l'exclusion scolaire, pour travail insuffisant et au profit d'une réorientation, entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2010-2011.

Article 138.- Le mécanisme de l'extinction de la suppression de la bourse, au bénéfice d'orientations pertinentes, prend effet ainsi qu'il suit :

- année 2010-2011 : les étudiants en années doctorales et dans les écoles d'ingénieurs, de formation des formateurs et ceux préparant des masters professionnels en adéquation avec la Vision de l'Emergence ;
- années 2011-2013 : les étudiants préparant d'autres masters professionnels et ceux en L 2 et L 3 ;
- année 2013-2014 : tous les étudiants.

Article 139.- Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi.

Article 140.- La présente loi qui abroge toutes dispositions législatives et réglementaires antérieures contraires, en matière scolaire et

universitaire, ainsi qu'en matière de formation et de recherche sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;**

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur, de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation,
Porte-Parole du Gouvernement ;

Séraphin MOUNDOUNGA

Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle ;

Léon NZOUBA

Le Ministre de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

René NDEMEZO'O OBIANG

Le Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;

Magloire NGAMBIA

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique, chargé de la Réforme de l'Etat.

Blaise LOUEMBE

**AVANT-PROJET DE LOI PORTANT
PROGRAMMATION BUDGETAIRE
DECENNALE 2010-2020 EN MATIERE
D'EDUCATION, DE FORMATION
ET DE RECHERCHE**

Visa du Conseil d'Etat

**Loi n°...../2010 de programmation
budgétaire décennale 2010- 2020 en
matière d'Education, de Formation et
de Recherche**

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République, Chef de l'Etat,

Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article Premier.- La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 1^{er} alinéas. 2, 16, 17, 18, 19 et de l'article 47 de la Constitution, porte programmation budgétaire dans le secteur de l'Education, de la Formation, et de la Recherche, pour la décennie 2010-2020 et dénommée « Pacte de confiance 2010-2020 entre l'élite intellectuelle et l'élite politique nouvelle, pour l'émergence de l'école, de la formation et de la recherche au Gabon ».

Article 2.- Le programme décennal 2010-2020 des dépenses fixé par la présente loi constitue le cadre de référence des actions de l'Etat en matière de politique éducative, de formation et de recherche, pour la période considérée, aux fins de sa prise en compte actualisable par le Conseil National de L'Enseignement, de la Formation et de la Recherche, dans chaque loi de finances.

Il vise fondamentalement :

- la mise en œuvre efficace de l'offre de formation et de recherche ;
- l'amélioration du rendement scolaire en visant l'adéquation entre le taux de scolarisation et d'achèvement des études par une efficace valorisation du capital humain national dans tous les niveaux ci-dessous :

1°) Au pré-primaire

Mission : Généraliser le pré-primaire.

Actions :

- Recrutement et formation de formateurs ;
- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements.

Résultat attendu :

Couvrir les besoins du pays en matière d'enseignement pré-primaire de qualité, à l'horizon 2020, et permettre aux apprenants de 3 ans, 4 ans et 5 ans, d'acquérir des compétences nécessaires pour entrer tous au cycle primaire et de réaliser d'excellents taux d'achèvement d'études.

2°) Au Primaire

Mission : Parvenir à une scolarisation primaire universelle de référence.

Actions :

- Recrutement et formation de formateurs ;
- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements.

Résultat attendu :

Atteindre, à l'horizon 2020, un ratio de 35 élèves par classe, permettant un rendement scolaire de qualité, caractérisé par des aptitudes pré-professionnelles de base, un éveil scientifique pertinent et une maîtrise des techniques de communication orale et écrite, en français, en anglais et au moins dans une langue nationale ainsi

que d'un bon usage des technologies de l'information et de la communication, en fin de cycle et une admission en 6^{ème} à 100%.

3°) Au secondaire

Mission : Renforcer les capacités d'accueil au secondaire, rationaliser les curricula pour les arrimer aux besoins scientifiques, technologiques et pré-professionnelles et pour susciter un excellent éveil citoyen.

Actions :

- Recrutement et formation de formateurs ;
- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements.

Résultats attendus :

- Supprimer, à terme, le concours d'entrée en 6^{ème} ;
- Atteindre un ratio de 35 élèves par classe au secondaire,
- Parvenir à un meilleur taux d'achèvement d'études ;
- Atteindre un taux de réussite au BEPC et au baccalauréat de 80 % à l'horizon 2020 ;
- Aboutir à une orientation pertinente des élèves vers les centres de formation professionnelle ou vers des structures de formation de sportifs de haut niveau, en abolissant, dès la rentrée prochaine, le système d'exclusion des élèves pratiqué jusque-là, dans les lycées et collèges ;
- Atteindre à l'horizon 2020, l'autosuffisance en enseignants scientifiques du second degré, ainsi qu'au supérieur, de même qu'un potentiel suffisant pour les filières d'ingénieurs et de l'enseignement des sciences dures au supérieur.

4°) A l'Enseignement technique et professionnel

Mission : Rehausser la qualité de l'enseignement technologique et de la formation professionnelle.

Actions :

- Recrutement et formation de formateurs ;
- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements.

Résultats attendus :

- Augmenter au moins à hauteur de 20 %, selon les recommandations de l'UNESCO, le taux de scolarisation dans l'enseignement technologique et la formation professionnelle ;
- Renforcer la capacité d'accueil des établissements techniques et professionnels ;
- Diversifier l'offre de formation ;
- Augmenter l'effectif des enseignants, et améliorer leurs compétences ;
- Renouveler les curricula.

5°) A l'Enseignement supérieur et à la recherche

Mission : Développer et diversifier une offre de formation supérieure et de recherche de qualité en contexte LMD.

Actions :

- Recrutement et formation de formateurs ;
- Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements.

Résultats attendus :

- Finaliser efficacement la mise en œuvre du LMD d'ici 2020, par la conjugaison des spécialités Recherche et professionnelles dans toutes les facultés et grandes écoles, qui seront dotées chacune d'une école doctorale ;
- Préparer au Gabon, des formations post doctorales CEMAC, CAMES et autres.

6°) Au niveau Institutionnel

Mission : relever la qualité des services, améliorer la gouvernance, créer les conditions d'émulation.

Actions :

- Renforcement des prérogatives des académies, notamment par la délocalisation de l'organisation du bac et autres examens sous leur responsabilité ;
- Construction d'un bâtiment abritant les services du Ministère ;
- Informatisation des services et des activités du Ministère;
- Promotion des langues ;
- Création au Ministère d'un Secrétariat Scientifique d'Orientation Scolaire et Universitaire, chargé de l'orientation des élèves et des étudiants avant leur prise en charge par la commission nationale d'orientation et la commission d'attribution des bourses ;
- Construction et équipement des cellules d'information et d'orientation dans les 9 provinces avec création d'antennes dans chaque établissement pédagogique ;
- Renforcement des capacités en matériel roulant de l'administration centrale et de tous les services déconcentrés et en autonomie ;
- Construction et équipement de la direction générale des examens et concours ;
- Promotion de partenariats « public/privé » en matière d'établissements d'enseignement et de formation de référence, dont les promoteurs bénéficieraient de facilités multiformes notamment fiscales et douanières pour les infrastructures et équipements scolaires et universitaires de pointe ;
- Instauration des concours d'innovation primés dans tous les ordres et niveaux d'enseignement et de formation.

Résultats attendus :

- Piloter l'orientation des élèves ;
- Fiabiliser les examens et concours ;
- Consolider les moyens de communication et d'intervention du Ministère.

7°) Mesures spéciales

Mission : Mise en place d'un environnement propice à la promotion d'un savoir de haut niveau scientifique et technologique.

Actions :

- Investissement annuel pendant une période de 10 ans en vue de doter les meilleurs élèves, étudiants, enseignants et chercheurs en ordinateurs;
- Etude et réalisation du projet « Cité Verte de l'émergence, de l'Education et du Savoir » ;
- Création d'un Conseil National de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche, qui se réunira une fois par an à compter de l'année 2011, sous le Haut patronage du Chef de l'Etat. Il fera des bilans d'étape et apportera des réajustements nécessaires. Il s'appuiera sur une structure scientifique de suivi et de préparation des dossiers techniques, au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Résultats attendus :

- Encourager l'excellence ;
- Promouvoir l'innovation ;
- Suivre et réajuster le plan décennal d'actions.

Article 3.- La programmation des différents plans d'actions concernant le pré-primaire, le primaire, le secondaire général, le secondaire technique et professionnel, la formation professionnelle, le supérieur et la recherche, l'institutionnel et les mesures spéciales, exprimée en millions de Francs CFA, ainsi que son coût total par différent niveau d'action et la répartition des dépenses à consentir en pourcentage et par année sont établis comme suit :

ACTIONS	2010		COURT TERME			MOYEN TERME			LONG TERME			COUT TOTAL en millions
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
1. Recrutement et formation des formateurs												
. Recyclage de 928 enseignants dès 2010	100	100	100									300
. Recrutement et formation modulaire en urgence de 1000 enseignants du pré-primaire du niveau BEPC	316	300	300									916
. Recrutement et formation à partir de 2011 de 3000 enseignants du pré-primaire de niveau BAC dans les ENI au fin d'atteindre un effectif global de 5000 enseignants du préprimaire à l'horizon 2020		300	175	175	175	175	175	175	175	175		1 700
. Recrutement de 48 personnels spécialisés												-
2. Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements												
. Construction et équipement de 221 écoles comprenant chacune 6 salles de classe en moyenne, un atelier et un préau, soit un total de 1326 salles de classe préprimaire, 221 ateliers et 221 préaux		2 601	2 490	2 490	2 490	2 490	2 490	2 490	2 490	2 490	2 479	25 000
. Construction de 1500 logements desservis en eau et électricité des enseignants du préprimaire en zone rurale		12 000	12 000	8 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	60 000
. Réhabilitation et rééquipement de 445 salles de classe existantes		1 500	1 500	1 500								4 500
3. Autres actions et mesures												
. Elaboration des curricula	122	122	122									366
. Introduction dès 2010/2011 dans dix écoles pilotes d'immersion à l'anglais, l'informatique et langues locales	20	20	10									50
. Ateliers de fabrication du matériel didactique à moindre coût	45	45	45									135
. Commission d'élaboration des textes juridiques	26											26
TOTAL PREPRIMAIRE	629	16 988	16 742	12 165	6 665	6 479	92 993					

PRE-PRIMAIRE

ACTIONS	2010		COURT TERME			MOYEN TERME			LONG TERME			COUT TOTAL en millions
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
1. Recrutement et formation des formateurs												
· Recrutement de 9196 enseignants de niveaux BAC pour une formation en 3 et 5 ans à l'ENS		2 052	627	627	627	627	627	627	627	627		7 066
2. Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements												
· Construction et équipement de 30 CES de 20 salles de classe, laboratoires, aire de jeux, salle polyvalente et logements d'astreinte à LBV		9 000	9 000	4 500	4 500							27 000
· Construction et équipement de 15 Lycées d'urgence Scientifique de 10 salles de classe de second cycle exclusivement contenant 35 élève par classe avec internat de 350 places et logements pour tous les enseignants		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000						150 000
· Construction et équipement de 40 nouveaux CES départementaux avec laboratoire, Internats de 200 places, aire de jeu, salle polyvalente, logements d'astreinte dans les Chefs-lieux de départements non pourvus		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50 000
· Construction et équipement de 53 internats de 200 places, dans 50 CES et 3 Lycées départementaux existants		10 400	10 400	10 400	10 400	10 400						52 000
· Réhabilitation, rééquipement d'un internat de CES et trois internats de Lycée départementaux existants		400	200	200								800
· Construction et équipement de 50 CES avec laboratoires, internats de 150 places, aire de jeu, salle polyvalente, logements pour tous les enseignants dans les districts et grands centres ruraux		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50 000
· Réhabilitation, rééquipement et mise au norme d'internat de 300 places des 9 Lycées provinciaux existants, dont celui de Ntoun		3 300	1 700									5 000
· Réfection, mise au norme et rééquipement de 55 établissements existants		1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100				5 500
· Développement d'un plan TICE au secondaire		223	224	225	225	226	226					1 124
3. Autres actions et mesures												
· Introduction de la classe de 6ème d'une deuxième langue vivante étrangère au choix entre l'espagnol, l'allemand, le mandarin, le kiswahili ou le russe, en spécialisant les bassins pédagogiques pour chacune de ces langues		X	X	X								-
· Paiement des travaux préfinancés		2 667	2 667	2 667	2 667							8 000
· Enrichir les curricula dans les collèges et lycées en vue de les adapter à la nouvelle vision, par des séminaires		435	435									870
· Réforme du Baccalauréat par l'organisation d'épreuves anticipées en fin de classe de Première sous la responsabilité des IDA, afin d'améliorer le rendement scolaire		X										-
· Orientation des Bacheliers notamment scientifiques, en fonction de l'âge et à raison de 1/3 à l'ENS, 1/3 dans les écoles des Ingénieurs, 1/3 à la faculté des sciences, au fin de former chaque année près de 400 futurs enseignants scientifiques pour le secondaire		X										-
TOTAL SECONDAIRE	-	69 576	66 352	59 718	56 853	52 353	10 627	10 627	10 627	10 627	10 000	357 359

SECONDAIRE

ACTIONS	COURT TERME			MOYEN TERME			LONG TERME			COUT TOTAL en millions	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020
1. Recrutement et formation des formateurs											
· Recrutement et formation de 300 enseignants et formateurs	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	900
· Renforcement des capacités des enseignants	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	490
2. Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements											
· Construction et équipement de 15 Lycées Techniques de haut niveau de 1000 élèves afin d'augmenter la capacité d'accueil et diversifier l'offre de formation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	150 000
· Equipement et réhabilitation de 11 établissements Techniques existants	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900	9 000
· Achèvement de la construction de 2 CFPP (Lambaréné et Mouila) et augmentation des capacités d'accueil dans les 7 CFPP existants	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
· Construction de 50 nouveaux CAMR qui sont de mini-centres de formation professionnelle de proximité aux métiers de base (bois, agriculture, élevage, énergie...) équipés de 50 mini-ateliers d'expérimentation et de 28 salles par centre	2 625	2 625	2 625	2 625	2 625	2 625	2 625	2 625	2 625	2 625	26 250
3. Autres actions et mesures											
· Création et mise en place d'un Fonds d'insertion	113	113	113	113	113	113	113	113	113	113	1 128
· Révision et élaboration des curricula par des séminaires	87	87	87	87	87	87	87	87	87	87	869
· Création d'un Baccalauréat professionnel et création de BTS dans les lycées technologiques et la transformation des CFPP en Pôle d'Excellence	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	8 000
· Instauration d'un cadre de concertation intégrant l'ensemble des partenaires	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
TOTAL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE	20 714	207 137									

ACTIONS	COURT TERME					MOYEN TERME					LONG TERME					COUT TOTAL en millions
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023		
1. Recrutement et formation des formateurs																
· Recrutement et formation de 550 enseignants et formateurs du supérieur en 5 ans		808	808	808	808	808	808	808	808	808	808	808	808	808	8 075	
2. Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements																
· Construction et équipement et ouverture progressive de trois Universités à OYEM, MOUILA, PORT-GENTIL		17 667	17 667	17 667											53 000	
· Université Omar Bongo																
· Subdivision des deux facultés actuelles en quatre, à savoir : Sciences économiques et gestion ; Droit, Sciences politiques et relations internationales ; Lettre, Langues et Arts ; Sciences humaines et sociales		200													200	
· Construction et équipement d'un laboratoire de promotion et de consolidation de la langue française en Afrique au sud du Sahara		500	500	500											1 500	
· Construction et équipement d'un laboratoire de langues anglaises		500	500	500											1 500	
· Construction et équipement d'un laboratoire de langues arabes		500	500	500											1 500	
· Construction et équipement d'un laboratoire de langues locales		500	500	500											1 500	
· Construction et équipement d'un laboratoire du mandarin		500	500	500											1 500	
· Etude et construction d'un établissement audiovisuel		500	500	500											1 500	
· Construction et équipement d'un complexe administratif (Rectorat plus services annexes)		500	250	250											1 000	
· Construction et équipement de 4 décanats avec bibliothèques, salle de reprographie et service de scolarité, et 200 bureaux enseignants		2 000	1 000	1 000											4 000	
· Construction et équipement de 20 salles de cours de 60 places chacune		1 000	1 000	1 000											2 500	
· Construction et équipement de 2 amphithéâtres 1500 places chacun		2 000	2 000	2 000											5 000	
· Construction de 4 amphithéâtres de 600 places chacun		2 000	2 000	2 000											6 000	
· Construction et équipement d'une Bibliothèque interuniversitaire		1 000	1 000	500											2 500	
· Installation d'un campus numérique		1 000	1 000	1 000											3 000	
· Construction d'un hôtel de l'université de 150 studios		1 000	1 000	1 000											3 000	
· Organisation des forums d'élaboration d'offre de formations innovantes		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000		
· Construction et équipement d'une scolarité centrale		300	300	300											900	
· Construction de 2 pôles scientifiques		200	200	200											1 200	
· Construction et équipement Bâtiments Ecoles Doctorales		200	200	200											600	
· Réhabilitation de tous les anciens bâtiments de l'UOB et réalisation des passages piétons couverts reliant toutes les infrastructures		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 000	
· Aménagement des voiries de l'UOB		1 000	1 000	1 000											3 000	
· Réhabilitation, équipement des pavillons et du bâtiment administratif COU		300	300	300	100										700	
· Réhabilitation des aires de jeux		500	500	500											1 500	
· Construction et équipement de 4 pavillons de logements étudiants		1 500	1 500	1 500	1 000										4 000	
· Modernisation du restaurant de l'UOB		500	250	250											1 000	
· Maintenance		200	200	200	200	150	150	150	150	150	150	150	150	150	1 650	

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ACTIONS	COURT TERME					MOYEN TERME					LONG TERME					COUT en millions	
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020							
· Université des Sciences de la Santé																	
· Achèvement et équipement de l'amphithéâtre tronç commun	1 000																1 000
· Construction et équipement de deux nouveaux amphithéâtres de 1000 places				1 000	1 000					1 000							3 000
· Construction et équipement d'un complexe administratif (Réctorat plus services annexes)	1 000	1 000	1 000														3 000
· Construction et équipement d'un auditorium, d'un décanat et de direction générale d'écoles	1 200	1 000	200	200	200					200							3 000
· Construction et équipement de l'Ecole Supérieure en :																	
· Kinésithérapie																	
· * Anesthésie	400	217	200							217	200						817
· * Soins infirmiers												400	217	200			817
· Construction et équipement de l'Ecole Supérieure de Sages Femmes	250	250	250	250	250					250	200						1 450
· Construction et équipement de l'Institut Supérieur de Biologie Médicale	500	500	250	250	250					250	250						2 000
· Construction et équipement de l'Institut de Médecine Légale												500	500	500			1 500
· Construction du CHU										10 000	10 000	10 000	10 000	10 000			50 000
· Construction et équipement d'un Centre de Neurosciences	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000					5 000	5 000						25 000
· Construction et équipement de la Faculté de Pharmacie et Pharmacopée traditionnelle										1 000	1 000						3 000
· Construction et équipement d'un Laboratoire de Physique, Biophysique	100	100	100														300
· Construction d'un hôtel de l'université de 50 studios	200	200	100														500
· Réhabilitation et équipement des laboratoires de diagnostic et de recherche (ANAPATH, Anatomie, Bactériovirologie, Biochimie, Biologie moléculaire, Parasitologie, Mycologie, Pharmacologie, Physiologie, Toxicologie)	100	100	100	100	100					100	100	100	100	100			1 000
· Forum d'offre de formations innovantes	100	100	100	100	100					100	100	100	100	100			1 000
· Construction et équipement du Bâtiment administratif du COU	200	200	200	200	200												500
· Réhabilitation des aires de jeux	200	200	200	200	200												500
· Construction et équipement de 2 pavillons d'étudiants de 600 places chacun	1 000	500	500	500	500												2 000
· Modernisation du restaurant universitaire, des voieries et de tous les anciens bâtiments	1 000	1 000	500														2 500
· Construction et équipement de 3 logements d'astreinte pour les délégations	210																210
· Construction et équipement d'un Centre Médical	200	200	200	200	200												500
· Maintenance	200	200	200	150	150					150	150	150	150	150			1 650
· Université des Sciences et Techniques de Masuku																	
· Réhabilitation des armoires électriques, inallation transformateur et cablage électrique																	300
· Construction et équipement d'un Centre de Recherche (URCHI, URM, URPHY, URM, URAB)	2 500	2 500															5 000
· Construction de 3 amphithéâtres de 600 places chacun	1 000	1 000	1 000	500	500					500	500						4 500
· Construction et équipement d'un amphithéâtre de 1000 places	500	250	250														1 000
· Construction de 150 logements pour Enseignants et Chercheurs				4 000	4 000					2 200							10 200
· Equipement d'une Bibliothèque Inter-Universitaire	500	500	500	500	500												2 500
· Construction d'un hôtel de l'université de 50 studios	300	200	200	200	200												700
· Construction et équipement Bâtiments Ecoles Doctorales																	1 000
· Construction et équipement du décanat, service scolarité et 100 bureaux enseignants																	1 000
· Installation d'un campus numérique	707																707
· Construction et équipement d'un laboratoire de langues anglaises	500	500	500	500	500												1 500
· Forum d'offre de formations innovantes	100	100	100	100	100					100	100	100	100	100			1 000
· Construction et équipement de 3 pavillons de logements étudiants	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000												3 000
· Construction d'un bâtiment administratif pour le COU	200	200	200	200	200												500
· Extension du restaurant universitaire	1 500	1 000	1 000														3 500
· Modernisation du restaurant, des voieries, des aires de jeux et de tous les anciens bâtiments				1 500	1 000					1 000	1 000						3 500
· Construction et équipement de 3 logements d'astreinte pour les délégations	210																210
· Maintenance	200	200	200	150	150					150	150	150	150	150			1 650

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ACTIONS	COURT TERME			MOYEN TERME			LONG TERME			COUT en millions	
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019		2 020
Université des Sciences de l'Education											
· Mutualisation des plateaux techniques de l'ENS, de TENSET et de l'ENI sous la tutelle de cette nouvelle université	X										
· Construction de la faculté des sciences de l'éducation	1 000	1 000	1 000								3 000
· Installation d'un campus numérique	607										607
· Construction d'un Bâtiment Administratif	250	250									500
· Construction de l'hôtel de l'université de 30 studios	150	150									300
· Construction d'un restaurant universitaire	200	200	100								500
· Construction et équipement d'un pavillon de 200 lits pour les étudiants	300	300	200								800
· Retour à l'ancien mode de recrutement à l'ENS au niveau du Baccalauréat	X	X									-
· Limitation exclusive de l'activité de TENSET à la formation des enseignants											-
· La formation en Master en cours à TENSET et celle du doctorat en projet, se poursuivront à l'Ecole Polytechnique de Masuku avec les mêmes partenaires nationaux et internationaux dès 2012		X									-
Grandes Ecoles											
· Construction et équipement de 5 nouvelles ENI avec logements d'astreinte		3 400	3 400	3 400	3 400	3 400					17 000
· Réhabilitation et équipement des ENI de LBV et FCV	1 800										1 800
· Perles et arrières des ENI de LBV et FCV	200										200
· Equipement de l'Ecole Doctorale en Informatique de FCV	1 500										1 500
· Construction et équipement de l'Ecole des Mines de FCV	5 000	3 000	2 000								10 000
· Appui NTICE aux Grandes Ecoles	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	2 200
ENS											
· Construction et équipement d'un amphithéâtre de 1500 places	1 000	400	400								1 800
· Construction et équipement de 10 salles de cours de 200 places et de 10 salles de 100 places	500	500	500								1 500
· Construction et équipement d'un bâtiment administratif				500	300	200					1 000
· Construction et équipement de 5 logements d'astreinte				150	100	100					350
· Construction et équipement d'un pavillon de 600 places pour les étudiants				500	300	200					1 000
· Construction et équipement d'un centre multimédia (3 salles de Téléenseignement, bibliothèque, campus numérique et laboratoire de langues)	1 000	1 000	1 000								3 000
· Maintenance	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
IUSO											
· Aménagement d'un laboratoire multimédia	34										-
· Aménagement d'un salle de sténotype	46										34
· Appui au LMD et formations innovantes	30	30									46
· Création d'un laboratoire de langues	50										30
· Création d'un laboratoire de Recherche avec mise en place du LMD	30										30
· Maintenance	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
INSG											
· Construction de 3 bâtiments à trois niveaux (salles de classe, laboratoire de langues, salle informatique, bibliothèque, salle de prof, salle de marché, bureaux des enseignants)	500	500	500								1 500
· Construction et équipement de 2 amphithéâtres	400	200	200								800
· Equipement de laboratoire de langues	50	50									100
· Construction et équipement bâtiment Ecole Doctorale				150	100	100					350
· Equipement informatique	150	50	50								250
· Equipement en climatisation	20	50	50								150
· Equipement en table-Parcs, tableaux	20										20
· Achat des ouvrages et abonnements aux revues	50	25	25								100
· Construction et équipement d'un centre télé-enseignement INSG	60	600	600								1 800
· Abonnements aux bases de données numériques	30										30
· Maintenance	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200

ACTIONS	COURT TERME					MOYEN TERME					LONG TERME					COUT TOTAL en millions
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020						
Institutionnel																
· Renforcement des prérogatives des académies	X	X	X													
· Construction d'un bâtiment abritant les services du Ministère	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000										50 000	
· Informatisation des services et des activités du Ministère	500	500	500												1 500	
· Promotion des langues	300	300	300	300	300										3 000	
· Création au Ministère d'un secrétariat scientifique d'orientation scolaire et universitaire chargé de l'orientation des élèves et des étudiants avant leur prise en charge par la commission d'attribution des bourses	X														-	
· Construction et équipement des cellules d'information et d'orientation dans les 9 provinces avec création d'antennes dans chaque établissements pédagogiques	300	300	300												900	
· Renforcement des capacités en matériel roulant de l'administration centrale et tous les services déconcentrés et en autonomie	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000										40 000	
· Construction et équipement de la direction générale des Examen et Concours	1 000	1 000	500												2 500	
· Promotion des partenariats Publics ou Privés en matière d'établissement et de formation de référence dont les promoteurs bénéficieraient des facilités multiformes, notamment fiscales et douanières pour les infrastructures et équipements scolaires et universitaires de pointes	500	250	250												1 000	
· Instauration des concours d'Innovation primés dans tous les ordres et niveaux d'enseignement et de formation	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000										10 000	
TOTAL INSTITUTIONNEL	17 600	17 350	16 850	15 300	15 300	5 300	108 900									

ACTIONS	COURT TERME					MOYEN TERME					LONG TERME					COUT TOTAL en millions
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020					
MESURES SPECIALES																
· Achat d'ordinateurs de type XO pour les meilleurs élèves, étudiants, enseignants et chercheurs		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	15 000	
· Etude et réalisation du projet "Cité verte de l'Education et du Savoir"		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000	
· Création d'un Conseil National de l'Enseignement, de la formation et de la Recherche, qui se réunira une fois par an à compter de l'année 2011 sous Haut Patronage du Chef de l'Etat. Il fera des bilans d'étapes et apportera des ajustements nécessaires. Il s'appuiera sur une structure scientifique de suivi et de préparation des dossiers techniques, au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation		300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	3 000	
TOTAL MESURES SPECIALES	4 800	48 000														

PLANS	2010		COURT TERME				MOYEN TERME				LONG TERME				COUT TOTAL en millions
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
TOTAL PREPRIMAIRE	629	16 988	16 742	12 165	6 665	6 665	6 665	6 665	6 665	6 665	6 479	92 993			
TOTAL PRIMAIRE	530	57 752	57 232	55 241	51 264	51 264	51 264	51 264	51 264	50 064	49 714	526 852			
TOTAL SECONDAIRE	-	69 576	66 352	59 718	56 853	52 353	10 627	10 627	10 627	10 627	10 000	357 359			
TOTAL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE		20 714	20 714	20 714	20 714	20 714	20 714	20 714	20 714	20 714	20 714	207 137			
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	300	97 072	87 801	76 230	47 398	44 665	34 453	19 898	19 715	10 198	7 498	445 225			
TOTAL INSTITUTIONNEL		17 600	17 350	16 850	15 300	15 300	5 300	5 300	5 300	5 300	5 300	108 900			
TOTAL MESURES SPECIALES		4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	48 000			
TOTAL GENERAL	1 459	284 502	270 991	245 718	202 993	195 760	133 822	119 267	119 084	108 367	104 504	1 786 466			

Scénario	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Parts stratégiques	0,08%	16%	15%	14%	11%	11%	7%	7%	7%	6%	6%	100%
Années (cumul)	2010-2014		2015-2017		2018-2020							
Effort en %	45%		30%		25%							

Article 4.- Des ajustements concernant la période 2010-2020 seront opérés à l'occasion de l'adoption des bilans d'étapes lors du Conseil National de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche pour une prise en compte dans toutes les lois de Finances de chaque année, en fonction des ressources de l'Etat.

Article 5.- La présente loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme une loi de l'Etat.

Fait à Libreville,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de l'Education Nationale, de
L'Enseignement supérieur, de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation, Porte-Parole du
Gouvernement ;

Séraphin MOUNDOUNGA

Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle ;

Léon NZOUBA

Le Ministre de la Culture, de la Jeunesse, des
Sports et des Loisirs ;

René NDEMEZO'O OBIANG

Le Ministre de l'Economie, du Commerce,
de l'Industrie et du Tourisme ;

Magloire NGAMBIA

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics,
de la Fonction Publique, Chargé de la Réforme
de l'Etat.

Blaise LOUEMBE

MOTIONS

REMERCIEMENTS DES COMMISSAIRES AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Nous,

Participants aux Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, réunis du 17 au 18 mai 2010 à Libreville, grâce à l'initiative particulièrement louable, et hautement patriotique, prise par Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, de marquer le début de Son mandat par la réalisation d'un de Ses engagements forts, celui de convoquer les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation- Emploi, afin de repenser, ensemble, les voies à suivre, pour générer un système éducatif d'excellence, capable de former des Gabonaises et des Gabonais nécessaires à l'édification d'un Gabon Emergent,

Lui exprimons très respectueusement nos sincères remerciements et notre profond respect pour avoir mobilisé en toute confiance, l'expertise intellectuelle scientifique et technique nationale pour l'organisation des présentes Assises.

REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

Nous,

Participants aux Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, tenus du 17 au 18 mai 2010 à Libreville, exprimons nos respectueux remerciements au Gouvernement de la République dirigé par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Paul BIYOGHE MBA, pour l'efficacité de son implication aux différentes phases des travaux ayant abouti aux présentes conclusions.

FELICITATIONS AUX ACTEURS NATIONAUX

Nous,

Participants aux Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, tenus du 17 au 18 mai 2010 à Libreville, adressons solennellement nos félicitations à tous les acteurs nationaux, pour la qualité de leurs contributions et de leur assistance technique qui ont profondément enrichi les analyses des différentes questions soumises à leur examen durant les travaux préparatoires et les présentes Assises.

APPEL AUX PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Nous,

Participants aux Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, tenus du 17 au 18 mai 2010 à Libreville, lançons un appel à tous les partenaires au développement actuels et futurs, pour appuyer de façon efficiente, les efforts du Gouvernement gabonais dans la conduite des réformes de notre système éducatif selon la Vision d'Emergence conceptualisée et impulsée par le Président de la République, Chef de l'Etat.

COMITE D'ORGANISATION

Bureaux des Assises :

Président : Pr MBATCHI Bertrand

Vice-présidents : Mme NDONG NGUEMA Célestine, M. LECKOGO-ECKUNDA Saint Thomas, M. MOUNDJIGUI Jean-Christophe, Pr NGOU MILAMA Edouard, Dr. MBADINGA Samuel, Dr. MANGANGA Théophile, M. NDONG BIYOGHO

Rapporteurs : M. MINSO MI EKOME Jean Marc, M. MOUSSAVOU Jean Claude, Mme EYI Brigitte née LOEMBET

Responsable de rédaction : M. SALMON Gilles.

Bureaux des ateliers :

Bureau de l'atelier I : Pr NGOU MILAMA Edouard, Dr. MANGANGA Théophile, Pr. IDIATA Franck, Mme ALANDZI Christiane, M. ENGONHA EDIMA François, M. MONDJO Georges.

Bureau de l'atelier II : Dr. MBADINGA Samuel, M. NDONG BIYOGHO Jean Philippe, M. KOUYA MOUGHOLA Irène, M. MEYO NKOGHE Dieudonné, M. IBAMBA Emile, M. IKABANGA Firmin Pascal, M. MBOULA Serge, M. MINKO MI BINET Jean Charles, Mme EYEGUET Jocelyn.

PROGRAMME DES ASSISES

Lundi 17 mai 2010

Cérémonie d'ouverture :

9 H 00 : Mise en place terminée ; 9 H 15 : Arrivée des membres du Gouvernement ;

9 H 30 : Invités ; 9 H 40 : Arrivée des Présidents des Institutions ;

9 H 45 : Arrivée de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

10 H 00 : Arrivée de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Hymne National ;

Allocution du Ministre de l'ENESRSI, Porte Parole du Gouvernement ;

Discours de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA ;

Mise en place du Bureau des Etats Généraux

11 H 00 : Suspension des travaux.

11 H 45 : Reprise et allocutions contributives des Ministres d'Etats membres du CAMES ;

13 H 00 : Suspension des travaux ;

15 H 00 : Reprise des Travaux ; Mise en place des ateliers ; Travaux en ateliers.

MARDI 18 MAI 2010

15H30 : Adoption des conclusions en plénière ;

Cérémonie de clôture :

18 H 00 : Mise en place terminée ;

Hymne National ;

Allocution du Ministre de l'ENESRSI, Porte Parole du Gouvernement ;

Lecture des motions ;

Lecture du Rapport Général et des conclusions ;

Discours de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

20 H 00 : Dîner de gala.

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ASSISES

ATELIER 1

ABISSAYE J. Pierre	ISSEMBE Aristide	MOUDOUMA Jean Clément
AGOSSOU KOCOUELIE	KAMDEM Jean Pierre	MOUIDI Jean Louis
ALIANGA Martin	KASSA ALIHONOU Alan	MOUKAHA Modeste
ASSOGHO EDZANG Georges	KIMBIRIMA Félicien	MOUKAMBI Antoine
BAKOUEVAGUI Joseph	KOKO Jean	MOUKAMBI Hervé
BEKALE Christiane	KOUMABILA Irène	MOULOUNGUI E. Alain
BIKITA Zacharie	KOUMBA Georges Emile	MOUNDANGA Patrick Javet
BOUCHARD Jean Paul	LANDJI Fulbert Blaise	MOUSSAVOU Rose Marie
BOUKANDOU Annette	LANDJI Laurent	MOUTELET NGUELE Basile
BOULANGA MAYOSSA H. Paul	LELIAS Bernard	MOUSINGA Thérèse
BOUROBOU Jean Paul	MAKOUNDI Jean Benoît	MOZOGO ASSOUMOU Albert
BOUSSOUGOU A Serge	MANGONGO Alphonse	NDAVOURA GAMBISSA Julienne
BOUSSOUGOU NZAMBA J. L.	MANGOUALA Raphaël	NDEME Alain
CABINDA Salomon	MANGUILA Albert	NDIAYE Madeleine Christiane
CONINCKX Claude	MAPAGA M. Steeve	NDIMINA MOUGALA Antoine
DIGONDI Véronique	MAPANGO MAPANGO Daniel	NDOMBI Charlotte
DJENO Malcom	MASSANDE Pascal	NDOUNGOU Martin Mathys
EBOZOKOU Gaston	MAVOUROLOU	NGUEMA E. Paul Max
EDOU AKOE Paulin	MAYENE Sylvain	NSA ELLA Simone
EKAZAMA Richard	MAYOBOCYR	NZINZI C. Hydris
ELLO NDOUTOUME Emmanuel	MBA ASSEKO Fidèle	NZOUA ESSONE Madeleine
EMEJULU James P.	MBA BIYOGHO Jean Paul	OBAME Lucien
EMVO METU Jean Blanchard	MBA OUSMANOU Ali	OBAME NDONG Jean Richard
ENDAMNE Gaël	MBEANG NZAMEYO Simon	OBAME OBAME Blaise Pascal
ENGONE ELLONE Nestor	MBENGA NZEMBI Lisette	OBONO NGUEMA Marceline
ENGONE-EZE Née MENZOLE A	MBOMA MONTE	OGANDAGA MBOUNGOU Denise
ESSONE Guy H.	MBOUMBA MBINA Roger	OGOULA AZOUME Marie Claire
ESSONO MINTSA J. Louis	MBOUMI Michel	OKOUMBA Derick
EVOUNG ONDO René Paul	MECKA Félicité	ONDO EKOUMA Sosthène
GNALAMINGANDOU Guillaume	MEGNE Luc Constant	ONDO MEBIAME Pierre
GNASSANGOYE Guillaume	MENDOU-NGUEMA Née MBOUMBA	OTILA OSSIBAJOUO Alphonse
GNENGOU Théophile	MFOUMBOULOU Anatole	OVANG BEKALE Lin
GUEHEDI Michel	MIHINDOU MOUSSAVOU	OYONO Constant I H E M
GUINDO BOUREIMA	MILINGUI KASSA Viviane	PINTAVIN Laurent
IBOUANGA J. Louis A.	MINANI Justin	SAFOU-TCHIAMA R
IGASSELA B. Moïse	MINKOUE MI ELLA Jeanne Marthe	SALL Mamadou
IGNANGA MOUYOMB. C. Kooly	MINTSA ESSONO Etienne	SEKY Georges
IGNOUMBA Alain	MOUALOUANGO Brigitte	SIDIBE Amadou Y.
INIVIZAALI NGOWET	MOUBOUYI J. Félix	SIMA Jeanne d'Arc

SŒUR NTSAME MVE Brigitte	VESIRIS IVANGA Marie Hortense	ZENG ALLOGO Antoine
TCHIBINDA Geoffroy	YENDA MOUKOULA Fred	ZENG EYA François
TOURE Abdourhamane	ZAMBI BONDA M. Elisabeth	ZUE NGUEMA Gilbert

ATELIER 2

AGHOMA MOLONBO	ENGO Anicet	MAVOUNGOU Jacques François
AKIBODE K. TALOTO	ENGO BEKUI J. Claude	MAYOMBO NZENGUE
ALONE EVINA Omer	ESSONO ABA'A Armand	MBAMBO Rémy
AMUENENE Serge	ESSONO Prosper	MBINA Jean de Dieu
ANDONG MOURE Caroline	ETSINA Jacques	MBINA M. Michel
ANGOUNOU MEYE François	EYEANG Eugénie	MBOUISSY Jean Claude
ASSANI-ISSANI M. Camille	EYEGUET Jocelyn	MBOULA Serge
ASSOGBA Berthe	EYENG MEFANE Léa-g.	MBOUMBA MAKAYA Amédée
ASSOGBA Julia Mireille	EYI MBA Charles	MENGA ME NDONG Apollinaire
ASSOUMOU Romuald	IBAMBA Emile	MENGUE AMVAME
BADJINA KABRE Isabelle	IBOUNDA IBOUNDA	METANDOU Vincent
BAKITA MOUSSAVOU	INGUIMBA Patrice	MEYO ME NKOGHE D.
BIFOUNOU HYacinthe	KAMBOGO Guy Roger	MEZA Béatrice
BIGOUMOU Guy Serge	KANTOUBOU Gaston	MINTSA MEYE Arsène
BIKORO Flavien	KINGA MBADINGA Bill	MINTSA Rosny
BIVIGOU Bruno	KINZO H. Clément	MIYAGOUNOU Clarisse
BIYOGHE BI-NZUE L.	KONDO Ibrahim	MOHESSO Valentine
BONDONO Gertrude	KOUMBA Theodore	MOLOMBO AGHOMA Christian
BOUANGA Christelle	KOUMBA Zola	MOMBAY ATEMA Rose
BOUANGA Dorothée	KOUSSOU Guy Jocelin	MOMBO Euloge M.
BOUASSA Emile	KOUYA MOUGHOLA Irène	MOMBO Louis Patrick
BOUBENGA M. Ambroisine	LANCHAIS Serge	MOUANGA Willy
BOUKA Davy Mike	LEBIBI Jacques	MOUARAGADJA Isaac
BOUKILA Benoît	LEHOUMBO Mathurin	MOUDJEGOU MOUSSAVOU Aimé
BOULINGUI (Proviseur J.J. Ad.)	LEKOUANGOYE Alain	MOUINGA ONDEME Augustin
BOUSSAMBA D. Bertin	LENGOUNGA Euloge	MOUITY Christian
BOUSSAMBA Guy Rodrigue	LOUEMBET Félicien	MOUKETOU LENGA Marien
BOUSSENGUE Athanase	MADZABOU François	MOULOUNGUI KASSA E. F.
BOUSSOUGOU Serge	MAKANGA – IWENGAH	MOUSSAVOUMEYET
COMLAN POGNON	MAKOUANDJOUKOU Ratine	MOUSSIROU MAV. Marius
DIKIGOU Clarisse	MAKOUKOU N. J. Calvin	MOUTOU Guillaume
DIVASSA NYAMA Jean	MALOUTA Catherine	MOUTOU Lézin
DIVINGOU Charles	MANDZABOU François	MPONO Jean Claude
DO REGO MILOLLOU Laurent	MAPAGA KOUMBA Henri	MVOUMBA-MVOU Pierre Max
EDZANG NDONG Kevin Eric	MATARI Hermine	MWANGA Philomène
ELLA ESSONE Jean Michel	MAVOUNGOU L. Edgard	N'TCHAYI MBOUROU Gaston

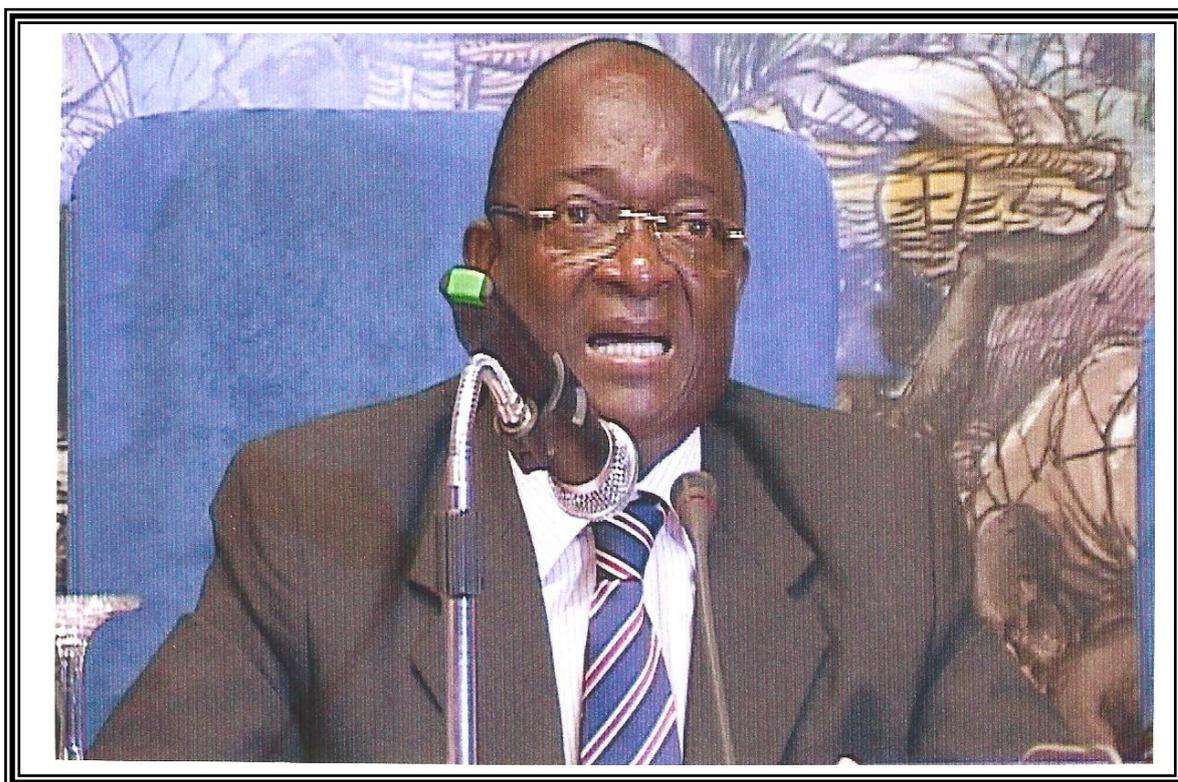
NDANGOULA Joseph	NTSAGA Pascaline	PANGOT Gabriel
NDONG BIYOGHO Jean Philippe	NTSAME NDONG Adèle	PISSI IBANGANGA Jérôme
NDONG ONDO David	NZAMBA Sylvère	POUPY Noël
NDONGHO Christian	OBAME NGUEMA Clément	REVENO VETELE Christiane
NDOUTOUME M. Jeanne	OBIANG METOULOU B	RIGONDJA Raoul
NDOUTOUME MINKO	OBIANG MINKO Antoine	SANGHA KEKOULOU Y.
NDOUTOUME Yves	OGANDAGA O. Krystian	SANGHA KEPOUTOU Yvette
NGALAMINGANDOU Guillaume	OGOWET Liliane	SOUGOUMOHAMED M.
NGANDA Eric	OKEEBE Sylvain	SYLLA
NGANGA KOUYA	OMOUNGOU Alphonse	TCHICAYA Agathe ép. MBATCHI
NGOMA Victor	ONDO ZOGHO Robin	TOMO TOMO Jean Calvin
NGOMANDA Alfred	ONDZAGHA Gira	TRAORE Alfred
NGOYI PONGUI	ONDZAGHA Gira	TSANGA Jacques
NGUEMA NDONG Nesta	ONGONE Martial	TSANGOUA Siri Lucienne
NGUEMA ONDO Saint Cyr	OVONO MENGARA Clotaire	TSOKINI Dieudonné
NIANG Assane	OWONO Thierry	YENDA MOUKOULA F.
NKOU NDONG Lydie	OYONO Constant	ZEH ONDOUA Jean
NTOUTOUME Yvon	PANGO François	ZOLO ABE Albert Bernard

SEMINAIRE D'IMMERSION A LA VISION D'EMERGENCE



LIBREVILLE, LES 13 ET 14 JANVIER 2010

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**



SON EXCELLENCE PAUL BIYOGHE MBA

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des
Missions Diplomatiques,

Mesdames et Messieurs les partenaires au développement,

Monsieur le Vice Recteur de l'AUF,

Messieurs les Recteurs des Universités,

Monsieur le Commissaire Général du CENAREST,

Monsieur le Directeur Général du CIRMF,

Messieurs les Inspecteurs Délégués d'Académie,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements de tous les ordres
d'enseignement,

Mesdames et Messieurs les Experts,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Mesdames et Messieurs de la Presse nationale et internationale,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

En ouvrant solennellement le présent séminaire d'immersion, je
voudrais exprimer un double sentiment.

D'abord, un sentiment de satisfaction, non seulement pour la qualité
du travail préparatoire produit par les équipes en place, mais aussi
du fait que ce travail a été rendu dans les délais. J'ai ensuite un
sentiment de confiance.

Je perçois dans la cérémonie d'aujourd'hui, qui marque le
démarrage de la deuxième phase préparatoire, votre détermination
à faire tenir à la période indiquée, cette rencontre capitale et
souhaitable, aussi bien pour les acteurs immédiats de notre système
éducatif que pour l'ensemble de la société qui en est également
concernée.

Je félicite les séminaristes pour le travail déjà réalisé, et surtout, je vous encourage à ne ménager ni effort, ni ingéniosité, pour la réussite de cette entreprise hautement déterminante pour l'ensemble des communautés scolaire, étudiante, enseignante et professionnelle, sans oublier celle des chercheurs, dans une vision d'un développement durable de notre pays.

En effet, le Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, fait de la qualité de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, l'une des conditions essentielles pour l'exécution de Sa politique d'un Gabon Emergent.

Cependant, cette exigence, dont je conviens qu'elle est forte, loin de vous inhiber, doit au contraire élargir votre vision de manière à prendre en compte toutes les dimensions de notre environnement moderne, en vue d'arrimer notre système éducatif aux réalités de la mondialisation ou de la globalisation.

C'est pourquoi, je demande aux responsables des équipes constituées dans un instant, d'orienter leurs prospections et leurs analyses, entre autres objectifs majeurs, vers la recherche des modalités pratiques d'introduction de l'apprentissage de la langue anglaise dès l'entrée de l'école élémentaire, voire le pré-primaire, le plus rapidement possible, pourquoi pas dès la rentrée scolaire prochaine.

De la même manière, j'attends vivement de vous, à la lumière des réflexions et des confrontations d'idées, des propositions concrètes et pragmatiques sur les stratégies de renforcement et/ou d'introduction de l'informatique et du multimédia dans l'enseignement dès l'école élémentaire.

La réalisation de l'Emergence passe par la valorisation du capital humain national. Ce qui justifie les Hautes instructions données par le Chef de l'Etat, en vue de créer au Gabon un technopole de 11 universités et grandes écoles retenu dans ma Déclaration de Politique Générale présentée devant la Représentation Nationale, le 26 novembre 2009.

Cette attente porte également sur les propositions là aussi concrètes que je vous invite à me faire, dans le dessein là aussi de régler de façon durable l'épineuse et sempiternelle question de la qualité de l'environnement de travail des enseignants et des personnels d'encadrement, ainsi que celle des conditions d'apprentissage des élèves, des étudiants et des stagiaires en formation initiale ou continue.

Mesdames et Messieurs les Experts,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Vos suggestions sur les questions administratives, sur les infrastructures et sur les équipements scolaires doivent être chiffrées et assorties d'un projet d'échéancier réaliste, à la hauteur de l'ambition et de la Vision du Chef de l'Etat.

Vous mesurez donc la profondeur de nos espoirs dans la réussite de ces Etats Généraux, et combien peuvent être grandes nos attentes ainsi que le poids de la charge qui vous est ainsi confiée.

Je voudrais, pour terminer, et avant d'installer le Bureau, vous redire toute ma disponibilité et toute mon écoute pour les questions liées à l'organisation de ces importantes Assises et à la mise en œuvre ultérieure et progressive des conclusions qui y seront issues.

C'est en toute confiance, que je déclare ouvert le séminaire atelier d'immersion à la Vision d'Emergence du Chef de l'Etat qui marque en même temps le lancement des travaux en commissions thématiques en vue de la tenue des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation - Emploi en avril - mai 2010.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION CONTRIBUTIVE DU MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION,
PORTE - PAROLE DU GOUVERNEMENT**



MONSIEUR SERAPHIN MOUNDOUNGA

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les partenaires économiques et au
développement,
Monsieur le Vice Recteur de l'AUF,
Messieurs les Recteurs des Universités,
Monsieur le Commissaire Général du CENAREST,
Monsieur le Directeur Général du CIRMF,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Délégués d'Académie,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements de tous les ordres
d'enseignement,
Mesdames et Messieurs les Experts,
Mesdames et Messieurs les Séminaristes,
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Premier Ministre,

C'est à la faveur du séminaire-atelier d'immersion des commissaires chargés de confectionner le document de base de travail des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation/Emploi (EGERAFE), que nous sommes réunis ce jour sous la Présidence de Votre Excellence.

Aussi, ai-je un réel plaisir de souhaiter la bienvenue à Votre Excellence, Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à l'ensemble des distingués invités et participants, et à remercier chacun en ses grades, degrés et qualités, d'avoir bien voulu rehausser de votre présence l'éclat de cette cérémonie.

Mes remerciements s'adressent, avec une connotation toute particulière, à Monsieur le Premier Ministre qui, en dépit d'un

calendrier de travail particulièrement chargé en cette période de l'année, a tenu à présider cette cérémonie.

Votre présence, Monsieur le Premier Ministre, nous réconforte et nous encourage. Elle témoigne, s'il était encore besoin de le montrer, de l'importance que Vous accordez à cet engagement majeur du Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, inscrit dans Son projet de société, « l'Avenir en Confiance », engagement à convoquer, en cette année 2010, les Etats Généraux.

En effet, dans ledit projet de société, l'éducation constitue « la première urgence sociale de l'axe 9 du programme du Chef de l'Etat ».

Les Etats Généraux de 2010, envisagés inclusifs et de portée transversale, ont déjà fait l'objet d'un Comité Préparatoire qui a travaillé du 10 au 23 décembre 2009. Ce Comité Préparatoire a été chargé de définir les modalités de l'ensemble du processus devant conduire aux Assises, conformément à la décision du Conseil des Ministres.

Les travaux en 4 commissions thématiques et interdisciplinaires dont Vous allez ouvrir le séminaire d'immersion, réunissent des personnes ressources, notamment des enseignants, des chercheurs, des représentants des étudiants, des partenaires sociaux, des opérateurs économiques, des psychologues, des sociologues, des juristes, des économistes et des représentants des Ministères concernés.

Ces différentes commissions devront préalablement suivre, dès cet après-midi jusqu'à demain, un séminaire d'immersion à la Vision d'Emergence conceptualisée et impulsée par le Chef de l'Etat. Ce séminaire sera l'occasion de leur apporter les matériaux indispensables à leur réflexion et de leur indiquer, avec précision, la destination d'Emergence à laquelle le Chef de l'Etat s'est engagé à conduire le peuple gabonais.

Par ailleurs, ces commissions devront, par des consultations diverses et autres méthodes appropriées, enrichir avec imagination et réalisme, le document de base, élaboré par le Comité Préparatoire, puis proposer des avant-projets de textes d'orientation et de

programmation à court, moyen et long termes, pour que ces Assises ne soient pas des Etats Généraux de plus.

Le contenu du travail en commissions sera également étoffé par les synthèses que devront fournir, dans un délai de trois semaines, les administrations centrales des Ministères concernés, les Recteurs, les Chefs d'établissements, le Commissaire Général du CENAREST, le Directeur Général du CIRMF, les Inspecteurs Délégués d'Académie, après examen dudit document de base, au sein des structures placées sous leur direction. Ce qui se fera par l'ouverture des boîtes à idées et par l'organisation des forums d'échange.

Les Technologies de l'Information et de la Communication seront mises à contribution, par le lancement d'un site web, dédié et interactif (www.egerafe.com) permettant d'une part, de sensibiliser un large public au Gabon et au delà de nos frontières, sur les objectifs visés et, d'autre part, de recevoir les critiques ou des contributions idoines, à même d'alimenter la réflexion.

Au bout de trois mois d'échange, les quatre commissions vont produire un rapport qui fera une autopsie du système éducatif gabonais, ainsi que de l'état de la recherche scientifique. Cette autopsie sera assortie des suggestions qui devront être innovantes et pragmatiques puisque le Chef de l'Etat et Vous-même, Monsieur le Premier Ministre, Vous nous avez instruits de dégager une prospective audacieuse mais réaliste.

Les objectifs visés par la nouvelle école et par la recherche nouvelle, qui seront projetés sont les suivantes :

- Former des Gabonaises et des Gabonais capables de mettre en œuvre la Vision d'Emergence impulsée par le Chef de l'Etat ;
- Faire du Gabon une destination de prestation de services intellectuels de haut niveau et fortement valorisés ;
- Promouvoir une recherche gabonaise au service du développement du Gabon, du plein épanouissement et de la prospérité de chaque Gabonaise et chaque gabonais.

En somme, l'école et la recherche gabonaises doivent constituer le socle de mise en œuvre des trois piliers d'Emergence impulsés dans leurs principales déclinaisons suivantes :

1°/ Pilier Gabon Industriel

Le pilier Gabon Industriel devra « faire de notre pays, un acteur significatif de la métallurgie légère, à partir des minerais de fer et de manganèse dont une partie sera transformée localement » de façon combinée avec notre potentiel de gaz.

« Le Gabon Industriel, ce sera aussi une industrie du bois dynamique et innovante », une des raisons de la décision de transformation au Gabon de tout le bois exploité.

Ce sera également une meilleure valorisation du gaz naturel avec la liquéfaction de celui-ci, et la mise en place d'une unité pétrochimique de fabrication d'engrais.

2°/ Pilier Gabon Vert

Il s'agit de « faire du Gabon un pays modèle en matière de préservation de sa forêt, de sa biodiversité et de la lutte mondiale contre le changement climatique et, d'autre part, de valoriser pleinement tous les produits et services issus de cette forêt ».

3°/ Pilier Gabon de Services

Grâce à l'émergence des deux premiers piliers, le « Gabon deviendra un pôle d'excellence de prestation de services à forte valeur ajoutée » et doit se positionner, conformément aux instructions de Monsieur le Président de la République et de Vous-même, Monsieur le Premier Ministre, comme la première destination, en Afrique Centrale pour les séminaires et congrès, un leader du tourisme d'affaires et une destination des services intellectuels de haut niveau.

C'est également à ce titre, Monsieur le Premier Ministre, que dans Votre Déclaration de Politique Générale, Vous nous engagez à faire du Gabon « un pôle d'excellence continental dans la formation aux

métiers de la forêt et du bois, de la métallurgie, du design et de l'architecture, de l'environnement, de l'informatique et du management et, en même temps, un pôle dynamique dans les domaines des médias et de la communication ».

Ces axes de développement doivent guider les commissaires pour proposer un modèle approprié d'école et des stratégies adéquates de recherche.

Les rapports de synthèse des 4 commissions seront ensuite soumis aux différentes institutions pour recevoir toutes les critiques nécessaires au renforcement des solutions qui vont être préconisées.

Les Assises, proprement dites, dureront trois jours, au mois d'avril ou de mai 2010 et seront placées sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Ces Assises devront aboutir à l'élaboration de deux avant-projets de textes, à savoir :

- Un avant-projet de conclusions sur l'orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche au Gabon, qui définira quel type de Gabonais doit-on former, au regard de quels besoins économiques, culturels et sociaux, tels qu'ils sont définis par les trois piliers, dans quel contexte sous régional et international ; avec quels contenus pédagogiques, quelles offres de recherche et quelles approches méthodologiques, mis en œuvre par quels types d'enseignants, de formateurs, de chercheurs ; dans les classes et laboratoires ayant quelles caractéristiques ;
- Un deuxième avant-projet de conclusions définissant une programmation immédiate, à court, moyen et long termes, d'actions relatives à la carrière des enseignants, des chercheurs et des formateurs, aux contenus pédagogiques et aux offres de recherche ainsi qu'aux infrastructures et équipements appropriés et à la gouvernance administrative, sociale et financière du système éducatif et de recherche au Gabon.

Dans cette perspective, il faut envisager comment mener les actions suivantes :

1. Généraliser l'enseignement pré-primaire sur toute l'étendue du territoire national, afin de préparer valablement les enfants à aborder l'enseignement primaire qui applique désormais l'Approche Par les Compétences (APC) et dont le cycle sera contracté de 5 à 6 ans, en fournissant aux enfants de 3 à 5 ans les pré-requis indispensables à l'amorce des études en première année, précédemment appelée classe de CP1.
2. Renforcer les capacités d'accueil dans le primaire et le secondaire par la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe et la formation d'enseignants.
3. Introduire des modules d'enseignement à la citoyenneté, comprenant des enseignements de morale sociale et sociétale ainsi que de sauvegarde de l'environnement et de civisme.
4. Enseigner l'histoire du Gabon indépendant au regard de sa chronologie locale et nationale ainsi que des principaux immortels.
5. Faire du Gabon une destination d'immersion linguistique à la langue et à la culture française pour toute l'Afrique subsaharienne.
6. Promouvoir l'enseignement du mandarin comme 2^{ème} langue étrangère, au choix, au même titre que l'espagnol, l'arabe, le russe, le swahili et l'allemand.
7. Améliorer les conditions de travail et de vie des enseignants du Préscolaire, du Primaire, du Secondaire, du Supérieur et des chercheurs, par la construction et l'équipement des Centres d'Appui Pédagogique et Logistique (CAPL) et aussi par la construction de logements pour enseignants, principalement en milieu rural.
8. Atteindre l'objectif de « zéro exclusion » dans les lycées et collèges, grâce à des mécanismes novateurs de réorientation scolaire et de suivi personnalisé des élèves et supprimer, à terme, le concours d'entrée en 6^{ème}.
9. Créer une Direction Générale des Examens et Concours ainsi que la définition des modalités et des critères d'évaluation, visant une distinction entre l'enseignant et l'évaluateur d'une part, et entre l'évaluateur et l'Inspecteur, d'autre part ; tout en

facilitant l'harmonisation des grilles d'évaluation des élèves, des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

10. Transformer les Inspections d'Académie en Directions Générales d'Académies structurées pour concevoir et mettre en œuvre des programmes pédagogiques adaptés à l'environnement de chaque province et de chaque localité ainsi que pour faire appliquer toutes les mesures du Ministère, en matière d'enseignement et de recherche.
11. Créer une Direction Générale de la planification, des Statistiques et de la Prospective Educative.
12. Ouvrir des internats de 200 places dans les collèges d'enseignement secondaire de tous les Chefs-lieux de Départements et dans ceux de certains Districts, pour accueillir prioritairement l'ensemble des élèves admis en 6^{ème} et provenant des villages périphériques, ainsi que tous les élèves de classes de 3^{ème} et les meilleurs élèves des classes intermédiaires.
13. Ouvrir des internats de 300 places, dans les lycées provinciaux, destinés à accueillir, prioritairement, tous les élèves admis en seconde et provenant des C.E.S. départementaux, tous les élèves de classes de 3^{ème} et de Terminale ainsi que les meilleurs élèves des classes intermédiaires.
14. Promouvoir, au niveau de l'Enseignement Supérieur et, particulièrement dans les Grandes Ecoles, ainsi qu'à l'attention des cadres de la haute administration, des modules de formation thématique organisés autour des concepts comme : l'intérêt national, l'intégration régionale, la mondialisation, la globalisation et la bonne gouvernance.
15. Promouvoir une politique de recherche par objectif, grâce à la commande publique ou privée, à adresser aux Instituts de recherche et grâce au financement des projets de recherche initiés par des chercheurs ou les Instituts de recherche, mais validés par le CENAREST ou une Agence de recherche à mettre en place et à doter d'un « Fonds Recherches », alimenté par des partenariats « public/privé ».
16. Favoriser l'innovation par la création, au Gabon, d'une école de design et des beaux arts et par l'instauration de prix de renommée mondiale sur tous les beaux produits issus de la faune

et de la flore pour la naissance d'une génération de designers gabonais et africains de renom.

17. Définir les modalités d'actions synergiques entre le Gouvernement et les Collectivités locales, pour une répartition rationnelle des compétences et de moyens nécessaires aux travaux de construction d'écoles communales ou des villages et d'entretien de celles-ci, avec, de part et d'autre, une obligation de résultat.
18. Assurer une formation qualitative et quantitative des enseignants, de façon initiale et continue, en introduisant, notamment à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole Normale des Instituteurs, ainsi qu'à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique, des nouvelles approches méthodologiques et en organisant des séminaires d'initiation à la profession d'enseignant au bénéfice des candidats voulant faire carrière dans l'Enseignement supérieur, ainsi qu'à ceux postulant un recrutement direct dans l'enseignement secondaire.
19. Envisager, pour mettre en œuvre efficacement ce vaste projet d'enseignement et de recherche, la formation proactive, qualitativement et quantitativement, des formateurs, des chercheurs, d'enseignants du Pré-primaire, du Primaire, du Secondaire et du Supérieur, ainsi que d'encadreurs indispensables.
20. Accorder le statut d'agent public stagiaire aux étudiants en formation dans les Ecoles Normales des Instituteurs, à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique, pour mettre un terme au préoccupant problème des postes budgétaires et à la précaire situation d'enseignants en pré-salaires.
21. Promouvoir une politique de sécurisation des Universités, Grandes Ecoles, Instituts de recherche ainsi que de tous les établissements scolaires.
22. Organiser la collation des grades au Gabon : une prérogative constitutionnelle de l'Etat, mais abandonnée à l'informel.
23. Promouvoir des programmes pédagogiques et des calendriers scolaires et universitaires, facilitant l'école tout au long de la vie.

24. Impulser et consolider les dynamiques permettant des interactions, soutenues entre enseignants et parents d'élèves.
25. Promouvoir l'enseignement des langues nationales en visant, à terme, l'émergence d'une langue nationale.
26. Créer un mécanisme de réalisation d'une liste d'aptitude à la fonction de Chef d'établissement, ouvrant droit à une formation sanctionnée par la remise d'une attestation, d'un Vade-mecum de Chef d'établissement et assorti d'un avancement au choix, en attendant la libération d'un poste à pourvoir.
27. Organiser et généraliser le système de double correction des copies d'étudiants dans toutes les Universités et Grandes Ecoles.
28. Définir le cadre méthodologique, les critères et les conditions de direction des rapports de stages et des mémoires, ainsi que des jurys de soutenance desdits travaux de recherche.
29. Réfléchir sur un plan social permettant de rationaliser les effectifs des personnels d'appui des Universités et Grandes Ecoles, grâce à des reconversions et des mécanismes d'apurement des arriérés notamment en charges sociales dans ces établissements du Supérieur.
30. Définir les critères d'application adéquate du système LMD et notamment les mécanismes de compensation au sein des unités d'enseignement.
31. Promouvoir une politique innovante d'allocation des bourses d'études privilégiant le mérite et l'excellence, du Secondaire au Supérieur, ainsi que celle du logement en cité universitaire, sans discrimination aucune.

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

En vous confiant la mission de conduire la réflexion relative aux Etats Généraux, nous voulons que vous nous soumettiez une « maquette d'école » permettant, à terme, de former une Elite intellectuelle capable d'éclairer, de ses lumières, et de façon pérenne, les décisions de l'Elite politique, en scellant à jamais une osmose de nature à valoriser, au plus haut point, la prestation de service intellectuelle, tout en permettant, aux dirigeants, d'atteindre, avec plus d'efficacité, l'objectif d'Emergence, à la satisfaction du peuple gabonais dont la prospérité serait ainsi garantie.

Chers Enseignants, Chercheurs et Etudiants,

Mesdames et Messieurs les partenaires économiques et au développement,

Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Le Président de la République, en s'engageant à convoquer les Etats Généraux, écrivait, dans Son projet de société, ce qui suit : « Le pilier Gabon des Services à forte valeur ajoutée repose sur la valorisation de notre pétrole gris ».

Le Président Ali BONGO ONDIMBA est ainsi convaincu que la matière première de toute société, de tout Etat, c'est la matière grise.

La valorisation du capital humain gabonais a donc commencé par cette haute sollicitation du panel d'intellectuels aujourd'hui réunis, au début d'une année 2010, qui marque les 50 ans d'accession du Gabon à la souveraineté internationale.

Monsieur le Premier Ministre,

Comme gage de la légalité des travaux des commissaires, il leur sera remis copie de l'arrêté que Votre Excellence a signé à cet effet.

Pour la légalité de leurs propositions, nous Vous prions de bien vouloir remettre au Bureau que Votre Excellence va installer tout à l'heure, un exemplaire de la Constitution de la République pour qu'il se conforme aux dispositions relatives à l'école, notamment les points 18 et 19 de l'article premier de la loi fondamentale.

Enfin, comme gage d'une navigation à destination certaine qu'est l'Emergence, j'exhorte vivement chaque commissaire de s'exercer à un effort d'appropriation du document-cadre d'orientation fondamentale qu'est le projet de société « l'Avenir en Confiance », contrat de confiance entre le peuple gabonais et le Président Ali BONGO ONDIMBA, ainsi que le document-cadre d'application de cette orientation fondamentale qu'est la Déclaration de Politique

Générale de Monsieur le Premier Ministre, Déclaration largement adoptée par les Députés, le 26 novembre 2009.

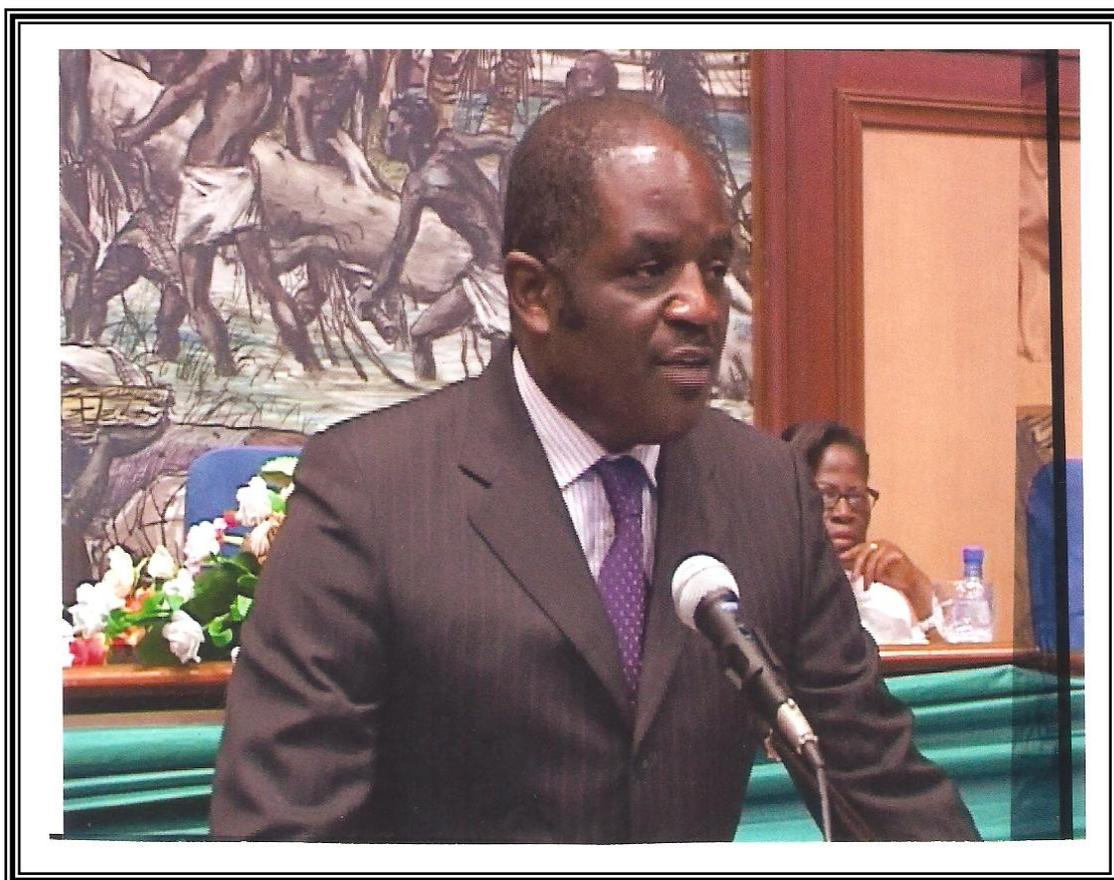
Vive les Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi.

Vive le Président Ali BONGO ONDIMBA.

Pour que vive l'Ecole et l'Emergence.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION CONTRIBUTIVE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
PRESENTEE PAR LE MINISTRE INTERIMAIRE**



MONSIEUR REGIS IMMONGAULT

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Corps Constitués,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Membres des Institutions
Constitutionnelles,
Mesdames et Messieurs les Membres des Organisations patronales,
Mesdames et Messieurs les Membres des Organisations syndicales
des travailleurs,
Mesdames et Messieurs les Membres des Organisations syndicales
de l'Education, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation,
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Au nom du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle empêché, et en ce jour mémorable qui restera gravé dans l'esprit de tout enseignant, de tout élève et de tout parent d'élève, permettez-moi en cette circonstance exceptionnelle, de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la tenue des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi.

Poursuivant mon propos, je voudrais tout d'abord rendre un vibrant hommage au Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, pour Son initiative de faire organiser ces Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi qui verront la participation de tous les acteurs concernés par les problématiques liées à notre système éducatif.

De concert avec le Ministère de l'Education Nationale, le département ministériel dont j'ai la charge s'est impliqué dans la préparation de ces Etats Généraux. Je voudrais également féliciter mon Collègue, le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de

l'Innovation, Porte-Parole du Gouvernement, pour la promptitude avec laquelle il a organisé ces Assises.

Monsieur le Premier Ministre,

Les secteurs, de l'Education, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle ont chacun, en son temps, mené des nombreuses réflexions qui ont débouché sur un constat, celui d'un système éducatif inefficace et inadapté aux impératifs du marché de l'emploi.

En effet, chaque année, plus de 20 000 jeunes sortent de notre système éducatif sans qualification et sans diplôme, c'est-à-dire 20% d'une génération. Dans le même temps, très peu de filières sont offertes localement aux bacheliers technologiques. Depuis les années 2000, prédomine et se consolide dans les pays développés, la quête d'une meilleure qualité de l'éducation. Notre ambition est d'ancrer notre système éducatif dans ce processus.

Aussi, Monsieur le Premier Ministre, le Gouvernement que Vous dirigez, s'engage-t-il résolument, sous l'impulsion de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, à organiser à nouveau des Etats Généraux en phase avec les besoins actuels de développement. C'est pourquoi, loin d'être un forum de plus, cette initiative constitue aujourd'hui, à n'en point douter, une nécessité absolue.

Monsieur le Premier Ministre,

En phase avec le projet de société de Monsieur le Président de la République «l'Avenir en Confiance» et conformément à Votre Déclaration de Politique Générale, le département ministériel dont j'ai la charge va constituer un levier essentiel en termes de qualification professionnelle des ressources humaines dans la mise en œuvre des piliers de la Vision d'Emergence que sont le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des Services.

Dans le souci d'instaurer et d'impulser une dynamique nouvelle d'un développement durable, cohérent, harmonieux et plus juste pour tous, le Président de la République et le Gouvernement affichent

clairement leurs ambitions de faire de notre système éducatif, le fer de lance d'un Gabon moderne.

Pour notre part, la nouvelle politique envisagée par mon département ministériel doit constituer une réponse concrète à la question de l'égalité d'accès aux savoirs et à la qualification professionnelle des jeunes dans notre pays. Pour aller vers plus d'égalité, il conviendrait d'aménager le territoire éducatif avec plus d'équité : une offre d'enseignement général disponible et proche des publics scolarisables, et une offre de formation professionnelle et technique déclinée autour des bassins économiques avec des plateaux techniques correctement équipés.

Cette offre de formation professionnelle devra associer la formation initiale sous statut scolaire en alternance ou en apprentissage et la formation continue. La formation professionnelle doit évoluer dans un contexte maîtrisé autour des principes suivants : formation qualifiante, professionnalisation durable, possibilités équitables d'accès.

Mesdames et Messieurs,

Durant trois mois, vous allez débattre des questions d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche scientifique, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, notamment de la pédagogie, du statut administratif et social et de la gouvernance.

S'agissant de la pédagogie, on peut identifier trois éléments clé : la formation des formateurs, la modernisation des équipements didactiques et l'adaptation des programmes d'enseignement aux besoins des employeurs.

En ce qui concerne la gestion des personnels, il faudra clairement envisager une grande réforme sur leur recrutement et sur leur formation continue. Dans cet esprit, on visera surtout la valorisation des compétences par un profilage des postes qui se fera sur la base d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Pour ce qui est des plateaux techniques, nous devons poursuivre leur acquisition pour toutes nos structures de formation.

Quant au statut administratif et social, il faut souligner la nécessité d'améliorer encore davantage, la condition enseignante et l'environnement de travail.

En termes de gouvernance, les présents Etats Généraux devront aboutir, à la mise en place des mécanismes organisationnels pour identifier ou repérer les leviers pouvant favoriser la performance scolaire. Nous devons donc placer au cœur de ces Etats Généraux, la réussite scolaire pour tous, préalable combien capital pour le développement économique et social de notre pays.

Cette gouvernance passerait par une autonomie des établissements et par la responsabilité des acteurs locaux (Inspecteurs Délégués d'Académie et Chefs d'établissement). Il s'agit notamment d'une décentralisation du pouvoir de décision au profit des Chefs d'établissement.

Aussi, la qualité du pilotage de notre système éducatif devrait-elle être améliorée par la mise en place d'un système d'information scolaire fiable. Ce qui mettrait à la disposition des décideurs, une information scolaire pertinente pour mieux orienter les politiques éducatives.

Au regard de ce qui précède, et de manière particulière, notre politique de formation professionnelle doit viser l'insertion professionnelle des jeunes et la formation de tous et ce, tout au long de la vie. Pour impulser cette nouvelle dynamique, un changement de paradigme sur l'organisation de la formation professionnelle dans notre pays, s'avère indispensable.

Le premier axe de la nouvelle vision reste le renforcement de la relation école-entreprise. L'Etat et les opérateurs économiques devraient s'associer pour favoriser cette tendance en développant des formations constamment adaptées aux exigences requises par le développement économique de notre pays. C'est dans cet esprit

que nous préconisons l'organisation chaque année, d'un grand forum formation-emploi.

Le second axe porte sur le développement des nouvelles passerelles entre l'enseignement général et la formation technique et professionnelle.

En effet, en termes d'accès à la formation professionnelle, outre l'objectif d'augmenter significativement la capacité d'accueil de nos structures de formation, notre politique doit également viser le développement de nouvelles passerelles vers les voies de formation professionnelle et technologique.

Des mécanismes novateurs doivent être mis en place afin de repérer efficacement les publics cibles visés notamment par les formations professionnelles qualifiantes. Je pense tout particulièrement à tous ces jeunes déscolarisés qui faute d'informations et d'encadrement sont privés de formation professionnelle et grossissent malheureusement chaque jour, les chiffres du chômage dans notre pays.

A ce titre, l'orientation scolaire et professionnelle se trouve plus que jamais au premier plan des politiques éducatives et de formation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

En effet, les élèves de l'enseignement général et les déscolarisés ont une connaissance limitée des débouchés professionnels et des métiers ; les services qui s'occupent d'orientation sont presque inexistantes ; leurs personnels ont une formation insuffisante et les jeunes sont trop nombreux à quitter prématurément l'école.

Dans le secondaire, les passerelles qui se situent à la fin de la classe de cinquième pour les lycées professionnels et de la classe de troisième pour les lycées techniques sont adossées sur l'unique voie du concours d'entrée.

Ce mode d'accès à nos structures de formation ne suffit plus car trop restrictif et mécanique. Si nous voulons réduire le nombre de

ceux qui arrêtent leurs études sans diplôme ni qualification, une orientation active devient nécessaire et doit permettre à chacun d'exploiter tout son potentiel et de s'insérer professionnellement.

C'est dans cet esprit que j'envisage la création d'un grand service public de l'orientation déclinée en structures permanentes et interactives dans chaque Chef-lieu de province. Ces structures pourraient aussi bien associer les spécialistes que les autorités administratives et les collectivités locales.

Ainsi, j'invite les commissaires des Etats Généraux, à réfléchir sur le développement des passerelles qui tiennent compte à la fois du concours d'entrée, de l'affectation administrative et de l'orientation de nos jeunes dans les filières de formation professionnelle, en définissant tout particulièrement des nouveaux paliers.

Je suis convaincu, qu'à l'issue de vos travaux sortiront des orientations qui permettront au Gouvernement de prendre des décisions appropriées en vue de l'amélioration de notre système éducatif.

Mesdames et Messieurs les commissaires,

Sans anticiper sur les conclusions auxquelles vos travaux aboutiront, je propose pour le compte de notre département ministériel, les orientations suivantes :

- La création d'un conseil national de l'enseignement technique et de la formation professionnelle regroupant en son sein, les acteurs de l'éducation, les acteurs de la formation professionnelle, les opérateurs économiques et les élus locaux ;
- La création des commissions paritaires consultatives par branche d'activité professionnelle, pour l'élaboration des référentiels des métiers et des programmes d'enseignement ;
- La consolidation de la formation professionnelle initiale organisée dans les lycées professionnels et l'ouverture des sections de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans les lycées techniques.

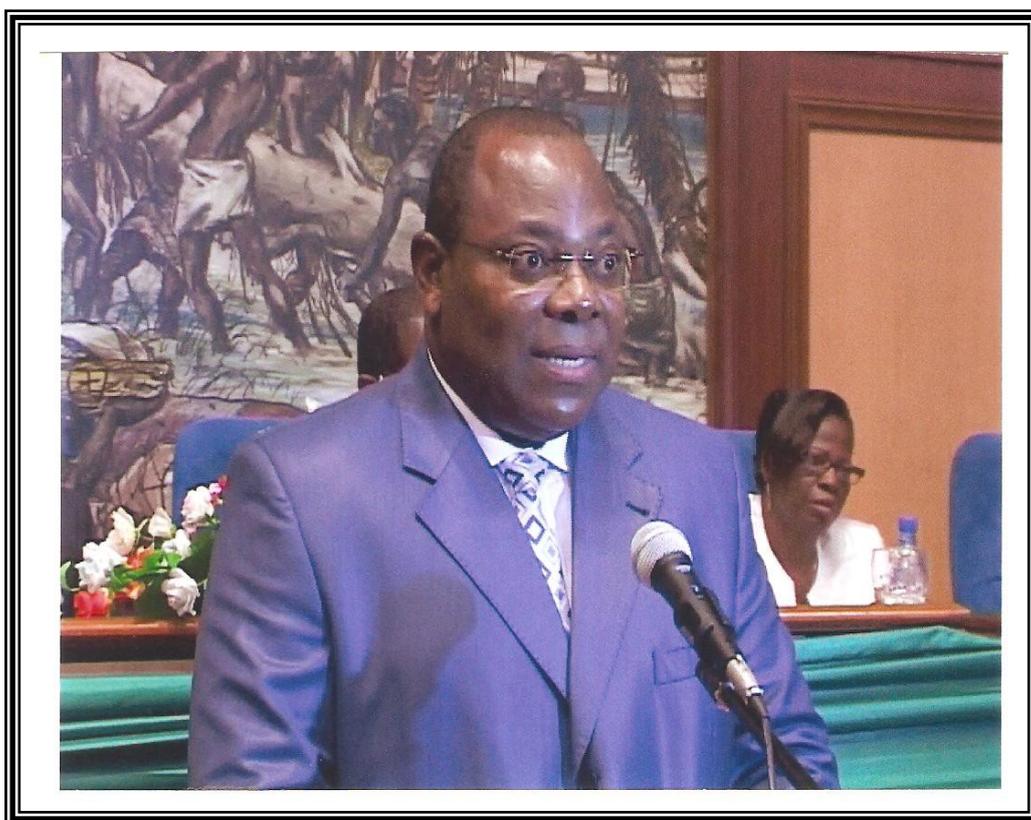
Monsieur le Premier Ministre,

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier les partenaires au développement, tant nationaux qu'internationaux, pour leur soutien technique et financier qu'ils ont toujours apporté à mon département.

Mesdames et Messieurs les commissaires, je souhaite donc plein succès à vos travaux.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION CONTRIBUTIVE DU MINISTRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE**



MONSIEUR MAXIME NZOGO ISSONDOU

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement et Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,

Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

La préparation des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation - Emploi, montre la transversalité des questions d'éducation, de formation, de recherche, d'emploi et de travail dans tous les pays du monde et le Gabon, pays en développement, ne saurait être une exception en la matière. Car, il apparaît de plus en plus, qu'une insuffisante mise en cohérence des politiques publiques dans ces domaines conduit à des déséquilibres notamment sur le marché de l'emploi.

En effet, dans notre pays, la situation du marché de l'emploi est marquée par un chômage structurel découlant de l'inadéquation Formation – Emploi dont les caractéristiques majeures sont :

- une insuffisance de compétences dans tous les secteurs d'activités y compris les spécialistes de haut niveau dans les secteurs de pointe et des artisans dignes de ce nom dans le secteur non structuré couramment appelé secteur informel ou « petits métiers » ;
- des systèmes d'éducation et de formation sans passerelle vers le monde professionnel, qui mettent sur le marché de l'emploi des jeunes n'ayant jamais vécu d'expérience de travail durant leur formation ;

- des programmes de formation si inadaptés qu'ils n'offrent aucune chance d'insertion professionnelle.

Pour corriger ces insuffisances à l'origine de multiples dysfonctionnements, dont un taux de chômage proche de 20% depuis 1993, un taux de pauvreté de 33%, il importe plus que par le passé de rechercher les modalités d'une véritable adéquation entre l'Education, la Formation et l'Emploi.

C'est pourquoi, je reste persuadé que les travaux du présent atelier qui arrive à point nommé mettront un accent particulier sur cette donne, gage d'une administration performante et d'un secteur privé compétitif digne d'un Gabon Emergent, toujours plus attrayant pour les investisseurs, car disposant de toutes les compétences nécessaires à l'éclosion du Gabon Industriel, du Gabon Vert et du Gabon des Services à haute valeur ajoutée, cher au Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez instruit le Gouvernement de sortir des sentiers battus qui n'ont guère apporté à ce genre d'Assises, les résultats escomptés. Il y a donc lieu de faire preuve d'audace et de perspicacité avec des propositions pragmatiques, destinées à enrichir utilement et efficacement la politique de l'Emergence fructueusement conduite par Vous-même Monsieur le Premier Ministre.

C'est en exécution de cette prescription que le département ministériel dont j'ai la charge entend s'investir dans cette grande et large réflexion d'intérêt national, en mettant sur la table les données en matière d'emploi, d'insertion et de réinsertion professionnelles.

Mesdames, Messieurs les Séminaristes,

Convaincu que nous partageons tous l'ambition commune de parvenir à un Gabon Emergent, où chacun de ses enfants devrait

envisager « l'Avenir en confiance », une ambition qui passe inéluctablement par une excellente formation de nos ressources humaines, dès leur plus jeune âge, et la modernisation des pratiques et des programmes de nos structures d'enseignement et de formation ; je voudrais souhaiter plein succès aux travaux de ce séminaire atelier.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION CONTRIBUTIVE DU MINISTRE DE LA SANTE,
DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DE LA FAMILLE**



MADAME ALPHONSINE MBIE N'NA

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Membres des Institutions
Constitutionnelles,
Mesdames et Messieurs les Membres des Professions de l'Education,
Mesdames et Messieurs,
Distingués Invités,

Monsieur le Premier Ministre,

Le travail de réflexion qui nous réunit aujourd'hui revêt une importance particulière.

Il s'agit en effet de définir de nouvelles orientations de notre système éducatif.

Le gestionnaire de ce système qu'est le Ministère de l'Education Nationale ne pouvait pas seul apporter des solutions aux maux dont souffre le monde éducatif.

L'invitation qui nous a été faite de participer à ce séminaire atelier préparatif au deuxième forum des Etats Généraux de l'Education Nationale que le département de l'Education Nationale organise dans notre pays nous honore et nous conforte.

Etant un partenaire dans le domaine de l'Enseignement, nous nous sentons très concernés par toutes les problématiques évoquées pendant les Assises du Comité Préparatoire qui s'était réuni du 10 au 23 décembre 2009, à l'Ecole Normale Supérieure de Libreville.

En effet, il me plaît de souligner, la convergence de vue qui se dégage quant aux objectifs assignés aux prochains Etats Généraux, objectifs en concordance avec la politique de l'Emergence insufflée par Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat. Je me réfère ainsi aux thèmes énoncés qui seront développés par les éminents conférenciers qui sont annoncés.

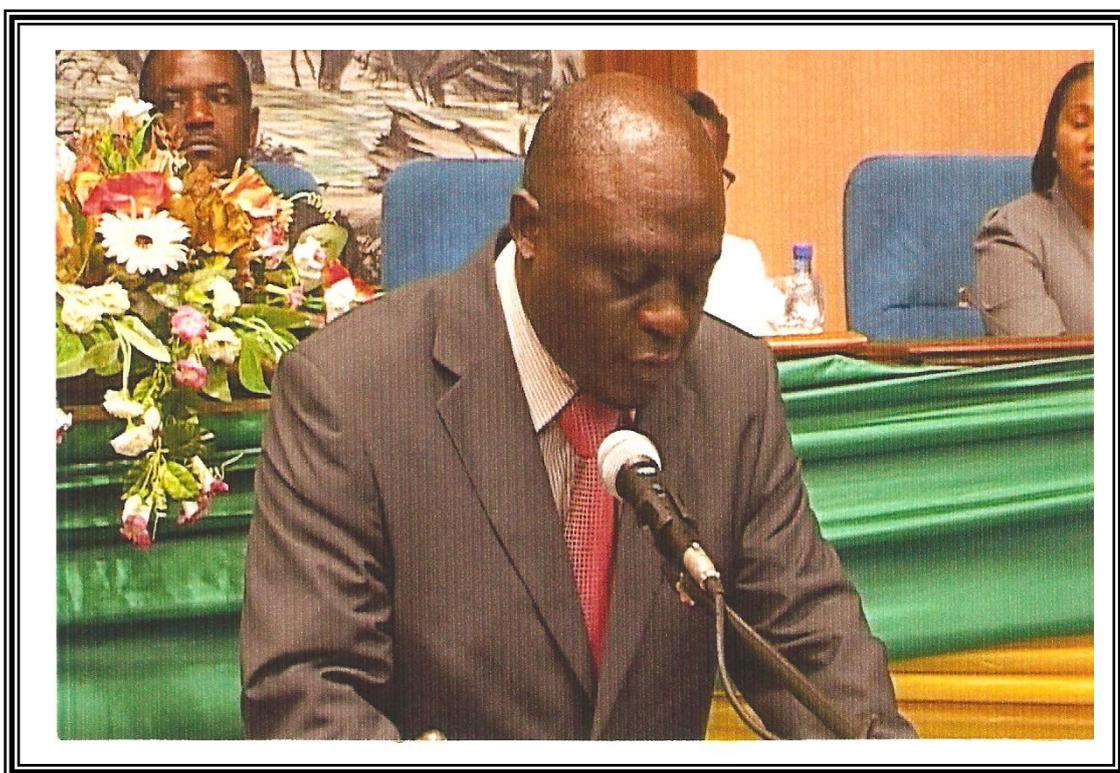
Le département dont j'ai la charge se réjouit de ce que les thèmes proposés soient en adéquation avec les objectifs de la réforme que nous sommes en train de mettre en place et dont la transformation de notre ancienne ENASS, entendez Ecole Nationale d'Action Sanitaire et Sociale, est la face visible. L'ENASS hier, l'INFASS aujourd'hui, Institut National de Formation en Action Sanitaire et Sociale sont des piliers de cette réforme recommandée lors des Etats Généraux de la Santé d'avril 2005 et le Colloque sur la politique sociale de 2007.

La pré-scolarité qui s'exprime dans notre pays depuis des années à travers les jardins d'enfants et les haltes garderie implantés sur l'ensemble du territoire national a besoin d'être pris en compte dans ce forum qui vise la réforme de notre dispositif éducationnel.

Pendant les débats, les techniciens de mon département échangeront avec leurs collègues sur les résultats attendus de cette profonde réforme de notre système de formation des cadres de la santé et des affaires sociales et sur nos attentes par rapport à cet atelier. Nul doute que les résultats auxquels vous allez aboutir seront à la hauteur des enjeux du moment c'est-à-dire, former des hommes d'action, des citoyens d'élite qui doivent maîtriser notre développement et qui soient en adéquation avec l'emploi pour un Gabon Emergent.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE DES ETATS
GENERAUX DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE L'ADEQUATION
FORMATION-EMPLOI**



PR. BERTRAND MBATCHI

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les partenaires au développement,
Mesdames et Messieurs les Experts,
Mesdames et Messieurs les Séminaristes,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Premier Ministre,

Après Votre allocution d'ouverture précédée de celles des membres du Gouvernement concernés par le paradigme de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, pour mettre en œuvre le projet de société du Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, permettez-moi au nom du Bureau du Comité Préparatoire des Assises des Etats Généraux et de ses membres, de prendre la parole pour exprimer quelques points de vue que m'inspire la présente circonstance.

C'est d'abord Monsieur le Premier Ministre, de Vous remercier pour la confiance que Vous portez à nos différentes personnes, en nous donnant l'occasion de conduire cette profonde réflexion. Nous mesurons le poids de cette mission et ne ménagerons aucun effort pour contribuer positivement à apporter les fondamentaux nécessaires à la rédaction de deux avant-projets de textes d'orientation, et de programmation, à même de porter notre système d'éducation, de formation et de recherche dans le peloton de tête, au niveau sous régional et continental.

Oui, il faudrait que notre secteur de compétence ne soit plus perçu dans la société comme un foyer de problèmes, mais plutôt comme un véritable lieu du savoir, pourvoyeur de connaissances, de richesses et de solutions.

Monsieur le Premier Ministre, nous Vous remercions par ailleurs pour Votre Haute attention durant la longue période de travaux qui

début ce jour. Elle nous sera utile et nécessaire pour aplanir les difficultés que nous devons naturellement rencontrer tout au long de notre cheminement.

Je profite enfin de cette tribune pour demander également l'implication efficiente des différents séminaristes. En effet, l'heure n'est plus à se demander qui est le porteur du projet, elle est plutôt de savoir comment mutualiser les moyens pour participer à l'œuvre en construction. C'est pourquoi dans notre démarche, la méthode et la rigueur seront plus que jamais de mise.

Le doute serait autorisé, mais pas accepté comme une fatalité, car il serait le prélude de l'échec.

Nous devons en effet saisir le fait que, plus que par le passé, les dirigeants politiques de notre pays et l'Elite nationale, sous ses différentes variantes, épousent un idéal commun d'excellence, de compétitivité et de rigueur, qui cadre avec les exigences de qualité d'un monde actuel de globalisation.

C'est dans ce sens que je pense que nous trouverons ensemble les voies et moyens pour que les futures Assises en préparation soient celles du développement qui précède le partage.

Je compte donc sur une interaction concertée entre le Bureau du Comité, les différents Présidents des Commissions, les Recteurs, le Commissaire Général du CENAREST, les Directeurs Généraux d'établissements du Supérieur, les Inspecteurs Délégués d'Académie, pour que la réflexion qu'ils seront amenés à conduire soit restituée selon une dynamique d'émergence intégrant la qualité et le respect du temps imparti.

Le site WEB dédié interactif (www.egerafe.com) qui rentre en activité ce jour, reste un outil puissant de communication qui devrait faciliter notre travail.

Le présent séminaire atelier d'immersion qui vient d'être ouvert doit être considéré comme un cadre d'apprentissage à la manière d'apprécier les problématiques d'éducation, de formation, de

recherche et d'emploi selon la Vision d'un Gabon Emergent, impulsée par Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Les séminaristes doivent alors saisir cette opportunité pour s'approprier le maximum d'outils nécessaires au travail qui les attend dès à présent.

C'est à notre sens, fort de ce qui précède, que nous atteindrons les objectifs des missions qui viennent de nous être solennellement assignées.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les partenaires au développement,

Mesdames et Messieurs les Experts,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Distingués Invités,

Telles sont les aspirations qui sont les nôtres au moment où nous acceptons la charge que Vous nous confiez, Monsieur le Premier Ministre.

Je vous remercie.

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SEMINAIRE
D'IMMERSION A LA VISION
D'ÉMERGENCE**

INTRODUCTION

Du 13 au 14 janvier 2010, se sont tenues, à Libreville, au Palais des Conférences Internationales de la Cité de la Démocratie, à l'attention des quatre (04) Commissions Préparatoires des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, les Assises du séminaire d'immersion, à la Vision d'Emergence impulsée par Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Après une première étape de travaux préparatoires en commissions restreintes, qui avaient la double mission d'élaborer un document de base de réflexion et d'envisager l'organisation future des Etats Généraux, ces Assises placées sous le Haut patronage de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Paul BIYOGHE MBA, visaient comme principal objectif, apporter aux membres des quatre commissions préparatoires, créées par Arrêté n° 00081PM/MENESRSI du 8 janvier 2010 du Premier Ministre, ainsi qu' à tous les acteurs du débat national qui devait s'engager, à l'issue de ce séminaire, les matériaux nécessaires à l'appropriation de la Vision d'Emergence conceptualisée par le Chef de l'Etat et circonscrite dans Son projet de société, « l' Avenir en Confiance ».

Deux séquences importantes ont ponctué le déroulement desdites Assises :

- La cérémonie d'ouverture des travaux ;
- Les travaux en plénière.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, qui a vu la participation, outre des membres du Gouvernement, des enseignants, des chercheurs, des étudiants, des partenaires sociaux et opérateurs économiques, des experts et autres personnes ressources, a été marquée par une série d'interventions ordonnancées comme suit :

- allocution de bienvenue du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de

l'Innovation, Porte-Parole du Gouvernement, Monsieur Séraphin MOUNDOUNGA ;

- allocution contributive du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, prononcée par le Ministre Intérimaire de ce département, Monsieur Régis IMMONGAULT ;
- allocution contributive du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale, Monsieur Maxime NGOZO ISSONDOU ;
- allocution contributive de Madame le Ministre de la Santé, des Affaires Sociales, de la Solidarité et de la Famille, Madame Alphonsine MBIE N'NA ;
- discours d'ouverture de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Paul BIYOGHE MBA ;
- allocution de remerciements du Président du Comité Préparatoire des Etats Généraux, Pr. Bertrand M'BATCHI.

De ces différentes interventions des Ministres, on peut retenir substantiellement les paradigmes ci-après :

- importance de la place et du rôle du secteur Education, Recherche et Formation Professionnelle, dans le projet de société du Chef de l'Etat ;
- opportunité avérée de la tenue des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, pour asseoir la Vision d'un Gabon Emergent ;
- fortes attentes de la Nation par rapport auxdits Etats Généraux ;
- promotion de la politique d'un Gabon Emergent par l'excellence ;
- recherche d'une adéquation entre la formation, la création et l'emploi ;
- élaboration d'un avant-projet de loi d'orientation de l'Education, de la Formation et de la Recherche et d'un autre avant-projet portant programmation budgétaire en matière d'Education, de Formation et de Recherche ;
- proposition d'une « maquette d'école permettant, à terme, de former une Elite intellectuelle capable d'éclairer de ses lumières et, de façon pérenne, les décisions de l'Elite politique, en scellant à jamais une osmose de nature à valoriser, au plus haut point, la prestation de service intellectuelle, tout en permettant aux dirigeants d'atteindre, avec plus d'efficacité, l'objectif d'Emergence, à la satisfaction du peuple gabonais dont la prospérité serait garantie ».

Du discours de Monsieur le Premier Ministre, les points suivants peuvent être relevés:

- satisfaction exprimée pour la qualité du travail effectué par le Comité Préparatoire, lequel a été restitué dans le délai imparti;
- confiance à l'endroit du Comité Préparatoire, quant au déroulement des travaux conduisant à la tenue des Etats Généraux ;
- exigence d'adaptation de notre système d'Education, de Formation et de Recherche aux normes de la mondialisation et de la globalisation ;
- engagement opérationnel et structurant dans la recherche des modalités pratiques, par exemple l'apprentissage de la langue anglaise depuis le pré-primaire, dès la rentrée académique 2010-2011 ou l'introduction de l'informatique dans le primaire ;
- création des structures multimédia et internet jusque dans les écoles, les lycées et collèges ;
- valorisation du capital humain par la création d'une technopole de onze universités et instituts universitaires ;
- nécessité de chiffrer les propositions infrastructurelles et opérationnelles sur les réalisations à faire, assorties d'un projet d'échéancier réaliste à la hauteur des ambitions du Chef de l'Etat ;
- disponibilité du Premier Ministre pour toute question liée à l'organisation des futures Assises des Etats Généraux et à la mise en œuvre des conclusions qui en découleront.

Intervenant après le Premier Ministre, le Président du Bureau du Comité Préparatoire des Etats Généraux a exprimé ses remerciements pour la confiance faite au Comité Préparatoire en vue de mener cette lourde mission. Il a ensuite invité tout un chacun à se mobiliser, à mutualiser les efforts et à saisir l'opportunité du nouveau contexte de notre histoire, qui fait que, plus que par le passé, les dirigeants politiques de notre pays et l'Elite nationale, sous ses différentes variantes partagent un idéal d'excellence, de compétitivité et de rigueur.

Déroulement des travaux en plénière

Deux phases ont marqué l'ordonnancement desdits travaux :

- la mise en place du Bureau;
- les exposés et communications thématiques d'immersion.

1- Mise en place du Bureau

Composition du Bureau

Président: Pr Bertrand M'BATCHI

1^{er} Vice-président: Madame Célestine NDONG NGUEMA

2^e Vice-président: Monsieur Saint Thomas LECKOGO-ECKUNDA

3^e Vice-président: Monsieur Jean-Christophe MOUNDJIGUI

4^{ème} Vice-président Monsieur Henri Jacob OYONO NGOMO

1^{er} Rapporteur : Monsieur Jean-Marc MINSO-MI-EKOMIE

2^{ème} Rapporteur : Monsieur Jean Claude MOUSSAVOU

3^{ème} Rapporteur : M^{me} Brigitte EYI née LOEMBET

2- Exposés et communications thématiques

Les thèmes suivants ont fait l'objet de brillants exposés :

Thème 1 :

Vision d'édification d'un Gabon Emergent impulsée par le Président de la République : quel apport du secteur Education, Formation et Recherche ?

Conférencier : Professeur Mactar SILLA, Consultant et Communicateur International, assisté de:

Dr. Aimé MOUNDZIEGOU MOUSSAVOU, Sociologue ;

Dr. Serge Maurice PAMBO, Economiste ;

Monsieur Paul NGOME AYONG, Juriste.

Thème 2 :

Histoire de l'Ecole, de la Formation et de la Recherche gabonaises et des différents Etats Généraux, colloques et séminaires nationaux.

Conférenciers :

Monsieur Saint Thomas LECKOGO-ECKUNDA, Historien ;
Pr. Marc Louis ROPIVIA, Spécialiste de géopolitique ;
Dr. Paul POSSO, Biologiste.

Thème 3 :

Les métiers d'avenir pour un Gabon Emergent : quelles filières de formation ?

Conférencier:

Monsieur Jean Philippe DONG BIYOGO, Economiste.

Thème 4 :

Quelle politique des bourses et stages, d'internat et de campus pour les élèves et étudiants gabonais ?

Conférenciers :

Monsieur Guy Roger KAMBONGO, Gestionnaire ;
Dr. Jean-François THARDIN, Biologiste ;
Monsieur Régis OBAME, Planification et gestion de
l'éducation.

Thème 5 :

Problématiques comparées d'offre pédagogique, d'évaluation et de collation des grades chez les Anglo-saxons, en France et en Afrique francophone.

Conférenciers :

Monsieur Jean Paul BOUCHARD, Informaticien ;
Pr. Bonaventure MVE ONDO, Philosophe ;
Pr François GIROUX, Science de l'éducation.

Durant ces travaux, l'assistance a été instruite par les analyses développées ainsi que les discussions qui ont enrichi les débats dans une atmosphère constructive.

De toutes ces contributions techniques et scientifiques, l'on retient les référentiels suivants :

- Définition de la politique de l'Emergence

Le concept de l'« Emergence », dans le langage socio-économique contemporain est associé aux Etats en voie de développement qui

ont rattrapé les pays développés. Les cas les plus cités sont entre autres les pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chili, Indonésie, Egypte, Grèce, Hongrie, Inde, Mexique, Malaisie, Pérou, Philippines, Pakistan, Tunisie.

Dans cette optique, le pays émergent serait celui qui manifeste une volonté explicite d'émerger du sous-développement pour se hisser, par les capacités de ses propres ressources humaines, à un stade de transition vers le plein développement.

C'est en somme, un pays qui a pris l'option de créer un environnement favorable à la sécurisation des investissements directs extérieurs, porteurs de croissance durable.

- Appui au projet de société de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA

La tenue prochaine des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi est une opportunité pour repenser et renforcer le système éducatif et formatif gabonais, comme l'a diagnostiqué Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, dans Son projet de société « l'Avenir en Confiance ». Ce projet a été reconnu en osmose avec les aspirations des personnels des secteurs de l'Education, de la Formation et de la Recherche.

- Poids des ressources humaines et rôle du système éducatif

De toutes les ressources dont dispose un pays, le capital humain est le plus précieux. L'éducation est la base de tout développement. Elle part de la famille et se poursuit à l'école et dans les institutions d'un pays.

Aussi, les acteurs du système éducatif ne sont-ils plus réductibles aux seules personnes présentes de façon permanente sur le terrain, à savoir : élèves, éducateurs pédagogiques et éducateurs administratifs. D'autres acteurs y sont interpellés. C'est le cas des entreprises, du monde associatif, des parents qui ont droit d'intervention sur les contenus et les méthodes d'apprentissage ainsi que sur l'organisation de cette éducation et la qualité des produits éducatifs.

- Recherche scientifique compétitive au service du Gabon

Le développement d'une activité performante de recherche scientifique et technologique de pointe est un des fondements de « l'Emergence ».

La découverte, la créativité et la propriété intellectuelle protégées par le brevet restent des paradigmes stratégiques.

Une nation du XXI^{ème} siècle qui aspire à l'émergence, ne peut vraiment se distinguer dans un paysage international du savoir sans un génie inventif et sans aucune capacité de faire breveter la moindre invention.

Les lacunes et autres insuffisances répertoriées jusqu'à présent posent la problématique de l'opportunité d'une refondation complète du système de recherche au Gabon.

- Réorientation de l'Enseignement supérieur

Le projet de société du Chef de l'Etat établit parfaitement un arrimage évident entre la Vision de l'Emergence et les objectifs de la nouvelle réforme LMD. Celle-ci doit justement être conçue pour adapter les offres de formation d'enseignement supérieur aux besoins de la société gabonaise et cadrer avec le triptyque: Gabon Vert, Gabon des Services, Gabon Industriel.

- Système d'évaluation et de collation de grade

La nécessité de renforcer les critères d'évaluation et de changement de grades pratiqués par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), en ne se limitant plus qu'au seul décompte des publications dans les revues à comité de lecture a été affirmée.

Par ailleurs, des batteries d'indicateurs pourraient être mises en place pour évaluer le rendement interne et externe des établissements.

- Oeuvres scolaires et universitaires

Les œuvres scolaires et universitaires peuvent être définies comme étant la mise à la disposition de l'élève, de l'étudiant et de l'enseignant d'un ensemble de commodités et de prestations matérielles et/ ou financières, dans l'optique de faciliter l'administration des cours et des études dans un établissement public secondaire ou supérieur, en vue d'encourager l'enseignant et l'apprenant à fournir des résultats honorables escomptés.

Ces œuvres sont constitutives des éléments suivants :

- Allocations financières aux élèves et étudiants ;
- Fournitures de diverses prestations sociales aux élèves, étudiants et enseignants dans l'enceinte ou à proximité de leurs cadres d'études (couverture médicale, service social, sport, loisirs et activités socio-éducatives) ;
- Logement (internats, cités et résidences) ;
- Restauration (réfectoires dans les lycées et collèges et restaurants dans les universités).

Au regard de l'existant, l'offre des œuvres scolaires et universitaires mérite un renforcement en matière de logement et de restauration et une restructuration au plan administratif pour tenir compte des impératifs d'Emergence.

- Bourses et Stages

Depuis le 17 octobre 2009, la Direction des Bourses et Stages est placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

La Commission Nationale d'Orientation et d'Attribution de l'Allocation d'Etudes et de Stages (CNOAAES) qui est l'instance décisionnelle a deux missions :

- orienter vers les Universités et les Grandes Ecoles nationales et étrangères les étudiants gabonais ;
- attribuer les bourses aux étudiants gabonais reconnus aptes à entreprendre des études supérieures au Gabon ou à l'étranger.

Les services des Bourses et Stages méritent une adaptation dans le fond et dans la forme, pour mieux s'arrimer aux exigences de la Vision d'Emergence.

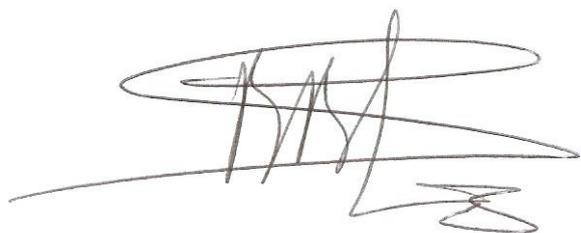
CONCLUSION

Au terme des différents débats, le Président du Comité Préparatoire des Etats Généraux, dans une ambiance de vive satisfaction générale a clos les travaux après avoir :

- félicité les conférenciers et les participants pour leur ardeur au travail et la pertinence des échanges ;
- invité les différents participants à poursuivre la réflexion préparatoire des Etats Généraux en se servant des outils de prospection et d'analyse, désormais entre leurs mains, suite à l'exercice d'immersion pratiqué durant les Assises ;
- demandé aux participants d'instaurer immédiatement un cadre de travail en structurant leur réflexion selon les quatre thématiques (Pédagogie, Recherche scientifique et technologique, insertion professionnelle ; Statut administratif et social des secteurs Education Nationale, Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et Formation Professionnelle ; Gouvernance administrative et financière des systèmes d'enseignement et de recherche ; Budget, infrastructures et équipements scolaires, universitaires, de formation et de recherche) consignées dans le rapport général du 22 décembre 2009, élaboré par le Comité Préparatoire.
- exhorté les différents responsables, administratifs ou non, à faire montre de diligence et d'efficacité en acheminant dans les délais, les différentes propositions au Bureau du Comité Préparatoire, en vue de leur examen.

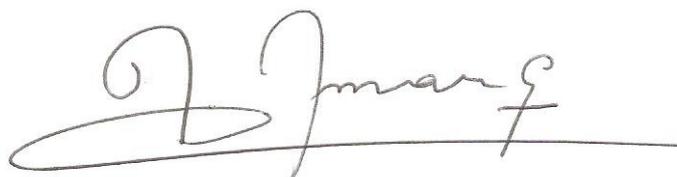
Fait à Libreville, le 14 janvier 2010

**Le Président du Comité Préparatoire
Général**



Pr. Bertrand MBATCHI

Le Rapporteur



Jean-Marc MINSO MI EKOME

PROGRAMME DU SEMINAIRE ATELIER D'IMMERSION

Mercredi 13 janvier 2010

Cérémonie d'ouverture :

9 H 00 : Mise en place terminée ;

9 H 30 : Arrivée des Membres du Gouvernement ;

9 H 45 : Arrivée de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

10 H 00 : Début des activités

- Allocution de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Allocution de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Allocution de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale ;
- Allocution du Président du Comité Préparatoire des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation- Emploi ;
- Mise en place des Bureaux du Comité Préparatoire élargi et des commissions ;
- Discours d'ouverture de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

15 H 30 : Conférence inaugurale.

Jeudi 14 janvier 2010

8 H 30 : Début des communications thématiques

22 H 30 : Fin des communications et des travaux.

LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE D'IMMERSION

ABISSAYE J. Pierre	BOUSSENGUE Athanase	GUEHEDI Michel
AGOSSOU KOCOUELIE	BOUSSOUGOU Serge	GUINDO BOUREIMA
AGHOMA MOLONBO	BOUSSOUGOU A Serge	IBAMBA Emile
AKIBODE K. TALOTO	BOUSSOUGOU NZAMBA J. L.	IBOUANGA J. Louis A.
ALIANGA Martin	CABINDA Salomon	IBOUNDA IBOUNDA
ALONE EVINA Omer	COMLAN POGNON	IGASSELA B. Moïse
AMUENENE Serge	CONINCKX Claude	INGUIMBA Patrice
ANDONG MOURE Caroline	DIGONDI Véronique	IGNANGA MOUYOMB. C. Kooly
ANGOUNOU MEYE François	DJENO Malcom	IGNOUMBA Alain
ASSANI-ISSANI M. Camille	DIKIGOU Clarisse	INIVIZAALI NGOWET
ASSOGBA Berthe	DIVASSA NYAMA Jean	ISSEMBE Aristide
ASSOGBA Julia Mireille	DIVINGOU Charles	KAMBOGO Guy Roger
ASSOGHO EDZANG Georges	DO REGO MILOLLOU Laurent	KAMDEM Jean Pierre
ASSOUMOU Romuald	EBOZOKOU Gaston	KANTOUBOU Gaston
BADJINA KABRE Isabelle	EDOU AKOE Paulin	KASSA ALIHONOU Alan
BAKITA MOUSSAVOU	EDZANG NDONG Kevin Eric	KIMBIRIMA Félicien
BAKOUEVAGUI Joseph	EKAZAMA Richard	KINGA MBADINGA Bill
BEKALE Christiane	ELLA ESSONE Jean Michel	KINZO H. Clément
BIFOUNOU Hyacinthe	ELLO NDOUTOUME Emmanuel	KOKO Jean
BIGOUMOU Guy Serge	EMEJULU James P.	KOUMABILA Irène
BIKITA Zacharie	EMVO METU Jean Blanchard	KOUMBA Georges Emile
BIKORO Flavien	ENDAMNE Gaël	KOUMBA Théodore Zola
BITHEGHE OBAME Henri	ENGO Anicet	KOUMBA Zola
BIVIGOU Bruno	ENGO BEKUI J. Claude	KONDO Ibrahim
BIYOGHE BI-NZUE L.	ENGONE ELLONE Nestor	LANCHAIS Serge
BONDONO Gertrude	ENGONE-EZE Née MENZOLE A	LANDJI Fulbert Blaise
BOUANGA Christelle	ESSONO ABA'A Armand	LANDJI Laurent
BOUANGA Dorothée	ESSONE Guy H.	LEBIBI Jacques
BOUASSA Emile	ESSONO MINTSA J. Louis	LEHOUMBOU Mathurin
BOUBENGA M. Ambroisine	ESSONO Prosper	LEKOUANGOYE Alain
BOUCHARD Jean Paul	EVOUNG ONDO René Paul	LELIAS Bernard
BOUKA Davy Mike	ETSINA Jacques	LENGOUNGA Euloge
BOUKANDOU Annette	EYEANG Eugénie	LOUEMBET Félicien
BOUKILA Benoît	EYEGUET Jocelyn	MADZABOU François
BOULANGA MAYOSSA H. Paul	EYENG MEFANE Léa-g.	MAKANGA – IWENGAH
BOULINGUI (Proviseur J.J. Ad.)	EYI MBA Charles	MAKOUANDJOUKOU Ratine
BOUROBOU Jean Paul	GNALAMINGANDOU Guillaume	MAKOUKOU N. J. Calvin
BOUSSAMBA D. Bertin	GNASSANGOYE Guillaume	MAKOUNDI Jean Benoît
BOUSSAMBA Guy Rodrigue	GNENGOU Théophile	MALOUTA Catherine

MANDZABOU François	MINTSA Rosny	NDONGHO Christian
MANGONGO Alphonse	MIYAGOUNOU Clarisse	NDOUTOUME M. Jeanne
MANGOUALA Raphaël	MOHESSO Valentine	NDOUTOUME MINKO
MANGUILA Albert	MOLOMBO AGHOMA Christian	NDOUTOUME Yves
MAPAGA M. Steeve	MOMBAY ATEMA Rose	NDOUNGOU Martin Mathys
MAPAGA KOUMBA Henri	MOMBO Euloge M.	NGALAMINGANDOU Guillaume
MAPANGO MAPANGO Daniel	MOMBO Louis Patrick	NGANDA Eric
MASSANDE Pascal	MOUALOUANGO Brigitte	NGANGA KOUYA
MATARI Hermine	MOUANGA Willy	NGOMA Victor
MAVOUNGOU L. Edgard	MOUARAGADJA Isaac	NGOMANDA Alfred
MAVOUROLOU	MOUBOUYI J. Félix	NGOYI PONGUI
MAYENE Sylvain	MOUDJEGOU MOUSSAVOU Aimé	NGUEMA NDONG Nesta
MAYOBO CYR	MOUDOUMA Jean Clément	NGUEMA ONDO Saint Cyr
MAYOMBO NZENGUE	MOUINGA ONDEME Augustin	NGUEMA E. Paul Max
MBA ASSEKO Fidèle	MOUIDI Jean Louis	NKOU NDONG Lydie
MBA BIYOGHO Jean Paul	MOUITY Christian	NSA ELLA Simone
MBAMBO Rémy	MOUKAHA Modeste	NTOUTOUME Yvon
MBEANG NZAMEYO Simon	MOUKAMBI Antoine	NTSAGA Pascaline
MBENGA NZEMBI Lisette	MOUKAMBI Hervé	NTSAME NDONG Adèle
MBINA Jean de Dieu	MOUKETOU LENGA Marien	N'TCHAYI MBOUROU Gaston
MBINA M. Michel	MOULOUNGUI KASSA E. F.	NZAMBA Sylvère
MBOMA Martin	MOULOUNGUI E. Alain	NZINZI C. Hydris
MBOUMBA MBINA Roger	MOUNDANGA Patrick Javet	NZOUA ESSONE Madeleine
MBOUMI Michel	MOUSSAVOU MEYET	OBAME NDONG Jean Richard
MBOUISSY Jean Claude	MOUSSAVOU Rose Marie	OBAME OBAME Blaise Pascal
MBOULA Serge	MOUSSIROU MAV. Marius	OBAME Lucien
MBOUMBA MAKAYA Amédée	MOULET NGUELE Basile	OBAME Jean Hilaire
MECKA Félicité	MOUTOU Guillaume	OBIANG METOULOU B
MEGNE Luc Constant	MOUTOU Lézin	OBIANG MINKO Antoine
MENDOU-NGUEMA Née MBOUMBA	MOUSINGA Thérèse	OONO NGUEMA Marceline
MENGA ME NDONG Apollinaire	MOZOGO ASSOUMOU Albert	OGANDAGA MBOUNGOU Denise
MENGUE AMVAME	MPONO Jean Claude	OGANDAGA O. Krystian
METANDOU Vincent	MVOUMBA-MVOU Pierre Max	OGOWET Liliane
MEYO ME NKOGHE D.	MWANGA Philomène	OKOUMBA Derick
MEZA Béatrice	NDAVOURA GAMBISSA Julienne	OKEEBE Sylvain
MFOUMBOULOU Anatole	NDANGOULA Joseph	OGOULA AZOUME Marie Claire
MIHINDOU MOUSSAVOU	NDEME Alain	OMOUNGOU Alphonse
MILINGUI KASSA Viviane	NDIAYE Madeleine Christiane	ONDO MEBIAME Pierre
MINANI Justin	NDIMINA MOUGALA Antoine	ONDO ZOGHO Robin
MINKOUE MI ELLA Jeanne Marthe	NDOMBI Charlotte	ONDZAGHA Gira
MINTSA ESSONO Etienne	NDONG BIYOGHO Jean Philippe	ONGONE Martial
MINTSA MEYE Arsène	NDONG ONDO David	OTILA OSSIBAJOU Alphonse

OVANG BEKALE Lin	SANGHA KEPOUTOU Yvette	TOURE Abdourhamane
OVONO MENGARA Clotaire	SAFOU-TCHIAMA R	TSANGA Jacques
OWONO Thierry	SALL Mamadou	TSANGOUA Siri Lucienne
OYONO Constant	SEKY Georges	VESIRIS IVANGA Marie Hortense
PANGOT Gabriel	SIDIBE Amadou Y.	YENDA MOUKOULA Fred
PINTAVIN Laurent	SIMA Jeanne d'Arc	ZAMBI BONDA M. Elisabeth
PISSI IBANGANGA Jérôme	SCEUR NTSAME MVE Brigitte	ZENG ALLOGO Antoine
POUPY Noël	SOUGOU MOHAMED M.	ZENG EYA François
REVENO VETELE Christiane	SYLLA	ZEH ONDOUA Jean
RIGONDJA Raoul	TCHIBINDA Geoffroy	ZOLO ABE Albert Bernard
SANGHA KEKOULOU Y.	TOMO TOMO Jean Calvin	ZUE NGUEMA Gilbert

DECORATIONS

ETAT NOMINATIF DES BENEFICIAIRES DES DECORATIONS DE L'ORDRE DE L'ETOILE EQUATORIALE DES PRINCIPAUX RESPONSABLES ACADEMIQUES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION ET DE CEUX DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Au grade de Commandeur :

NOM & PRENOM	FONCTION
Pr N'ZOUBA Léon	Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MOUNDOUNGA Séraphin	Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Porte-Parole du Gouvernement
NGAZOUZE Raphaël	Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Au grade d'Officier :

NOM & PRENOM	FONCTION
MINKO MI NDONG N'NANG	Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MAMBOUNGOU Joseph Bill	Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
NZINZI Pierre	Recteur de l'Université Omar BONGO
MOUSSAVOU KOMBILA André	Recteur de l'Université des Sciences de la Santé
IBAMBA Emile	Conseiller Technique du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
KOKO Jean	Vice Recteur de l'Université des Sciences de la Santé
IBINGA MOMBO Henri Martin	Directeur Général de la Formation Professionnelle
YAMA Jean Rémy	Secrétaire Général de la Faculté des Sciences de l'USTM
MOUALOANGO Brigitte	Proviseur du Lycée Léon MBA
AMVENEBE Clarisse Emma	Chargée d'Etude au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

ETAT NOMINATIF DES BENEFICIAIRES DES DECORATIONS DE L'ORDRE DU MERITE GABONAIS DES PRINCIPAUX RESPONSABLES ACADEMIQUES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION ET DE CEUX DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Au grade d'Officier :

NOM & PRENOM	FONCTION
NDJAMBOU Ruphin	Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
OYANIGUI Calixte	Directeur de Cabinet du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
BADINGA Jean	Chef de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
BILOGHO BI ETOUGOU Trinitée	Inspecteur Général des Services au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
FITTY OGOULA Jeanne Thérèse	Conseiller Technique du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
NDOUMOU OBOUNOU Léa	Conseiller du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
OTILA OSSIBADJOUO Adolphe	Inspecteur Général Adjoint du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MOUGNASSA PONGUI François	Directeur Général des Affaires Financières du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IDIATA Daniel Franck	Commissaire Général du CENAREST
HOMBAHIYA Franck Jacob	Directeur Central du Personnel du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MOUANGO BOUNGUENDZA Simplicie	Directeur de la Planification, de la Programmation et des Investissements du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
BOUPENDZA Maxim	Inspecteur Général de la Pédagogie au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

ESSONO Benjamin	Directeur Général de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnel du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
KIMBIRIMA NTARI Félicien	Directeur des Enseignements du 1 ^{er} degré au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
ZAMBIBONDA Marie Elisabeth	Directeur des Enseignements du 2 nd degré du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

ETAT NOMINATIF DES BENEFICIAIRES DES DECORATIONS DE L'ORDRE DU MERITE GABONAIS DES MEMBRES DU COMITE PREPARATOIRE DES ETATS GENERAUX

Au grade de Commandeur :

Les membres du Bureau du Comité Préparatoire et les Présidents des quatre Commissions thématiques :

NOM & PRENOM	QUALIFICATION OU FONCTION	ROLE AU SEIN DU COMITE
Pr. MBATCHI Bertrand	Professeur de Biologie et Physiologie végétales	Président
NDONG NGUEMA Célestine	Maîtrise Sciences sociales	1 ^e Vice-président
LECKOGO-ECKUNDA Saint Thomas	Inspecteur Vie Scolaire	2 ^{eme} Vice-président
MOUNDJIGUI Jean-Christophe	Assistant à l'ENSET	3 ^{eme} Vice-président
MINSO MI EKOME Jean Marc	Docteur 3 ^{eme} cycle Histoire	Rapporteur Général
MOUSSAVOU Jean Claude	Inspecteur Enseignement 1 ^{er} degré	1 ^{er} Rapporteur Général Adjoint
EYI Brigitte née LOEMBET	Professeur Adjoint Sciences de l'Education	4 ^{eme} Rapporteur Général Adjoint
Pr. NGOU MILAMA Edouard	Professeur Sciences Médicales et Pharmaceutiques	Président de la Commission n°1
MBADINGA Samuel	Maître Assistant en Psychopathologie clinique	Président de la Commission n°2
MANGANGA Théophile	Ph. D en Administration et politique Scolaire	Président de la Commission n°3

NDONG BIYOGHO Jean Philippe	Administrateur Economique et Financier	Président de la Commission n°4
MOULETEL NGUELE Basile	Docteur en droit public	Président de la Commission d'élaboration des textes

Au grade d'Officier :

Les Bureaux des quatre Commissions thématiques :

NOM & PRENOM	QUALIFICATION OU FONCTION	ROLE AU SEIN DU COMITE
EYENE BEKALE Jean	Inspecteur SVT	Vice-Président Commission n°1
MAMBENGA YLAGOU Frédéric	Maître de conférences	1 ^{er} Rapporteur Commission n°1
SALMON Gilles	DESS CAAE	2 ^e Rapporteur Commission n°1
IBAMBA Emile	Docteur 3 ^{ème} cycle	Vice Président Commission n°2
IKABANGA Firmin Pascal	Docteur en droit public	1 ^{er} Rapporteur Commission n°2
MINKO MI BINET Jean Charles	DUES en Art	2 ^e Rapporteur Commission n°2
MINTOGO NDONG Jean Baptiste	DEA	Vice-Président Commission n°3
YAMA Jean Rémy	Maître Assistant physique	1 ^{er} Rapporteur Commission n°3
NGUIMBI Armel	Ph. D en didactique	2 ^e Rapporteur Commission n°3
MANFOUMBI Yves	DESS en gestion financière	Vice Président Commission n°4
MBOULA Serge	DESS en économétrie	1 ^{er} Rapporteur Commission n°4
NTSAME ONDZIGUI Huguette	Master en droit	2 ^e Rapporteur Commission n°4

Au grade de Chevalier :

Tous les autres membres des quatre Commissions thématiques et de la logistique :

NOM & PRENOM	QUALIFICATION OU FONCTION	ROLE AU SEIN DU COMITE
AGOSSOU KOCOUE Elie	DUES Mathématiques	Membre Commission n°1
AKIBODE KODJOVI Taloto	Enseignant	Membre Commission n°2
ALANDZI Christiane	Maître Assistant chimie	Membre Commission n°1
ASSOGBA Julia Mireille	Master en ressources humaines	Membre Commission n°2
BERMOND Philippe	Inspecteur Education Nationale	Membre Commission n°1
BIGNOUMBA Guy Serge	Maître de Conférences en géographie	Membre Commission n°3
BIYOGHO Alexis	CAPES en Histoire Géographie	Membre Commission n°4

BOUANGA Maryse Christelle	Diplôme d'ingénieur des travaux de planification	Membre Commission n°4
BOUROBOU BOURBOU Henri Paul	Maître de recherches	Membre Commission n°3
BOUROBOU Jean Paul	Inspecteur Enseignement du 1 ^{er} degré	Membre Commission n°1
BOUSSOUGOU Serges	CAPN en didactique	Membre Commission n°4
DIVINGOU Charles	Inspecteur 2 nd degré en anglais	Membre Commission n°2
DJOMBOUE Epouse ITOUMBA Patricia	Diplôme d'Université de Psychologie Projective	Membre Commission n°1
DO REGO MILOLOU Laurent	Inspecteur des sciences économiques et sociales	Membre Commission n°4
EBOZO'O NZE Charlot Bernard	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°3
EBOZO'O NZE Charlot Bernard	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°3
EKOUMA NZUE Guy Serge	DESS en gestion	Membre Commission n°2
ELLA ABESOLE Adrien	Master en managment de l'immobilier	Membre Commission n°4
EMVO METU Jean Blanchard	Diplôme de conseiller d'orientation en Psychologie	Membre Commission n°1
ENGONHA EDIMA François	CAPLT	Membre Commission n°1
ESSONE Guy Hervé	CAPLT	Membre Commission n°1
EYA NDONG EYA'A Bonaventure	Professeur de français	Membre Commission n°3
EYEGHE Jocelyne Anna	Chargée d'études Ministère de l'économie	Membre Commission n°4
FALL BRAHIM ADAMA	Docteur en automatique	Membre Commission n°3
IKOGHOU MENSAH David	Assistant de droit public	Membre Commission n°3
IMBONDAH MATHOUMBOU Patrick H.	Attaché des services économiques et financiers	Membre Commission n°2
KAMBOGO Guy Roger	DESS en gestion	Membre Commission n°2
KOUMBA Théodore	Maître assistant	Membre Commission n°2
KOUSSOU Martine	Inspecteur du préscolaire	Membre Commission n°3
LIBAMA Marcel	Professeur Adjoint d'école	Membre Commission n°1
MAKANGA IWENGA Huguette	Conseiller d'Orientation Psychologue	Membre Commission n°2
MAKINDEY NZE NGUEMA	Assistant	Membre Commission n°3
MAKOUKOU NGUELE Jean Calvin	Instituteur principal	Membre Commission n°2
MALOUTA Catherine Olivia	Docteur en psychologie clinique	Membre Commission n°2
MANFOUMBI Marie Olga	Directrice Adjointe de la Réinsertion Professionnelle des jeunes	Membre Commission n°1

MAPANGOU Aimé	Professeur adjoint d'enseignement normal	Membre Commission n°3
MATA Fidèle	Professeur d'enseignement technique	Membre Commission n°3
MATARI Hermine	Docteur en sciences de l'éducation	Membre Commission n°4
MAVOUNGOU Brigitte Pulchérie	Professeur d'histoire géographie	Membre Commission n°3
MBOUMBA Guy Martial	Maîtrise en sciences économiques	Chargé du Budget
MBOUMBA MAKAYA Amédée	Psychologue en sciences de l'éducation	Membre Commission n°4
MEFANE Blandine	DESS politique démographique	Membre Commission n°3
MEMINE ME ZUE Séraphine	Inspecteur de SVT	Membre Commission n°1
MINTSA ESSONO Etienne	Professeur adjoint enseignement normal	Membre Commission n°1
MONDJO Georges	Inspecteur Enseignement technique	Membre Commission n°1
MOTO Jacqueline	Expert Comptable à l'INSG	Membre Commission n°4
MOUANGA Willy	Diplôme de l'Institut supérieur du génie appliqué	Membre Commission n°4
MOUDJIEGOU MOUSSAVOU Aimé	Docteur en Sociologie	Membre Commission n°2
MOUKOUTI Antoinette	Diplôme de Secrétariat de direction	Secrétaire de Direction
MOULOUNGUI Elise Flore	Inspecteur d'éducation préscolaire	Membre Commission n°2
MOUSSAVOU Georges	Docteur en sociologie	Membre Commission n°4
MOUSSAVOU MOMBO Paul	Inspecteur Enseignement technique	Membre Commission n°1
MOUSSAVOU Pétronille	Psychologue en science de l'éducation	Membre Commission n°3
MOUSSAVOU Rose Marie	Inspecteur du pré-scolaire	Membre Commission n°1
MOUSSOUSSOU MOUCHOUKOU Marlène Létitia	BTS en Assistanat de Direction	Assistante de Direction
MOUTOU Guillaume	Maître Assistant sciences sociales	Membre Commission n°2
MOUYENGUI Fred	Planificateur	Membre Commission n°4
MOYI Jean Mesmin	Chargé d'étude au Bourses et Stages	Membre Commission n°4
MPONON Jean Claude	Inspecteur du 2 nd degré	Membre Commission n°4
MVE Octavie	Journaliste	Chargée de la Presse
NDJOYI MBIGUINO Angélique	Maître de conférences	Membre Commission n°3
NDOUNGOU Martin Mathys	Inspecteur enseignement public	Membre Commission n°3
NDOUTOUME M. Jeanne	Administrateur économique et financier	Membre Commission n°4

NGUEMA ONDO Saint Cyr	Docteur en urbanisme aménagement	Membre Commission n°4
NKIE Catherine	Inspecteur du 2 nd degré	Membre Commission n°1
NTSAGA Pascaline	Secrétaire sténo-dactylographe	Membre Commission n°2
NZAMBA NZAMBA Honoré Francis	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°3
NZIGOU-IBOUANGA	Inspecteur Enseignement 1 ^{er} degré	Membre Commission n°1
OBAME Régis	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°4
OBIANG Antoine		Membre Commission n°4
OKOLOGHO Sonciaré	Administrateur scolaire et universitaire	Chargé du secrétariat
OVONO MENGARA Clotaire	Administrateur d'économie et des finances	Membre Commission n°4
POSSO Paul	Maître Assistant	Membre Commission n°1
Pr. ALIHANGA Martin	Professeur	Membre Commission n°1
RADJOUNBA Florence Agnès	Diplôme supérieur en administration publique	Membre Commission n°3
ROPIVIA Marc Louis	Professeur	Membre Commission n°2
SOUHLATY POATY Joseph	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°3
SOULOUNGANGA Patrice	Doctorat en Sciences et Technologies Industrielles	Membre Commission n°1
TOMO TOMO Jean Calvin	CAPA EPS	Membre Commission n°2
ZEH ONDOUA Jean	Assistant	Membre Commission n°2
ZOLO ABE Albert	Conseiller pédagogique du primaire	Membre Commission n°4

ETAT NOMINATIF DES BENEFICIAIRES DES DECORATIONS DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES DES MEMBRES DU COMITE PREPARATOIRE ET DES DELEGUES AUX ETATS GENERAUX

Au grade de Commandeur :

Les membres du Bureau du Comité Préparatoire et les Présidents des quatre Commissions thématiques :

NOM & PRENOM	QUALIFICATION OU FONCTION	ROLE AU SEIN DU COMITE
Pr. MBATCHI Bertrand	Professeur de Biologie et Physiologie végétales	Président
NDONG NGUEMA Célestine	Maîtrise Sciences sociales	1 ^e Vice-président
LECKOGO-ECKUNDA Saint Thomas	Inspecteur Vie Scolaire	2 ^{eme} Vice-président
MOUNDJIGUI Jean-Christophe	Assistant à l'ENSET	3 ^{eme} Vice-président
MINSO MI EKOME Jean Marc	Docteur 3 ^{eme} cycle Histoire	Rapporteur Général
MOUSSAVOU Jean Claude	Inspecteur Enseignement 1 ^{er} degré	1 ^{er} Rapporteur Général Adjoint
EYI Brigitte née LOEMBET	Professeur Adjoint Sciences de l'Education	4 ^{eme} Rapporteur Général Adjoint
Pr. NGOU MILAMA Edouard	Professeur Sciences Médicales et Pharmaceutiques	Président de la Commission n°1
MBADINGA Samuel	Maître Assistant en Psychopathologie clinique	Président de la Commission n°2
MANGANGA Théophile	Ph. D en Administration et politique Scolaire	Président de la Commission n°3
NDONG BIYOGHO Jean Philippe	Administrateur Economique et Financier	Président de la Commission n°4
MOULETEL NGUELE Basile	Docteur en droit public	Président de la Commission d'élaboration des textes
ZAWA Ambroise	Ministre Enseignement Supérieur RCA	Invité CAMES
TRAORE Alfred	Représentant Ministre Enseignement Supérieur Burkina	Invité CAMES
TSOKINI Dieudonné	Représentant Ministre Enseignement Supérieur Congo	Invité CAMES

Au grade d'Officier :

Les Bureaux des quatre Commissions thématiques et les délégués aux Etats Généraux :

NOM & PRENOM	QUALIFICATION OU FONCTION	ROLE AU SEIN DU COMITE
ALLELA Chantal	DG	Participant
BIGOUMOU Guy Serge	IDA	Participant
BOUKILA Benoît	DG	Participant
EYENE BEKALE Jean	Inspecteur SVT	Vice-Président Commission n°1
IBAMBA Emile	Docteur 3 ^{ème} cycle	Vice Président Commission n°2
IDIATA Franck	Commissaire Général	Participant
IKABANGA Firmin Pascal	Docteur en droit public	1 ^{er} Rapporteur Commission n°2
KANTOUBOU Gaston	IDA	Participant
KOUYA MOUGHOLA Irène	IDA	Participant
LEBIBI Jacques	DG	Participant
LEKOUMA Jean	DG	Participant
MADOUTA BIRANGOUE Marcel	IDA	Participant
MAMBENGA YLAGOU Frédéric	Maître de conférences	1 ^{er} Rapporteur Commission n°1
MANFOUMBI Yves	DESS en gestion financière	Vice Président Commission n°4
MAPAGA KOUMBA Henri	IDA	Participant
MAVOUNGOU BOUYOU Monique	Doyen	Participant
MBINA M. Michel	Doyen	Participant
MBINA MBOUGOU David	IDA	Participant
MBOULA Serge	DESS en économétrie	1 ^{er} Rapporteur Commission n°4
METANDO Vincent	IDA	Participant
MEYO ME NKOGHE D.	DG	Participant
MINKO MI BINET Jean Charles	DUES en Art	2 ^e Rapporteur Commission n°2
MINTOGO NDONG Jean Baptiste	DEA	Vice-Président Commission n°3
MOHESSO Valentine	IDA	Participant
MOUARAGADJA Isaac	Recteur	Participant

MOUSSAVOU André	Recteur	Participant
MOUTOU Guillaume	Maître Assistant sciences sociales	Membre Commission n°2
NDZENG Eugénie Estelle	IDA	Participant
NGAKA SAFOU Dieudonné	Doyen	Participant
NGANDA Eric	IDA	Participant
NGANGA KOUYA	DG	Participant
NGUIMBI Armel	Ph. D en didactique	2 ^e Rapporteur Commission n°3
N'TCHAYI Mbourou Gaston	DG	Participant
NTSAME ONDZIGUI Huguette	Master en droit	2 ^e Rapporteur Commission n°4
NZINZI Pierre	Recteur	Participant
OBAME NGUEMA Clément	IDA	Participant
PANGOT Gabriel	IDA	Participant
SALMON Gilles	DESS CAAE	2 ^e Rapporteur Commission n°1
SEKY Georges ENI FCV	DG	Participant
YAMA Jean Rémy	Maître Assistant physique	1 ^{er} Rapporteur Commission n°3
ZOMO EYEBE Gabriel	Doyen	Participant

Au grade de Chevalier :

Tous les autres membres des quatre Commissions thématiques et de la logistique et des délégués aux Etats Généraux :

NOM & PRENOM	QUALIFICATION OU FONCTION	ROLE AU SEIN DU COMITE
ABISSAYE J. Pierre	Proviseur	Participant
AGHOMA MOLONBO Elie	Principal	Participant
AGOSSOU KOCOUCHE Elie	DUES Mathématiques	Membre Commission n°1
AKIBODE KODJOVI Taloto	Enseignant enseignement technique	Membre Commission n°2
ALANDZI Christiane	Maître Assistant chimie	Membre Commission n°1
ALONE EVINA Omer	Proviseur	Participant
ANGUILE Nadine	Principal	Participant
ASSOGBA Julia Mireille	Master en ressources humaines	Membre Commission n°2

ASSOUMOU ALLOGHO Justin	Chef de circonscription	Participant
BAKOUVAGUI Joseph	IPN	Participant
BEMBIKANI Pierrette	Principal	Participant
BERMOND Philippe	Inspecteur Education Nationale	Membre Commission n°1
BIFOUNOU Yacinthe	Proviseur	Participant
BIGNOUMBA Guy Serge	Maître de Conférences en géographie	Membre Commission n°3
BIKORO Flavien	Directeur de collège	Participant
BIVIGOU BRUNO	Proviseur	Participant
BIYOGHE BI-NZUE Laurent	Principal	Participant
BIYOGHO Alexis	CAPES en Histoire Géographie	Membre Commission n°4
BOUANGA Maryse Christelle	Diplôme d'ingénieur des travaux de planification	Membre Commission n°4
BOUASSA MAVOUNGOU Emile	Directeur	Participant
BOUCHARD Jean Paul	Chef département	Participant
BOULINGUI Bienvenu	Proviseur	Participant
BOUNOUNOU Nicolas	Proviseur	Participant
BOUROBOU BOURBOU Henri Paul	Maître de recherches	Membre Commission n°3
BOUROBOU Jean Paul	Inspecteur Enseignement du 1 ^{er} degré	Membre Commission n°1
BOUSSOUGOU BOUASSA Gabin	Proviseur	Participant
BOUSSOUGOU NZAMBA J. L.	IPNOL	Participant
BOUSSOUGOU Serges	CAPN en didactique	Membre Commission n°4
BOUTITOU Herman	Proviseur	Participant
CABINDA Salomon	Proviseur	Participant
COUMBA	Principal	Participant
DELICAT Anselme Léopold	Proviseur	Participant
DIVINGOU Charles	Inspecteur 2 nd degré en anglais	Membre Commission n°2
DJENO Malcom	Assistant	Participant
DJOMBOUE Epouse ITOUMBA Patricia	Diplôme d'Université de Psychologie Projective	Membre Commission n°1
DO REGO MILOLLOU Laurent	Inspecteur des sciences économiques et sociales	Membre Commission n°4
EBE BEKALE Placide	Proviseur	Participant
EBOZOKOU Gaston	Directeur	Participant
EBOZO'O NZE Charlot Bernard	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°3
EKAZAMA Guy-Roger	Enseignant	Participant
EKOUMA NZUE Guy Serge	DESS en gestion	Membre Commission n°2

ELLA ABESOLE Adrien	Master en managment de l'immobilier	Membre Commission n°4
ELLO NDOUTOUME Emmanuel	IPN	Participant
EMVO METU Jean Blanchard	Diplôme de conseiller d'orientation en Psychologie	Membre Commission n°1
ENGONGA OBAME Jean Philippe	Directeur de collège	Participant
ENGONHA EDIMA François	CAPLT	Membre Commission n°1
ESSONE Guy Hervé	CAPLT	Membre Commission n°1
ESSONE Prospère	Directeur des études	Participant
ESSONO ABAM ARMAND	Directeur	Participant
ESSONO MINTSA J. Louis	IPN	Participant
ETSINA Jacques	Enseignant	Participant
EYA NDONG EYA'A Bonaventure	Professeur de français	Membre Commission n°3
EYEGHE Jocelyne Anna	Chargée d'études	Membre Commission n°4
EYO'O NGUEMA Rosine Sylvia	Principal	Participant
FACHINAN Antoine	Proviseur	Participant
FALL BRAHIM ADAMA	Docteur en automatique	Membre Commission n°3
FANG EKORE Patrice	Principal	Participant
GNALAMINGANDOU Guillaume	IPN	Participant
GNANSSANGOYE Guillaume	Proviseur	Participant
GNENGOU - MANGAMA Théophile	Principal	Participant
GUEHEDI Michel	Proviseur	Participant
IGNANGA MOUYOMBI CK	Etudiant	Participant
IGNOUMBA Alain	Directeur	Participant
IKOGHOU MENSAH David	Assistant de droit public	Membre Commission n°3
IMBONDAH MATHOUMBOU Patrick H.	Attaché des services économiques et financiers	Membre Commission n°2
INGUIMBA Patrice	Chef service	Participant
ISSEMBE Aristide	Principal	Participant
KAMBOGO Guy Roger	DESS en gestion	Membre Commission n°2
KASSA ALIHONOU Alan	Directeur de collège	Participant
KONDO Ibrahim	Chef de service	Participant
KOUMABILA Irène	Principal	Participant
KOUMBA Georges Emile	Directeur de collège	Participant
KOUMBA Théodore	Maître assistant	Membre Commission n°2
KOUMBA Zola	Chef de circonscription	Participant
KOUSSOU Guy Jocelin	Gestion Finances Comptabilité	Finances et Logistique
KOUSSOU Martine	Inspecteur du préscolaire	Membre Commission n°3
LANDJI Laurent	Proviseur	Participant

LEKOUANGOYE Alain	IPEM	Participant
LIBAMA Marcel	Professeur Adjoint d'école	Membre Commission n°1
MABIKA Marya	Chef des travaux	Participant
MADIBA Hortense	Principal	Participant
MAKANGA IWENGA Huguette	Conseiller d'Orientation Psychologue	Membre Commission n°2
MAKAYA Yves	Chef de circonscription	Participant
MAKINDEY NZE NGUEMA	Assistant à l'UOB	Membre Commission n°3
MAKOUKOU NGUELE Jean Calvin	Instituteur principal	Membre Commission n°2
MAKOUNDI Jean Benoît	Chef de circonscription	Participant
MALOUTA Catherine Olivia	Docteur en psychologie clinique	Membre Commission n°2
MANFOUMBI Marie Olga	Directrice Adjointe de la Réinsertion Professionnelle des jeunes	Membre Commission n°1
MANGONGO Alphonse	IPN	Participant
MAPANGO Aimé	Professeur adjoint d'enseignement normal	Membre Commission n°3
MASSANDE Pascal	IPN	Participant
MATA Fidèle	Professeur d'enseignement technique	Membre Commission n°3
MATARI Hermine	Docteur en sciences de l'éducation	Membre Commission n°4
MAVOUNGOU Brigitte Pulchérie	Professeur d'histoire géographie	Membre Commission n°3
MAVOUNGOU Jacques François	Doctorat en Biologie	Logistique et Secrétariat
MAVOUROLOU	Directeur	Participant
MBA ASSEKO Fidèle	Chef de circonscription	Participant
MBA NDEMA Benjamin	Principal	Participant
MBADINGA Serge	Principal	Participant
MBELE Larissa	Proviseur	Participant
MBINA J. D. Dieu	Proviseur	Participant
MBIRA NBEMBO	Principal	Participant
MBOMA MONTE	Proviseur	Participant
MBOUISSY Jean Claude	Directeur	Participant
MBOUMBA Guy Martial	Maîtrise en sciences économiques	Chargé du Budget
MBOUMBA MAKAYA Amédée	Psychologue en sciences de l'éducation	Membre Commission n°4
MBOUMBA MOUGUENGUI J	Proviseur	Participant
MEBRIME PAYOS MBA	Proviseur	Participant
MECKA Félicité	IPN	Participant

MEFANE Blandine	DESS politique démographique	Membre Commission n°3
MEGNE Luc Constant	Directeur	Participant
MEMINE ME ZUE Séraphine	Inspecteur de SVT	Membre Commission n°1
MENGA ME NDONG Apollinaire	IPN	Participant
MENGNE ANVAME Gr	Directeur d'école	Participant
MENGUE ME NDONG Jeanne d'arc	Principal	Participant
MESSAN Aristide	Principal	Participant
MEYEM'OBIANG François	Directeur de collège	Participant
MIHINDOU	Censeur	Participant
MINTSA ESSONO Etienne	Professeur adjoint enseignement normal	Membre Commission n°1
MOMBO Isidore	Proviseur	Participant
MOMBO MOUKAGA Eloge	Proviseur	Participant
MONDJO Georges	Inspecteur Enseignement technique	Membre Commission n°1
MONDJO MABADI Georges	Principal	Participant
MONE YINKO Adrien	Enseignant	Participant
MOTO Jacqueline	Expert Comptable	Membre Commission n°4
MOUALOUANGO Brigitte	Proviseur	Participant
MOUANGA Willy	Diplôme de l'Institut supérieur du génie appliqué	Membre Commission n°4
MOUANGO BOUNGUENDZA Simplicie	Gestion Finances Comptabilité	Logistique
MOUDJIEGOU MOUSSAVOU Aimé	Docteur en Sociologie	Membre Commission n°2
MOUIDI Jean Louis	Proviseur	Participant
MOUINGA ONDEME Augustin	Chercheur	Participant
MOUKAHA Modeste	Proviseur	Participant
MOUKAMBI Antoine	IPN	Participant
MOUKOUTI Antoinette	Diplôme de Secrétariat de direction	Secrétaire de Direction
MOULOUNGUI Elise Flore	Inspecteur d'éducation préscolaire	Membre Commission n°2
MOULOUNGUI GUY EDGARD A	IPN	Participant
MOUSSADJI Armand	IPN	Participant
MOUSSAVOU Georges	Docteur en sociologie	Membre Commission n°4
MOUSSAVOU MOMBO Paul	Inspecteur Enseignement technique	Membre Commission n°1
MOUSSAVOU Pétronille	Psychologue en science de l'éducation	Membre Commission n°3
MOUSSAVOU Rose Marie	Inspecteur du pré-scolaire	Membre Commission n°1
MOUSSAYI Fernand	Chef de circonscription	Participant

MOUSSIROU MAVOUROULOU Marius	Principal	Participant
MOUSSOUSSOU MOUCHOUKOU Marlène Létitia	BTS en Assistanat de Direction	Assistante de Direction
MOUYENGUI Fred	Planificateur	Membre Commission n°4
MOYI Jean Mesmin	Chargé d'étude au Bourses et Stages	Membre Commission n°4
MPOLO Christine	IPN	Participant
MPONO Jean Claude	Inspecteur du 2nd degré	Membre Commission n°4
MVE Octavie	Journaliste	Chargée de la Presse
NDANGOULA Joseph	Chef de circonscription	Participant
NDAVOURA GAMBISSA Julienne	IPN	Participant
NDIMA François	Enseignant	Participant
NDJOGHO Christian	Proviseur	Participant
NDJOYI MBIGUINO Angélique	Maître de conférences	Membre Commission n°3
NDOB MABUNDU	SG	Participant
NDONG MEMINE Marcelle	Principal	Participant
NDONG MINKO Michel	Principal	Participant
NDOUNGOU Martin Mathys	Inspecteur enseignement public	Membre Commission n°3
NDOUTOUME M. Jeanne	Administrateur économique et financier	Membre Commission n°4
NDOUTOUME Yves	Directeur	Participant
NDOUTOUME ZUE Joseph	Principal	Participant
NGOMA Victor	Chef de circonscription	Participant
NGOMANDA Alfred	Doctorat en Biologie	Logistique et Secrétariat
NGOUBANGOYE Barthélémy	Chercheur	Participant
NGUEMA BIYOGHO Urbain	Enseignant	Commission n°3
NGUEMA EKOUAGHE Michel	Principal	Participant
NGUEMA NDONG Nestor	Proviseur	Participant
NGUEMA ONDO Saint Cyr	Docteur en urbanisme aménagement	Membre Commission n°4
NIANG Assane	Diplôme Universitaire de Technologie	Informaticien
NIETO Luis Martin	Principal	Participant
NKIE Catherine	Inspecteur du 2nd degré	Membre Commission n°1
NKIET Guy Martial	Vice recteur	Participant
NTOUTOUME MINKO Thomas	Proviseur	Participant
NTSAGA Pascaline	Secrétaire sténo-dactylographe	Membre Commission n°2
NTSAME MVE Brigitte	Directeur de collège	Participant
NYAMA Gisèle	Principal	Participant

NYOMBA Pauline	Principal	Participant
NZAMBA NZAMBA Honoré Francis	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°3
NZIGOU-IBOUANGA	Inspecteur Enseignement 1 ^{er} degré	Membre Commission n°1
NZOUA ESSONE Madeleine	Principal	Participant
OBAME ANDA Paulin	Principal	Participant
OBAME OBAME Stanislas	IPN	Participant
OBAME Régis	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°4
OBIANG Antoine		Membre Commission n°4
OBIANG METOULOU Bernard	Directeur Général INJS	Participant
OBORI Jean-Baptiste	Proviseur	Participant
OGOULA AZOUME Marie Claire	Proviseur	Participant
OKOLOGHO Sonciaré	Administrateur scolaire et universitaire	Chargé du secrétariat
OKOUMBA Derick	Etudiant	Participant
OLLOMO NKIZOGO Benjamin	Chercheur	Participant
ONDO EKOUMA Sosthène	Enseignant	Participant
ONDOZOGHO Romain	Principal	Participant
ONGONE Charlie C.	IPN	Participant
OVAGHE NZE Germaine	IPN	Participant
OVONO MENGARA Clotaire	Administrateur d'économie et des finances	Membre Commission n°4
PACKAT Félix Dominique	IPN	Participant
PAMBOU MIHINDOU Max	Principal	Participant
PIUS AMAH	Principal	Participant
POGNON Comlan	Proviseur	Participant
PONDZI BAYAN Célestin	Proviseur	Participant
POSSO Paul	Maître Assistant	Membre Commission n°1
POUPY Noël	IPN	Participant
Pr. ALIHANGA Martin	Professeur	Membre Commission n°1
RADJOU MBA Florence Agnès	Diplôme supérieur en administration publique	Membre Commission n°3
RIGONDJA Raoul	Proviseur	Participant
ROPIVIA Marc Louis	Professeur	Membre Commission n°2
SAFOU-TCHIAMA R	Chef département	Participant
SALL Mamadou	Directeur de collège	Participant
SANGHA KEKOULOU Y.	Chef de circonscription	Participant
SIDIBE Amadou Y.	Directeur de collège	Participant

SOUCLATY POATY Joseph	Administrateur scolaire et universitaire	Membre Commission n°3
SOULOUNGANGA Patrice	Doctorat en Sciences et Technologies Industrielles	Membre Commission n°1
SYLLA ANDA	Enseignant	Participant
TCHICAYA Frédéric	Principal	Participant
TCHICAYA Agathe Charlotte ép. MBATCHI	Principal	Participant
TESSE Jean Claude	Principal	Participant
THIAN Madeleine	Principal	Participant
TOMO TOMO Jean Calvin	CAPA EPS	Membre Commission n°2
TOUNG NDONG Pamphile	Professeur d'Espagnol	Commission n°3
TOURE Abdourhamane	Enseignant	Participant
YAMA Jean Rémy	SG	Participant
ZEH EKONE Norbert	IPN	Participant
ZEH ONDOUA Farida	Proviseur	Participant
ZEH ONDOUA Jean	Assistant	Membre Commission n°2
ZOLO ABE Albert	Conseiller pédagogique du primaire	Membre Commission n°4
ZOO EYI NDAGA René	Chef département	Participant

